

COMPTE RENDU ANALYTIQUE

SEANCE DU MERCREDI 2 JUILLET 2025

— -- o O o ---

Le Conseil Municipal dûment convoqué le 25 juin 2025 s'est réuni le mercredi 2 juillet 2025, Salle du Conseil de l'Hôtel de Ville de MELUN, sous la présidence de Monsieur Kadir MEBAREK, pour délibérer sur les affaires inscrites à l'ordre du jour.

PRESENTS :

Monsieur Kadir Mebarek, **Maire**

Monsieur Henri Mellier, Monsieur Noël Boursin, Madame Brigitte Tixier (à partir du point 3), Monsieur Mathieu Duchesne, Madame Catherine Stentelaire, Madame Monique Cellierier, Monsieur Emmanuel Adjouadi, Madame Aude Rouffet, Monsieur Baytir Thiaw (à partir du point 3), **Adjoints**

Madame Andrianasolo Rakotomanana (à partir du point 3), Monsieur Michel Robert, Monsieur Gilles Ravaudet, Madame Pascale Gomes, Madame Odile Razé, Monsieur Mourad Salah (à partir du point 3), Monsieur Olivier Pelletier, Madame Angélique Dehimi, Monsieur Guillaume Dezert, Madame Semra Kilic, Monsieur Jules Ngubu (du point 8 au point 24), Monsieur Charles Humblot, Madame Aude Luquet (à partir du point 4), Madame Bénédicte Monville, Madame Cécile Prim, Madame Céline Gillier (à partir du point 8) , Madame Fatiya Mothay, Monsieur Eric Tortillon, Monsieur Jason Devoghelaere (à partir du point 3), Madame Catherine Asdrubal, Monsieur Philippe Martin, Monsieur Michaël Guion, Madame Ségolène Durand, **Conseillers Municipaux**

ABSENTS EXCUSES :

Monsieur Mohammed Hadbi, Madame Sylvie Bordeaux,

ABSENTS NON EXCUSES :

REPRESENTES :

Madame Marie-Hélène Grange donne pouvoir à Monsieur Henri Méllier
Madame Eliana Valente donne pouvoir à Monsieur Emmanuel Adjouadi
Madame Marie-Liesse Dupuy donne pouvoir à Madame Brigitte Tixier
Madame Amélia Ferreira De Carvalho donne pouvoir à Madame Andrianasolo Rakotomanana
Monsieur Louis Vogel donne pouvoir à Monsieur Kadir Mebarek
Monsieur Giovanni Recchia donne pouvoir à Madame Monique Cellierier
Monsieur François Lefevre donne pouvoir à Madame Catherine Stentelaire
Monsieur Khalid Obeidi donne pouvoir à

SECRETAIRE : Madame Catherine Stentelaire

1 - DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE

Mr Mebarek : Alors, le secrétaire de séance en la personne de Catherine Stentelaire a fini de déboucher sa bouteille. Catherine Stentelaire Oui, très bien, Bravo !

DESIGNE Madame Catherine STENTELAIRE en qualité de Secrétaire de séance.

2 - APPROBATION DU COMPTE-RENDU ANALYTIQUE DE LA SEANCE DU 22 MAI 2025

Mr Mebarek : Alors, délibération numéro deux approbation du compte rendu de la séance du 22 mai. Y a-t-il des observations ? Non. Très bien adopté.

3 - COMPTE-RENDU DES DECISIONS DU MAIRE ET DES MARCHES

Mr Mebarek : Délibération numéro trois. Compte rendu des décisions du Maire et des marchés. Y a-t-il des questions ? Non. Très bien, Merci. Quelle décision ? Mettez le micro, Madame Monville, s'il vous plaît.

Mme Monville : Pardon. Excusez-moi. Déjà, Bonsoir à toutes et tous. Bonsoir, Monsieur Mellier, j'espère que vous allez bien. Il y a la grille, enfin, il y a un marché qui concerne la grille tarifaire du conservatoire. Je voulais avoir quelques précisions sur ce marché. Il y a un marché également qui concerne la marche des femmes qui a été organisé dans le quartier de l'Almont. On a aucun retour sur cette marche. Du coup voilà. Et il y en a un autre qui concerne la mise à disposition de la place Mandela dans l'éco quartier au bénéfice de Nexity. Donc là c'est pareil. Quelques interrogations sur qu'est-ce que va y faire Nexity ? Est-ce que vous ne pensez pas que Nexity, déjà, bénéficie largement d'une vitrine de promotion de ces opérations dans la Ville sans avoir besoin forcément d'en rajouter.

Mr Mebarek : Merci. Sur la marche des femmes. Aude une réponse.

Mme Rouffet : Oui, on attendait que le projet soit un peu plus avancé pour vous donner les conclusions. Donc le 21 juin, on a réuni à la Boussole, onze femmes de tous âges, de tout arrière-plan pour travailler sur la place de la femme dans l'espace public, sur le quartier de l'Almont. C'est un projet qui est porté par la maison du projet et par la boussole. Et donc effectivement, on a fait appel à un sociologue pour accompagner toute cette démarche sur ce quartier qui est en pleine mouvance on va dire. Donc le 21 juin, on a eu une première réunion où on a parlé de ce sentiment des différents sentiments, des différents lieux où les femmes évoluent, ceux où elles vont, ceux où elles ne vont pas. Identifier, commencer à amorcer la réflexion sur le pourquoi de ces déplacements, le pourquoi de ces non déplacements. Et samedi dernier, donc le 28, il y a eu deux marches exploratoires qui ont eu lieu, une le matin et une l'après-midi, pour aller sur les lieux de déplacement et de non déplacement et identifier ce qui pouvait être modifié. Toutes ces informations vont être retravaillées avec ce sociologue et ces onze femmes quand elles peuvent participer, parce que les agendas sont forcément contraints. Une restitution sera faite à la rentrée de septembre. C'est une expérimentation sur ce quartier et qu'on espère bien reconduire sur d'autres quartiers pour la suite. Cela va dans la

dynamique de la place de la femme dans l'espace public. On a eu l'occasion d'ailleurs de parler récemment à nouveau des plaques biographiques des femmes qui ont donné leur nom à plusieurs de nos rues à Melun.

Mr Mebarek : Merci beaucoup Aude. Madame Monville.

Mme Monville : Alors, c'est une initiative intéressante, même importante. Mais onze femmes, ce n'est évidemment pas beaucoup. Et donc la portée du travail entrepris avec ces onze femmes et avec ce sociologue, si elles restent à une expérimentation qui est dédiée à onze femmes, évidemment ça n'aura pas grand sens et ça, ça n'améliorera pas la place des femmes dans la Ville dont on sait effectivement qu'elle n'est pas du tout la même que les hommes et que c'est un sujet sur lequel il faut travailler. Donc ce rendu est ce que, il y a aussi vocation, disons, à engager d'éventuelles actions de la part de la majorité dans le sens d'une amélioration de la du sentiment de légitimité et de sécurité des femmes dans la Ville ?

Mme Rouffet : Il vaut mieux que ça résulte en actions précises, c'est tout l'objectif aussi, ce n'est pas seulement de mobiliser onze femmes sur ce territoire. Alors effectivement, le nombre de onze peut paraître faible compte tenu la population de ce quartier là, mais on en a discuté avec le sociologue et avec les différents partis pris pour que ce soit efficace et représentatif. Un petit nombre avec des sélections de personnes, qui ont des usages très variés du quartier suffit. C'est ce qui se fait sur beaucoup d'autres communes et c'est ce qui permet d'avoir une analyse la plus aboutie possible, contrairement à ce qu'on peut penser, si on se dit j'ai 50 personnes, 80 personnes. Les études sont généralement faites sur des petits échantillons pour davantage d'expression.

Mr Mebarek : Merci beaucoup Aude.

Mme Monville : Toujours sur ce sujet-là, mais je comprends la pertinence d'avoir un échantillon représentatif, à condition encore une fois qu'il le soit, vous parlez de la variété des profils. Donc a priori, le sociologue avec lequel vous travaillez connaît son métier et a fait ça correctement. Simplement, encore une fois, d'abord, on aimerait bien avoir le rendu, le retour et d'autre part, que ce retour débouche sur un véritable engagement à changer la place des femmes dans la Ville.

Mme Rouffet : Vous avez raison, c'est exactement ce qu'on va faire.

Mr Mebarek : Merci beaucoup. Merci pour ces précisions. Madame Monville Vous aviez une question sur la décision relative au Conservatoire ? Mathieu Duchesne.

Mr Duchesne : Bonjour à tous. Donc la décision en question concerne une hausse de 2 %, comme ça a été le cas ces dernières années, des tarifs du Conservatoire. Il s'agit d'une rentrée d'argent somme toute minime pour la Ville, l'augmentation est plutôt mesurée, ça représente 6 000 € en plus pour les caisses de la Ville sur une année, un total de 27 000 € en moyenne de recettes annuelles. Et plutôt que de faire une grosse augmentation tous les cinq ou six ans, on a pris le parti depuis quelques années de s'aligner un peu sur l'indice, sur le niveau de vie des français et d'y aller piano piano. Avec Vaux le Pénil en duo, puisqu'on travaille en duo avec l'école de musique de Vaux le Pénil.

Mr Mebarek : Madame Monville.

Mme Monville : Voilà, c'est une décision que vous prenez. On ne peut pas dire que c'est une décision qui s'aligne sur le niveau de vie des Français. Je veux dire, le niveau de vie des Françaises et des Français ne cesse de baisser. Le pouvoir d'achat des gens ne cesse de baisser. Et nous, nous considérons qu'un service public comme celui d'un conservatoire de musique ou d'une école de musique est un service public absolument nécessaire et indispensable et qu'on doit le rendre accessible. Ce qui sous-entend que les finances de la Ville doivent servir à financer l'accessibilité des services publics et doivent permettre à tout le monde d'y accéder, et en particulier dans un moment comme celui-là, où nous savons très bien que les salaires décrochent par rapport au coût de la vie et que l'inflation demeure. La Ville devrait plutôt faire un effort et mettre de l'argent sur ces services publics-là plutôt que d'en mettre sur des projets pharaoniques dont on aura l'occasion de parler et qui sont de véritables gouffres financiers et qui n'ont d'intérêt que pour les grandes entreprises multinationales qui s'engraissent sur le dos de la Ville.

Mr Mebarek : Merci Madame Monville. Je pense que la Ville met de l'argent dans ce service public d'éducation musicale, dans ces théâtres. Le conservatoire, la Ville ne gagne pas d'argent. Tu parlais de recettes tout à l'heure. Evidemment que c'est un service public et la Ville ne gagne pas d'argent sur ce service comme elle n'en gagne pas, loin s'en faut, sur des services comme la médiathèque ou d'autres. Je voudrais simplement vous rappeler un chiffre, Madame Monville, vous n'étiez pas là à l'époque. Moi-même, je ne l'étais pas en réalité. Lorsque le conservatoire avait été transféré du boulevard Victor-Hugo vers Montaigne dans le cadre du NPRU ... Non, moi, je n'étais pas là. Non, la décision... Et je n'étais pas là non plus. Oui, moi, la décision, je n'étais pas là non plus. C'était avant 2008. Mais à l'époque, les personnes qui étaient assises à votre place contestaient ce choix, considérant qu'on allait faire payer par l'ANRU quelque chose qui allait servir aux riches, le conservatoire. Et plus de dix ans après, 54 % aujourd'hui des usagers du conservatoire sont issus des quartiers en politique de la ville, donc plus que la majorité des usagers sont des quartiers politiques de la Ville. Donc je pense qu'on peut s'en féliciter, et je ne suis pas certain que les 2 % de tarification supplémentaire changent demain les chiffres. J'aurais été d'accord avec vous si on avait poursuivi un équipement élitiste qui ne concerne qu'une partie de la ville. Là, ce n'est pas le cas et les 2 % ne changeront à mon avis pas cet élan. Il y avait une dernière question, ça concernait la mise à disposition de la place Nelson Mandela. C'est pour une inauguration d'un immeuble d'appartements et de locaux commerciaux puisqu'on est à quatre cellules commerciales en rez-de-chaussée, plus des appartements et le promoteur dans le cadre de l'inauguration de la médiathèque de la place. Elle a eu lieu le 13 juin, d'ailleurs, cette inauguration, c'est vendredi 13 juin.

Madame Prim.

Mme Prim : Oui, bonsoir. J'avais une question sur la mission de maîtrise d'œuvre en vue de l'extension du groupe scolaire Mukwege. Donc, dès le départ, on avait alerté sur les capacités d'accueil de cette école. Il s'avère que d'ores et déjà, c'est difficile de faire rentrer tous les élèves du quartier dans l'école. Donc là, le projet, si, j'ai bien compris, ce n'est pas dit dans ces lignes là, ce sera une extension par le toit de l'école. Or, la troisième tranche n'est pas encore faite du quartier Woody. Qu'est ce qui va garantir à toutes les familles, résidentes et futures résidentes de ce quartier, que cela sera suffisant, qu'ils ne devront pas être amenés dans les écoles voisines ? Où est-ce que vous avez prévu un troisième étage ? Voilà.

Mr Mebarek : Henri Mellier.

Mr Mellier : Alors, effectivement, en ce qui concerne l'extension, il s'agit de quatre classes qui vont être faites au-dessus de la toiture végétalisée. Tout ça avait été anticipé dans les fondations. Tout est prêt, il n'y a plus qu'à monter maintenant, la structure au-dessus. La seule difficulté, c'est que ça se fera en site occupé et que ça complique un petit peu la tâche. Mais ça n'a pas pour objectif, absolument pas, d'être un, comment dirais-je, un « réceptacle des enfants », « éventuels » de la troisième tranche de Woody. Ça n'a jamais été le cas. Cette école a été conçue, dès le départ, on savait que la troisième tranche avec un point d'interrogation. Elle a été conçue pour les deux premières tranches. Donc actuellement d'ailleurs, si on fait ça, je peux déjà vous l'annoncer pour la rentrée prochaine, on a donc une partie des nouveaux habitants qui eux, iront aux Capucins et en attendant qu'on ouvre ces quatre classes. Donc ça, c'est fait pour absorber et ensuite, faire la rotation. Donc pour la troisième tranche, il n'y a rien à dire puisque pour l'instant il n'y a pas de décision.

Mr Mebarek : Mais moi je vais compléter. Je l'avais dit, je crois que c'était au dernier Conseil, vous n'étiez pas là. J'avais dit que le quartier, l'éco quartier donc dans sa plénitude n'est pas en lien qu'avec cette école. Aujourd'hui, ce quartier fait pleinement partie de la ville. Et lorsqu'on voit la carte de nos écoles, on voit bien qu'à Melun, on a Montaigu qui va toucher quasiment Beauregard, qui va toucher Jules-Ferry, qui n'est pas loin des Capucins. Et en réalité, Woody, s'inscrit dans cet écosystème du nord de la ville. Et vous savez, Madame Prim, que, au prochain mandat, la ville va engager la réalisation lourdes de l'école Jules Ferry, l'école Jean Bonis sera également concernée. Il faut voir les nouveaux habitants de la tranche trois. En prévision également de ces écoles, l'école Denis Mukwege, ce n'est pas fléché 100 % sur l'intégralité du quartier. Tous les élèves, tous les habitants du quartier Montaigu ne vont pas à l'école Montaigu. Ils sont répartis entre Beauregard, Montaigu, Capucins. Faut le construire comme ça. Très bien. Oui. Madame Monville.

Mme Monville : Oui. Moi je voudrais revenir sur la réponse que vous m'avez faite tout à l'heure à propos de Nexity. Donc, je voudrais redire ici que Nexity a eu l'occasion de développer un certain nombre de projets sur la ville et de gagner grâce à la ville et aux programmes immobiliers que vous avez développés et que vous avez rendus possibles beaucoup d'argent sur la ville. Je voudrais dire aussi que Nexity, c'est une entreprise qui cette année, a un chiffre d'affaires qui a plongé de 17 % et qui s'est parallèlement désendetter, qui a dû suspendre son versement de dividendes, mais qui a annoncé qu'il reprendrait le versement de dividendes à partir de l'année prochaine et que pour ce faire, l'entreprise met en place un plan social qui va aboutir au licenciement de 500 personnes. Autrement dit, je ne sais pas s'il est de bon augure que la ville, encore une fois, mette à disposition l'espace public pour permettre à Nexity de faire la promotion de son entreprise.

Mr Mebarek : Mais Madame Monville, il ne s'agit pas de faire la promotion de l'entreprise Nexity ou une autre. Il s'agit d'inaugurer 95 logements dans lesquels d'ailleurs les habitants sont déjà installés. On a des Melunais qui sont aujourd'hui, qui vivent, qui s'installent dans ces appartements, on a quatre cellules commerciales en pied d'immeubles. C'est ça qui va être inauguré. Il ne s'agit pas de faire la promotion de Nexity. Les habitants qui sont installés, sont contents d'y être. Donc voilà, si ça avait été y compris Habitat 77, TMH, ou je sais quel promoteur qui nous demande la place pour l'inaugurer le bâtiment on l'aurait fait. Et d'ailleurs on l'a fait il y a quinze jours. Trois semaines, on n'a pas mis à disposition la place. Ça s'est fait dans l'enceinte de la résidence, mais on a inauguré, je crois, que c'était Vinci, qui inaugurerait ces logements dont une partie était destinée aux élèves de la AMGN. Alors on est content

d'accueillir de nouveaux habitants, c'est tout. Voilà des autres questions. C'est bon ? Oui, Madame Mothay

Mme Mothay : Bonsoir tout le monde. Moi j'ai juste une petite question concernant l'atelier de réflexologie au centre social Montaigu. Je voulais juste savoir si on savait en fait combien il y avait eu de participants à cette séance ?

Mr Mebarek : La question piège pour Aude Rouffet.

Mme Rouffet : Merci beaucoup. Très honnêtement, je n'ai pas les chiffres, mais on pourra vous les communiquer si vous voulez.

Mr Mebarek : On vous les communiquera. Madame Mothay. Merci beaucoup.

Mme Monville : Oui. Non, juste là-dessus, parce que, du coup, ça m'a fait penser à 1 réflexion que des habitants m'ont fait. Et donc je me demandais il y a un coach de vie qui intervient au service jeunesse dans le service jeunesse ? Un coach de vie. On m'a parlé de ça et je me suis dit mais qu'est-ce que c'est que ce truc ?

Mr Mebarek : Non, c'est le coaching scolaire.

Mme Monville : Le coaching scolaire.

Mr Mebarek : Tout à fait. Ah non, il n'y a pas de coach de vie.

Mme Monville : On m'a parler d'un coach de vie. Je me suis dit là, le coach de vie. J'étais assez surprise.

Mr Mebarek : Si on avait, on pourrait avoir recours à ses services, ça peut servir ! Très bien.

4 - ADOPTION DU NOUVEAU REGLEMENT INTERIEUR DU CONSEIL MUNICIPAL PORTANT MODIFICATION DES ARTICLES 25 et 29

Mr Mebarek : On peut passer à la délibération suivante. Donc, la délibération numéro quatre qui concerne l'adoption du nouveau, enfin la modification du règlement intérieur.

Mr Mellier : Oui, Monsieur le Maire, chers collègues. Eh bien, ainsi va la vie municipale. Nous allons donc, pour la quatrième fois, modifier notre règlement intérieur adopté en 2020, et ce, donc en vertu d'abord, de l'article 29 de notre règlement intérieur sur la constitution des groupes politiques qui dit ceci : conformément à l'article 21 28 du CGCT, « les groupes politiques peuvent se constituer au sein du Conseil Municipal par la remise au Maire d'une déclaration signée de leurs membres comportant la liste des membres et l'identité de leur représentant. Le nombre de personnes appartenant à chaque groupe politique ne peut être inférieure à deux ». Nous avons reçu le 10 juin la lettre dument signée par Madame Catherine Asdrubal, Michaël Guion, Philippe Martin qui nous annonce que, conformément à cet article, « prendre en compte la constitution du groupe qui s'appellera Relevons Melun en remplacement du groupe Réinventons Melun. En conséquence, nous nous vous remercions de

bien vouloir d'ores et déjà prendre en compte les droits du groupe Relevons Melun en lieu et place du groupe Réinventons Melun pour le droit d'expression des élus et de tout support en vue du prochain Conseil Municipal. Recomposer les commissions municipales ». C'est ce que nous allons faire avec les délibérations cinq, six et sept. Mais la première modification, c'est d'adopter les deux modifications du règlement intérieur qui en découlent. La première concerne l'article 25 sur les commissions et qui est libellé ainsi dans le nouveau règlement intérieur. Mais vous avez vu le changement, puisqu'en fait, la conséquence de tout ça, c'est qu'il y a un membre de notre Conseil, qui maintenant, n'appartient à aucun groupe politique. On a essayé de réfléchir, ce n'est pas un cas d'espèce en l'espèce, mais qu'est-ce que ça voulait dire pour l'avenir ? Parce que ce cas-là peut se reproduire. Notre règlement intérieur ne comportait pas la possibilité pour quelqu'un ou plusieurs membres d'ailleurs individuels, de siéger dans les commissions. Donc ce que nous disons cette fois ci, ne change rien pour tous les autres groupes. « Afin de garantir le respect du principe d'égalité entre les membres du Conseil Municipal, les Conseillère Municipales et Conseillers Municipaux ne faisant partie d'aucun groupe politique sont également désignés pour siéger dans les Commissions Municipales. Le Conseil Municipal veille à ce qu'il puisse être représenté dans un maximum de trois commissions de leur choix, dans des conditions équitables fixées par délibération ». Ça, c'est le principe de base. « Pour permettre cette représentation, le Conseil Municipal pour adapter le nombre total par le nombre total des membres des commissions, ou réviser la répartition proportionnelle afin d'inclure les élus non-inscrits sans porter atteinte aux équilibres démocratiques existants ». Donc ça, c'est vraiment fait pour protéger, j'allais dire de futurs élus qui ne voudraient pas appartenir à un groupe. Il n'y a aucune obligation d'appartenir à un groupe politique. Je rappelle que nous avons fait cette mesure, en parallélisme des formes, des groupes politiques à la communauté d'Agglomération qui sont obligatoires. Donc, nous avons calqué au départ, c'est peut-être une erreur de notre part, le règlement intérieur sur ça, alors qu'en fin de compte, ce n'est pas tout à fait la même chose. D'ailleurs, au sein Conseil Communautaire, il y a plusieurs élus qui n'appartiennent à aucun groupe politique et qui siègent dans les différentes Commissions Communautaire ou dans les différents organismes. C'est le cas, je crois, pour Monsieur Michaël Guion ici présent. C'est la conséquence effectivement de ce qui se passe, mais ce n'est pas lié à Madame Ségolène Durand, c'est lié à un principe général de savoir que s'il y a des non-inscrits, ils ont le droit comme les autres, s'ils le souhaitent, s'ils le souhaitent pas, c'est un autre débat, de faire partie de commission. Ça, c'est la première chose qu'on vous demande d'adopter. La deuxième chose, ça concerne le droit d'expression, c'est l'article 29, de notre règlement intérieur et qui dirait ceci, toujours lié aux non-inscrits, « Les Conseillères Municipales et les Conseillers Municipaux non-inscrits à un groupe politique disposent d'un droit d'expression individuel dans les supports de communication de la Ville mentionnés ci-dessus. Ce droit est fixé à hauteur de 300 signes. » Vous avez la modification, c'est à dire que ce n'est pas 300 signes. « Ce droit est fixé à hauteur de 300 signes sur le Melun Magazine et sur le site internet de la Ville, afin de permettre une expression proportionnée aux statuts individuels, » etc. Cela ne change rien aux groupes qui existent et donc aujourd'hui qui ont leurs 1200 signes. Ce qui veut dire concrètement que si Madame Ségolène Durand veut s'exprimer à titre individuel, elle aura le droit à 300 signes. C'est sur ces modifications que nous vous demandons d'adopter, si vous le souhaitez, si vous en êtes d'accord ; je ne pense pas qu'il y ait un grand débat à faire là-dessus. C'est la conséquence, encore une fois, d'une décision interne à un groupe, qui nous a fait modifier tout ça.

Mr Mebarek : Merci beaucoup Henri. Donc je précise, comme Henri l'a dit, vous avez eu sur table une délibération qui modifie ce qui était dans le dossier pour bien préciser que les 300

signes, sont utilisés, utilisables dans le « Melun Mag » et sur le site internet de la ville. Mention qui n'apparaissait pas dans le dossier initialement. Oui, Qui ? Monsieur Devoghelaere ?

Mr Devoghelaere : Oui. Bonsoir, excusez-moi de mon retard. Juste une petite, une petite réflexion, c'est que ça aurait pu être pensé ça il y a environ deux ans, quand Céline Gillier était hors groupe et qu'elle a siégé ici en dehors du groupe.

Mr Mebarek : Mais Céline Gillier, au sortie des élections municipales, elle était dans un groupe. Non ? Elle n'était pas seule.

Mr Devoghelaere : Alors non, non, il y a eu une séparation au sein de la gauche. Il y a eu d'abord « France Insoumise » qui s'est séparée de « Bien Vivre à Melun » et Céline Gillier qui s'est séparée de « Bien Vivre à Melun » également et s'est retrouvée elle seule.

Mr Mebarek : Avant de reconstituer un groupe avec vous. Et vous avez représenté la gauche rassemblée. Ça s'appelle comme ça.

Mr Devoghelaere : L'Union.

Mr Mebarek : « L'union de la Gauche ». Très bien. Madame Asdrubal.

Mme Asdrubal : Merci, Monsieur le Maire. J'allais vous dire justement avant de recevoir le projet de délibération modifié sur table, puisqu'il faut le dire, qu'on a reçu ça il y a quelques instants, que vous faisiez preuve, une fois de plus, d'une souplesse particulière avant de voir ce projet de délibération. Disons que le règlement intérieur, pour nous, respectait le principe d'une trottinette électrique sur autoroute pour l'image et que finalement on ne comprenait pas pourquoi vous accordiez 300 signes. Nous voilà exactement et nous que 230 pour la « Lettre du Maire ».

Mr Mebarek : Evidemment, c'était logique

Mme Asdrubal : Chose faites, rectifiée et je vais rejoindre ce qu'a dit Monsieur Devoghelaere, principe que vous avez évoqué, Monsieur Mellier, je l'entends bien. Mais par contre, au mois de novembre, quand j'avais soumis cette idée que les gens, et notamment les groupes de deux, pouvaient se retrouver seul, que nenni, vous m'aviez dit que non. Donc je suis désolée, mais ce principe que vous avez maintenant, il aurait pu être rétroactif. C'est à dire qu'au mois de novembre, comme moi je vous avais signalé ce fait que des personnes pouvaient se retrouver seules et notamment les trois groupes de deux, eh bien finalement, vous n'avez pas pipé mot sur le sujet. Donc maintenant c'est chose faite. Donc deux autres choses. Voilà, c'est pour ça, je ne veux pas que vous me coupiez. Il manque deux choses. Le local, vous ne l'évoquez pas, le local, vous ne l'évoquer pas. Est-ce que les non-inscrits, peut-être présent et futur peuvent en bénéficier ? Ça, c'est important. Et une demande particulière que nous n'avons pas et qui nous pénalise dans le local. Et ce sera maintenant et pour les prochains mandats, des personnes qui seront présentes. Ce sera aussi l'accès Internet que nous n'avons pas. Voilà, ce sont des petits arrangements qui pourraient être faits pour que nous puissions travailler correctement dans un local qui, il y a quelques temps, se retrouver un petit peu les pieds dans l'eau. Pour l'anecdote, le dernier Conseil Municipal, nous avions les pieds dans l'eau pour préparer ce Conseil. Enfin le dernier, je ne sais plus quand c'était le mois dernier. Enfin bref.

Donc je remercie la personne qui a été très active et qui a rectifié ce problème parce que voilà les conditions dans lesquelles on a pu travailler au dernier Conseil Municipal. Donc moi la première question c'est tant mieux, vous avez rectifié ça pour la « Lettre du Maire », est ce que ça implique. Parce que ce n'est pas écrit expressément pour la « Lettre du Maire. Ce serait bien de le spécifier. Est-ce que pour la « Lettre du Maire, », les non-inscrits n'ont pas droit à quoi que ce soit ? Parce que déjà deux ou 300 signes, ça reste très limité. Enfin 230 donc j'imagine, pour un non inscrit, ça ne figure pas. Donc ça, si vous pouviez le spécifier.

Mr Mebarek : Enfin, je pense qu'il n'y a pas besoin de le spécifier puisqu'on dit « le droit est fixé à hauteur de 300 signes sur le « Melun Mag » et sur le site internet de la ville ».

Mme Asdrubal : Oui, mais c'est tout. Oui, mais enfin, vous ne le mettez pas, C'est assez bien décrire. Moi j'aime bien quand c'est bien écrit.

Mr Mebarek : Mais c'est écrit.

Mme Asdrubal : Non, c'est bien écrit ...

Mr Mebarek : Le droit d'expression, excusez-moi... Attendez., cet article 29 consacre un droit d'expression des élus et on vient dire que ce droit consacré, il est à hauteur de 300 signes, sur le « Melun Mag » et sur le site internet de la Ville. Donc il n'y a pas d'autre endroit. Voilà notre droit. Oui, exactement. Après pour les...

Mme Asdrubal : Le local, l'accès au local. Pour permettre aux non-inscrits ; est ce qu'un non-inscrits peut peu y aller ?

Mr Mebarek : C'est le principe du local, ça figure dans le règlement. Je ne me souviens plus.

Mr Mellier : Oui ça doit être partagé, mais bon, tout ça, on est à dix mois de l'échéance, on n'est peut-être pas à moins de dix mois.

Mme Asdrubal : Oui, mais peu importe ça, excusez-moi, vous ne pouvez pas dire ça, sachant que, je vous rappelle que le Tribunal Administratif ...

Mr Mebarek : Mais je ne comprends pas, C'est quoi la question ?

Mme Asdrubal : Au mois de septembre, le Tribunal Administratif..., vous avez quand même eu, ...vous avez été retoqué et vous a rappelé que les règles, ce n'était pas juste pour décorer pendant quatre ou cinq ans, on n'a pas pu bénéficier de cela. Donc, peu importe que vous nous dites que l'échéance est dans dix mois.

Mr Mebarek : Madame Asdrubal, ne vous énervez pas. Aucun problème, on va l'écrire.

Mme Asdrubal : Non non, je ne m'énerve pas...

Mr Mebarek : On va préciser tout de suite ce qui permettra d'avoir tout le confort possible pour l'opposition dans le mandat d'après, sachant que ça pourrait être détricoté dans le mandat d'après. Mais je reviens sur le local. La question c'est les groupes politiques ont droit à un local commun. D'accord, donc l'idée c'est que vous ne voulez pas faire de la colocation ?

Mme Asdrubal : Non, au contraire, de ce côté...

Mr Mebarek : Ça va être simple, ça va être très simple. Madame, je vais poser la question à l'élue qui est seule.

Mme Asdrubal : Non, ce n'est pas l'élue qui est seul parce qu'il peut y en avoir dans le futur. D'ailleurs, il peut y avoir des dissidences chez vous dans les mois à venir, comme une personne qui se détacherait.

Mr Mebarek : Bah non, tout va bien. Mais alors je vais vous dire un truc, mais moi aucun problème pour modifier et de dire les groupes politiques et non-inscrits ont droit à un local, on peut le décider tout de suite, faisons-le. Je m'en fiche moi ! Ça vous pose problème ? La majorité, Non. Moi, ça ne me pose pas de problème. Moi c'est vous, c'est la cohabitation, c'est vous qui la gérerez. Moi je n'ai pas de problème. Monsieur Humblot.

Mr Humblot : Moi je veux bien, mais c'est pas dutout en lien avec la délibération.

Mme Asdrubal : Ça l'est, on est sur un local, même si vous l'utilisez pas des masses, c'est aussi de la démocratie et le règlement intérieur. Je rebondis sur ce que disait Monsieur Mellier avec ce qu'avait souligné Monsieur Devoghelaere, tout simplement.

Mr Mebarek : Bon, écoutez-moi, ce que je vous propose, c'est de traiter le sujet tel qu'il existe aujourd'hui. D'accord ? Le cas de figure se présente avec Ségolène Durand/ Ségolène Durand a restitué les clés du local. Donc je suppose qu'elle n'en a pas l'usage. Dans la mesure où aujourd'hui il n'y a pas d'autres élus non-inscrits, on s'arrête là. Et si la question se posait demain, on pourra en revenir à la question et on modifiera le règlement. Très bien, Madame Monville Oui.

Mme Monville : Oui, une explication de vote. On va voter contre cette modification parce qu'on ne voit pas pourquoi, que ce soit Madame Durand ou quelqu'un d'autre, moi, ça m'est complètement égal, c'est des principes que je défends. On ne voit pas pourquoi un non-inscrit ou une non-inscrite ne bénéficierait que de 300 signes. La longueur d'un discours, ce n'est pas celui qui le formule, c'est la possibilité pour lui d'argumenter et donc d'apporter un point de vue qui soit un minimum étayé et pas un slogan ou bien l'équivalent d'un tweet comme vous nous l'imposez par exemple dans la « Lettre du Maire ». Donc personnellement, non-inscrit ou pas non-inscrit, on devrait pouvoir bénéficier d'un nombre de signes qui nous permettent de déployer un discours argumenté et construit.

Mr Mebarek : Moi, cette proposition me va bien. Si le Conseil délibère dans ce sens-là, moi je n'ai pas de problème pour passer à 1200 signes. Alors du côté des groupes de gauche, vous avez à peu près cette idée là aussi ou pas ? Comme ça il restera la majorité, et puis et puis les autres groupes. J'ai interrogé les groupes de gauche pour l'instant. Monsieur Guion. Donc vous, la proposition de Madame Monville vous va ? Ok Monsieur Guion ? Je vais la soumettre au vote dans ce cas. Monsieur Guion ?

Monsieur Guion : Oui. Alors tant qu'on est dans les possibilités de modification. Moi je vais répéter ce que je dis depuis le début du mandat. C'est que c'est dommage d'avoir une telle imprécision sur les modifications du règlement intérieur et de limiter les droits d'opposition

aussi fortement. Effectivement, comme l'a dit Madame Asdrubal, vous avez attendu la prolifération d'un recours administratif et finalement un jugement contre vous, plus de trois ans pour que vous modifiez le règlement intérieur pour mettre des droits d'opposition aux élus d'opposition minimum. Vous êtes allés vraiment au minimum. Jamais vous n'avez respecté complètement le CGCT, notamment au niveau du « Facebook ». Vous vous limitez à un relais de la « Tribune » qui est mise sur le site web et non, comme le principe l'indique dans le CGCT, d'adapter le texte au support. Vous avez certainement un bilan tellement négatif, vous avez tellement peur qu'on en parle sur des supports comme le réseau social « Facebook » que vous ne souhaitez pas, qu'on adapte notre communication au support et que vous ne souhaitez pas qu'on mette un article complet avec photos et 1200 signes sur « Facebook » directement, vous vous contentez d'un relais de tout, de la page du site web, des élus d'opposition uniquement sur « Facebook ». Comme ça vous invisibilisez la chose, c'est ce que vous devez après vous glorifier comme quoi vous donnez des droits aux élus d'opposition alors que c'est le recours qui vous a donné, qui a donné des droits.

Mr Mebarek : Monsieur Guion, je voudrais simplement rappeler que l'objet de la délibération, ce n'est pas de modifier le règlement suite au recours. Je pense que ça, on l'a déjà fait, on l'a digéré. Si vous, vous aviez la capacité, il y a quelques mois, quand on a adopté le nouveau règlement de force, d'introduire un nouveau recours, si vous n'étiez pas satisfait du règlement tel que modifié sur la décision. Je rappelle que ce soir, les seules modifications sont liées à la modification de votre groupe, rien de plus. On ne revient pas sur les raisons qui ont justifié la décision du Tribunal Administratif de Melun. Ce n'est pas l'objet. Là, l'objet, c'est simplement votre groupe et les non-inscrits. Donc je propose, je sou mets donc aux voix du Conseil Municipal cette proposition. Les propositions telles que proposées par le Conseil, enfin, dans le dossier du Conseil Municipal, tel que vous été soumis sur table, avec la modification proposée par Madame Monville consistant à dire que les élus non-inscrits ont le même nombre de caractères que les élus d'opposition.

Mme Monville : Juste une chose, parce que c'était comme ça à l'Agglo, quand...

Mr Mebarek : A partager entre non-inscrits.

Mme Monville : A partager entre les non-inscrits bah oui, c'était comme ça à l'Agglo quand...

Mr Mebarek : C'est ce qui se passe à l'Agglo. Donc, Monsieur Abdou Dieng, vous notez les éléments. Je propose qu'on délibère en ce sens. 1200 caractères pour les non-inscrits à partager. Donc demain si on a trois noms inscrits, se partageront les 1200, etc. Qui s'oppose à cette proposition ? Enfin, c'est assez. Assez de révision de réglementaire avec tout ce qui vient d'être dit. Qui s'oppose ? Qui s'abstient ? Adopté. Très bien. Donc, Henri, tu poursuis.

Adopté par , le Conseil Municipal :

APPROUVE le nouveau Règlement Intérieur du Conseil Municipal, tel qu'annexé à la présente délibération, intégrant les modifications des articles 25 et 29 exposées ci-après :

Article 25

Ajout du paragraphe suivant :

« Afin de garantir le respect du principe d'égalité entre les membres du Conseil Municipal, les Conseillères Municipales et Conseillers Municipaux ne faisant partie d'aucun groupe politique sont également désignés pour siéger dans les commissions municipales. Le Conseil Municipal veille à ce qu'ils puissent être représentés dans un maximum de trois commissions de leur choix, dans des conditions équitables fixées par délibération. Pour permettre cette représentation, le Conseil Municipal pourra adapter le nombre total de membres des commissions ou réviser la répartition proportionnelle afin d'inclure les élus non-inscrits, sans porter atteinte aux équilibres démocratiques existants. »

Article 29

Ajout du paragraphe suivant :

« C – Droit d'expression des élus non-inscrits à un groupe politique : Les Conseillères Municipales et Conseillers Municipaux non-inscrits à un groupe politique disposent d'un droit d'expression individuel dans les supports de communication de la Ville mentionnés ci-dessus.

Ce droit est fixé à hauteur de 1 200 signes sur le Melun Magazine et sur le Site internet de la Ville, afin de permettre une expression proportionnée au statut individuel des élus non-inscrits par rapport aux groupes politiques constitués.

ABROGE les délibérations du Conseil Municipal n° 2023.12.10.335 du 20 décembre 2023 et n° 2024.11.10.229 du 14 novembre 2024 ;

PRÉCISE que l'ensemble des autres dispositions du nouveau Règlement Intérieur annexé reste inchangé et demeure en vigueur.

5 - COMMISSIONS COMMUNALES - MODIFICATION DE LA COMPOSITION DES COMMISSIONS ' SOLIDARITÉS, COHÉSION SOCIALE ET LOGEMENT ', ' ÉDUCATION, ENFANCE ' ET ' CULTURE '

Mr Mellier : Tout ça induit des changements, au niveau des commissions. Vous avez lu la note de présentation, je ne vais pas la répéter. Il y a trois commissions qui sont en cause solidarité, cohésion sociale et logement / éducation, enfance et culture. Ils ont proposé que Madame Durand soit remplacée dans chacune de ces trois commissions par un autre membre désigné par le groupe Relevons Melun. Ce groupe a été consulté et a désigné : pour la commission Solidarité : Monsieur Philippe Martin, en remplacement de Madame Ségolène Durand. Pour la commission éducation : Madame Catherine Asdrubal. Pour la commission Culture : Monsieur Michaël Guion. Si vous en êtes d'accord. On peut décider à l'unanimité de ne pas procéder à un scrutin secret. Monsieur le Maire, allons-y, si tout le monde est d'accord.

Mr Mebarek : Tout le monde est d'accord avec ces propositions. Ok, donc oui. Madame Monville.

Mme Monville : Alors moi je suis d'accord, les groupes, les groupes de droite décide de ce qu'ils font. Voilà, ça les regarde. Mais simplement, comme je vois que Monsieur Philippe

Martin sera dans la commission, ah non, ce sera Madame Catherine Asdrubal concernant la commission éducation et enfance. Mais je vais en profiter pour vous demander, parce que, en parlant de cette commission éducation et enfance, quand on avait, quand Monsieur Arnaud Saint-Martin a démissionné du Conseil Municipal, je crois, de mémoire, on avait demandé à ce que notre groupe puisse avoir un représentant à la commission éducation et de mémoire et sauf erreur de ma part, mais bon, je ne reçois rien de la commission de l'éducation, donc j'imagine que voilà, ça c'est pas ça, c'est pas transformé.

Mr Mebarek : C'est Fatiha Mothay qui avait pris la place, c'est ça ? Oui.

Mme Monville : On avait quelqu'un, je pensais justement que...

Mr Mellier : Ce n'était pas possible.

Mr Mebarek : Non mais Madame Monville, vous allez tous vous retrouver. Voilà. Donc ce n'est pas gênant !

Mme Monville : Non mais là-dessus, je voudrais vous rassurer, il n'y a aucun doute.

Mr Mebarek : Voilà. Moi non plus je n'ai pas de doute.

Mme Monville : Nous avons évidemment envie de tout mettre en œuvre, tout pour gagner la ville. N'ayez aucun doute là-dessus, je vous rassure.

Mr Mebarek : Allez, très bien. Délibération suivante.

Mr Mebarek : Nous n'avons pas voté sur la cinq.

Mr Mellier : On a voté à l'unanimité.

Mr Mebarek : Non, non, on n'a pas voté. C'est vrai que Madame Monville, c'est...

Mr Mellier : C'était après le vote.

Mr Mebarek : Non, non, on n'a pas voté formellement. Donc délibération 5. Formellement, on n'a pas voté, c'est vrai, j'ai pas dit ma petite formule rituelle. Oui, allez-y.

Mme Prim : Les chefs de file ; j'ai la voix qui porte, mais je vais quand même prendre le micro. Les chefs de file des groupes politiques ont été consultés sur les ajustements nécessaires. Bla bla bla bla bla. Et ça, c'est dans chacune de ces délibérations. Donc ce n'est que les chefs de file du groupe politique concerné. Mais la formulation laisse à...

Mr Mebarek : Oui, je suis d'accord. On est dans les considérants de la délibération ?

Mme Prim : Même pas de présentation.

Mr Mebarek : On peut modifier ça ? On va modifier ça ! Merci

Mme Prim : Merci.

Mr Mebarek : Ok, donc qui s'oppose ? Qui s'abstient ? Merci adopté. Henri.

Adopté à l'unanimité le Conseil Municipal :

MODIFIE la délibération n° 2023.12.11.336 du 20 décembre 2023 comme suit :

Dans la Commission « Solidarités, cohésion sociale et logement » :

→ Monsieur Philippe Martin (groupe Relevons Melun) est désigné en remplacement de Madame Ségolène Durand.

Dans la Commission « Éducation, Enfance » :

→ Madame Catherine Asdrubal (groupe Relevons Melun) est désignée en remplacement de Madame Ségolène Durand.

Dans la Commission « Culture » :

→ Monsieur Michaël Guion (groupe Relevons Melun) est désigné en remplacement de Madame Ségolène Durand.

DIT que pour ces nominations, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de ne pas procéder par scrutin secret.

6 - INSTANCES CONSULTATIVES - RECOMPOSITION DES MEMBRES

Alors la six, il s'agit donc, des organismes extérieurs la Commission Consultative des Services Publics Locaux, Commission de Contrôles des Listes Electorales, Commission ad hoc, examiner les candidatures dans le cadre de la DSP relative à un accueil de jeunes enfants et le Comité Consultatif des Seniors. Après consultation du seul groupe concerné, c'est à dire relevons Melun, le choix qui a été fait est celui-ci : Madame Catherine Asdrubal remplacera Madame Ségolène Durand, dans la Commission de Contrôle des Listes Electorales. Est désigné comme membre suppléant de ladite commission, Monsieur Philippe Martin, en remplacement de Madame Asdrubal. Monsieur Guion, remplace Madame Ségolène Durand pour le comité des seniors. Pour les crèches : Madame Asdrubal, en remplacement de Madame Ségolène Durand et en suppléant de cette commission : Monsieur Michaël Guion. Voilà donc tout y est. Oui, tu peux y aller.

Monsieur Mebarek : Merci. Y a-t-il des questions, des commentaires que l'on peut délibérer qui s'opposent ? Oui, Charles, tu veux intervenir ?

Mr Humblot : Non, moi je voulais simplement venir, Monsieur le Maire, avant le vote sur les deux ou trois délibérations. Donc la quatre, cinq et six, c'est que c'est effectivement la terminologie employée dans la note de présentation laissait entendre que les présidents des groupes d'opposition avaient été tous consultés. Enfin, pas tous. Consultez le tout, ce n'était pas là, mais que voilà. Et ça me pose quand même, ça me permet de faire une réflexion. C'est que lors de la dernière modification du règlement intérieur, les chefs de groupe avaient été

associés à cette rédaction et il aurait peut-être été intéressant de le faire aussi. Un, pour éviter d'avoir la note sur table et d'avoir peut-être plus de précisions, et notamment sur la problématique des 300 signes.

Mr Mebarek : C'est vrai, mais on a été pris de court. On a reçu la lettre le 5 juillet donc... Non, je Blague. Non, non, non. Evidemment, on avait été informé de la création du groupe, je ne sais pas, avant le Conseil d'avant d'ailleurs. Mais pour des raisons réglementaires, en application stricte du règlement interne, il fallait un courrier cosigné. Très bien. Donc on n'a pas délibéré. Donc qui s'oppose ? Qui s'abstient ? Merci. Adopté.

Adopté à l'unanimité le Conseil Municipal :

MODIFIE la délibération n° 2020.09.14.116 du 17 septembre 2020 comme suit :

Est désignée comme membre titulaire de la commission de contrôle des listes électorales :

→ Madame Catherine Asdrubal (groupe Relevons Melun) en remplacement de Madame Ségolène Durand.

Est désigné comme membre suppléant de ladite commission :

→ Monsieur Philippe Martin (groupe Relevons Melun) en remplacement de Madame Catherine Asdrubal.

MODIFIE la délibération n° 2022.11.15.206 du 10 novembre 2022 portant désignation des membres du comité consultatif des séniors comme suit :

Est désigné comme membre représentant de l'Opposition :

→ Monsieur Michael Guion (groupe Relevons Melun) en remplacement de Madame Ségolène Durand.

MODIFIE la délibération n° 2023.12.13.338 du 20 décembre 2023 portant désignation des membres de la commission consultative des services publics locaux comme suit :

Est désignée comme membre de ladite commission :

→ Madame Catherine Asdrubal (groupe Relevons Melun) en remplacement de Madame Ségolène Durand.

MODIFIE la délibération n° 2025.01.17.17 du 29 janvier 2025 portant désignation des membres de la commission ad hoc pour la passation du contrat de concession d'une crèche.

Est désignée comme membre suppléant de ladite commission :

→ **Monsieur Michaël Guion (groupe Relevons Melun)** en remplacement de Madame Ségolène Durand.

DIT que pour ces nominations, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de ne pas procéder par scrutin secret.

7 - CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE-RECOMPOSITION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION - DESIGNATION D'UN NOUVEAU MEMBRE

Mr Mebarek : Délibération numéro sept.

Mr Mellier : Il s'agit du Centre Communal d'Action Sociale, la recomposition du Conseil d'Administration, désignation d'un nouveau membre. Là aussi, le groupe Relevons Melun, considérant qu'il y a lieu de désigner un représentant du groupe nouvellement constitué : Relevons Melun, désigne sur proposition de ce groupe, Madame Catherine Asdrubal, membre du groupe Relevons Melun en qualité de représentant du Conseil Municipal au sein du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale, en remplacement de Madame Ségolène Durand.

Mr Mebarek : Merci. Des questions ? Bonjour Madame Gillier. Bonjour. Qui s'oppose ? Qui s'abstient ? Merci. Adopté.

Donc, nous en avons terminé avec les modifications du règlement intérieur et des modifications des modifications des membres des commissions.

Adopté à l'unanimité le Conseil Municipal :

DÉSIGNE Mme Catherine Asdrubal, membre du groupe « Relevons Melun », en qualité de représentante du Conseil Municipal au sein du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale (CCAS), en remplacement de Mme Ségolène Durand.

DIT que pour cette désignation, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de ne pas procéder par scrutin secret.

8 - CHARGES DE CENTRALITE - VERSEMENT DES FONDS DE CONCOURS DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION MELUN VAL DE SEINE POUR L'ANNEE 2025/2026 POUR LE CONSERVATOIRE DE MUSIQUE ET DE DANSE "LES DEUX MUSES" DE MELUN

Mr Mebarek : Délibération numéro huit. On a la huit, la neuf et la dix, c'est la fixation, donc le versement pardon, des fonds de concours de l'Agglomération pour les trois équipements qui en bénéficient, vous le savez. Le premier équipement, le « Conservatoire des deux Muses », pour un fonds de concours d'un montant de 46 500 € pour l'année 2025-2026. La piscine municipale, un fonds de concours pour un montant de 140 966 € et pour la médiathèque « l'Astrolabe », là encore, pour la période année scolaire, on va dire 25-26 pour un montant de 430 681 €. Voilà donc. Y a-t-il des questions ou des remarques sur les fonds de concours ? Oui, Monsieur Humblot.

Mr Humblot : Merci, Monsieur le Maire. Oui, effectivement, sur ces trois délibérations, moi je note quand même une absence, mais dommageable de précision sur le montant des dépenses, le montant, le nombre de melunais, le nombre de d'usagers de l'Agglo, le nombre de hors Agglo. On nous fait entre guillemet, je ne veux pas être vulgaire, mais un petit peu la tête dans le sac. On a 400 000, 140 000, 40 000, mais voilà, et je me réfère à des propos à peu près analogues sur les précédents fonds de concours et où je me souviens également que je ne parle que de tête, donc vous serez gentil de ne pas retenir ces chiffres contre moi. Mais globalement, le fonds de concours de la médiathèque représentait à peu près 10 % des frais de fonctionnement, alors que, alors que les usagers de l'Agglo représentaient à peu près 30 %. Donc ça veut dire qu'il y a une grosse partie des dépenses de ces trois équipements qui sont pris en charge par la ville et qui ne sont pas pris en charge à bonne hauteur par l'Agglo et que, d'autre part, je rappelle également qu'il y avait également un autre point qui était en débat, c'était sur le fait que les charges de centralité des melunais étaient pris en charge exclusivement par la ville de Melun et absolument pas par l'Agglo. Et que d'autre part, pourquoi Dammarie qui n'a pas de médiathèque et je n'en veux pas Dammarie bien évidemment, mais c'est un exemple. Dammarie, Vaux le Pénil ou autre, mais pourquoi ces communes bénéficient font bénéficier d'un tarif melunais sur les prestations des services melunais et que les melunais n'en ont pas ? Voilà, donc c'est pour moi, c'est une double peine quelque part, et je tenais à le formuler.

Mr Mebarek : Mais, Dammarie, il y a une médiathèque ! Bien sûr, le centre Albert Schweitzer, c'est une médiathèque !

Mr Humblot : Non mais alors.

Mr Mebarek : Ce n'est pas mal, C'est pas l'Astrolabe.

Mr Humblot : Mais pour la piscine ou pour la médiathèque ou pour le conservatoire. Les trois délivrent... Enfin, pour moi, j'ai joint les trois, les trois délibérations dans mon propos, voilà. Mais le conservatoire et toutes les communes, alors ça veut dire quoi ? Ça veut dire que sinon, il n'y a pas d'usager Agglo à ces trois équipements, il y en a et on sait bien qu'il y en a.

Mr Mebarek : Alors, le montant, je parle sous le contrôle notamment de Sylvie et d'Henri qui ont aussi l'histoire. La manière dont les critères de fixation des fonds de concours pour ces trois équipements a été déterminée, elle est maintenant ancienne, ça n'a pas été remis à jour depuis très longtemps. Il faudrait en réalité remettre complètement à plat le concept des fonds de concours et voir quels critères on prend en compte. A priori, moi, je ne suis même pas certain qu'on puisse tout mettre dans le fonds de concours, par exemple la médiathèque, je crois qu'on a des dépenses qui ne peuvent pas être mises à la charge.

Mr Mellier : On ne peut pas mettre les intérêts des emprunts de la médiathèque par exemple...

Mr Mebarek : Le personnel, typiquement le personnel. On peut mettre les frais de fonctionnement de l'équipement, le personnel ne peut pas être pris en charge parce que c'est un personnel ville et les frais, les fluides, etc. Et donc les critères actuels, c'est ça Charles. Je ne suis pas certain que, en cherchant aujourd'hui à ce que l'Agglomération nous donne très précisément les critères, elle y retrouve elle-même. Il faut être clair, je vous le dis, on est à un montant qui a été déterminé il y a de nombreuses années, en 2003. Donc première année de

livraison du fonds de la médiathèque. C'est vrai, vous vous disiez tout à l'heure, ça a été fixé un petit peu au doigt mouillé, mais je ne sais plus comment vous disiez ça. Bon, en tout cas, je pense qu'effectivement, il faudrait sans doute remettre à plat complètement la manière, donc les critères... Mais le danger qui peut nous guetter objectivement, c'est que la remise à plat de ces critères, il n'est pas dit, qu'à la fin de l'histoire on soit gagnant. On pourrait potentiellement être perdants, Voilà.

Mr Mellier : Mais il y avait un principe qui est intangible, Charles, dès le début. Il s'est pérennisé que les Présidents de l'Agglo et les différents Maires des communes concernées, que, en réciprocité (puisque c'est des fonds Agglo, c'est des banques et toutes les communes de l'Agglo qui participent au fonctionnement de ces équipements). Et la réciprocité, c'est que les communes en question qui bénéficiaient de fonds de concours, que ce soit Melun, Dammarie, Vaux le Pénil, appliquaient à ces communes, le même tarif que pour leurs propres habitants. C'est le principe de la réciprocité dès le départ, sinon il n'y aurait jamais eu de fonds de concours. Si Melun avait dit non. La preuve, c'est qu'on a bien un tarif extérieur de la médiathèque pour Fontainebleau, pour ceci et pour cela, mais on n'en a pas effectivement pour les membres de la communauté d'Agglo. Cela ne fait pas sens d'être en communauté si on a des tarifs différenciés au sein des 20 communes de la communauté.

Mr Mebarek : Mais vraiment, si on devait neutraliser la prise en charge des frais de personnel, ce n'est pas dit qu'on ait 430 000 € pour le conservatoire, on aurait sans doute moins puisque, pas au conservatoire mais à la médiathèque. Parce que le principe d'un fonds de concours est assis sur les coûts d'entretien et d'usage du bâtiment. Voilà. Mais bon, peut-être qu'au mandat prochain tout sera remis en question. Donc je vous propose de délibérer. Oui. Madame Monville.

Mme Monville : Oui. Alors comme ces fonds de concours concernent aussi la piscine, je vais en profiter pour vous dire que votre décision de rendre la piscine gratuite pendant ces deux jours de canicule était bienvenue, mais que par contre, je regrette et j'ai pu le dire d'ailleurs, je regrette que vous n'ayez pas gardé les écoles ouvertes, que vous les ayez fermées et que vous ayez par cette décision renvoyé une majorité d'enfants de notre ville qui vivent dans des conditions qui sont évidemment difficiles, pénibles, parce que leur habitation n'est pas isolée correctement et il y fait très chaud pendant ces moments de canicule. Sans parler évidemment de la difficulté des parents de s'organiser au dernier moment quand on leur annonce au dernier moment, comme vous l'avez fait, que les écoles seront fermées le mardi et le mercredi. Je voudrais souligner aussi Monsieur Mebarek, parce que si vous n'étiez pas candidat Maire à cette époque-là, rappelons que vous n'avez jamais été élu par la population de la ville que si vous n'étiez pas là.

Mr Mebarek : Si j'ai été élu, évidemment, j'étais sur une liste. Voyons.

Mme Monville : Vous n'avez pas été élu Maire.

Mr Mebarek : Je ne suis pas tombé du ciel.

Mme Monville : Vous avez été élu au Conseil Municipal, vous n'avez pas été élu Maire, mais vous allez avoir...

Mr Mebarek : Ce n'est pas.

Mme Monville : Vous allez avoir l'occasion...

Mr Mebarek : De le faire en 26 !

Mme Monville : Vous allez avoir l'occasion effectivement de vous y confronter et de vous y frotter. Mais nous avions à l'époque, il y a eu une canicule en 2020 au moment des élections municipales et nous avions à l'époque fait des propositions extrêmement concrètes dans un plan canicule. Non mais voilà, il se trouve que la piscine est concernée parce que c'est un équipement municipal et que très justement, vous l'avez rendu gratuit pendant ces deux journées. Nous, nous aimerions qu'il soit gratuit tout le temps, mais ça c'est un autre problème. Mais le fait est que quatre ans, cinq ans plus tard, les écoles de la Ville ne sont toujours pas préparées à recevoir les enfants des parents qui n'ont pas la possibilité de les garder chez eux. Dans ces épisodes de canicule, alors que c'est quelque chose qu'il faut absolument anticiper, qui va maintenant se répéter plusieurs fois dans l'année, qui risque de devenir de plus en plus prolongée. Et donc il faut nous adapter. Il n'est plus seulement temps de penser à réduire la course folle du réchauffement climatique. D'ailleurs, les experts viennent de nous annoncer que pour les 1,5 %, c'était raté. Et on voit l'inaction des gouvernements que vous avez soutenu les uns après les autres. Mais nous avons besoin, et c'est votre responsabilité de Maire, de nous adapter et donc d'anticiper sur ces phénomènes. Et il faut pouvoir accueillir les enfants de la ville. C'est indispensable de pouvoir accueillir les enfants de la ville dans les meilleures conditions possibles.

Mr Mebarek : Alors avant d'aller sur le sujet de l'adaptation des bâtiments, je reviendrai simplement sur l'épisode en question. Vous dites que ça s'est fait au dernier moment. En réalité, ça s'est anticipé puisque la preuve en est, au moment où je prends la décision, c'était le samedi donc avec une annonce rouge orange pour le mardi et le mercredi. Donc on était déjà trois jours, voire quatre jours avant. A ce moment-là, on était, très peu en France. Je crois qu'il y avait la commune de Tours, assez peu de communes et à vrai dire, je me suis même un peu retrouvé, enfin, la ville, pardon, je ne personnifie pas, la ville s'est retrouvée un petit peu assez seule sur cette démarche de fermeture puisque on s'est retrouvé avec toute la presse nationale qui est venue aux portes de la ville en voulant faire des ...voilà ! Entre le samedi et la veille de la canicule, les communes qui ont décidé de fermer, sont passées à l'échelle nationale de 200 à 1700, avec des décisions qui ont été prises par ces Maires la veille. Nous avons anticipé un samedi. Je me souviens, c'était un samedi matin, je ne sais plus qui j'ai appelé dès le samedi matin en disant, « il faudrait peut-être qu'on anticipe ce truc-là ». Les services de la ville ont pris attache dès le samedi avec toutes les familles des crèches, des centres de loisirs, des écoles le samedi, en omettant pas de leur préciser la mise en place d'un service d'accueil minimum. Certaines villes ont pris la même décision que nous de fermer, notamment des villes voisines. Nous, on a fermé, mais on a mis en place un service d'accueil minimum 5300 élèves. Enfin, les familles de 5300 élèves ont été contactés à partir du samedi pour...Evidemment, on n'allait pas mettre en difficulté les familles sans solution de garde. C'était clair ! Et il en est résulté quoi Madame Monville ? Il en est résulté que mardi, hier, jour de fermeture, sur les 5300 élèves informés, quinze élèves ont été accueillis en service d'accueil minimum, quinze élèves ou sur deux écoles à Denis Mukwege. Donc c'est bien pour dire que la ville a anticipé, elle a alerté toutes les familles et le service d'accueil minimum. Finalement, on a intéressé fondamentalement que peu de familles. Maintenant sur l'accueil dans les écoles... Après, on reviendra sur le débat de deux de nos écoles, qui est un débat qui n'est pas que Melunais, vous l'avez vu dans ces derniers jours.

C'est à l'échelle du Pays, avec l'État qui est mis en demeure, mais en alerte, par les syndicats de familles, de parents, d'élèves, d'enseignants et même les élus locaux qui disent à l'Etat aussi de prendre sa part, avec notamment le Fonds vert qui a été raboté. Donc je parle des travaux, on en parlera après. Mais ma responsabilité, Madame Monville, ce n'est pas de faire du comment dire, de la bien pensance on va dire idéologique. Ma responsabilité, c'est d'assurer la sécurité des gamins dans nos écoles et je suis allé le lundi, la veille de la fermeture, j'ai fait le tour des écoles, de quelques écoles, dans des classes qui avaient fait l'objet de travaux. Je prends l'exemple de l'école Paul Cézanne. Paul Cézanne et Suzanne Masson, il y a dix ans, on a fait des travaux. Cette école, elle n'a pas été rasée complètement pour être reconstruite, cette école, on a engagé entre les deux écoles élémentaires et Henri Dunant, 17 millions d'euros de travaux, 17 millions. On a reconstruit une maternelle toute neuve, mais on a réhabilité structurellement les écoles élémentaires. Juste les écoles élémentaires, c'était 10 millions. On a quand même engagé beaucoup d'argent avec des vitres adaptées, etc. Et dans ces classes, lundi, il y a une classe dans laquelle il a fait 39 degrés. Les élèves étaient là, j'étais avec eux dans la classe. Mais c'est impossible, c'est impossible de les recevoir, ni de faire cours. J'ai échangé avec les enseignants qui nous disaient « Mais Monsieur le Maire, on veut bien faire de la pédagogie, mais ce n'est pas possible ». Je n'en suis pas à dire, la ville fait des travaux ou pas, j'en suis simplement à l'instant T. Je prends en compte la situation de confort et de danger des élèves. Et moi ma responsabilité c'est de faire qu'on n'ait pas des multiplications de saignement de nez dans les écoles avec potentiellement des chocs d'hypothermie parce que pour des raisons idéologiques, il faut garder les élèves chez eux parce qu'ils sont toujours mieux à l'école que chez eux. Et ben en fait moi je ne pense pas. Je pense qu'ils sont mieux chez eux Madame Monville qu'à l'école parce que chez eux, ils ont la salle de bain, ils ont de l'eau à volonté, ils ont les parents avec eux, ils ne sont pas dans une classe de 30, à 39 degrés. Donc je pense en réalité à l'enjeu, j'ai la responsabilité de la santé des enfants. Vous faites de l'idéologie, c'est tout. Maintenant, sur les travaux, la ville engage depuis... Je suis long mais c'est important... La ville engage Madame Monville dans ce mandat, on a engagé 17 millions sur Mukwege et à Decourbe. 31 millions d'euros sur deux écoles. On a réhabilité Gatelier, réhabilité l'Almont On va, on va continuer. On a réhabilité les huisseries de Pasteur, les huisseries de Cassagne. Exemple Madame Monville sur Cassagne. Après on viendra sur la cour, Cassagne et Pasteur. Qu'est-ce qu'il faut faire ? Il faut totalement déconstruire l'école, la démolir, la mettre à plat et reconstruire une école totalement ? En fait non. L'École Cassagne, elle est là, je pense même qu'elle doit être classée cette école. L'École Pasteur sans doute aussi. Il faut les rénover, les réhabiliter. On ne peut pas faire autrement. Et on sait bien que la réhabilitation, ça ne permet pas d'avoir des classes à 20 degrés, ça n'existe pas. Dernier point, on a lancé un programme de végétalisation des cours d'école. Ce programme est lancé. On a certaines qui sont faites, on poursuit, mais on partage avec vous, Madame Monville, l'objectif de mettre plus de végétalisation dans nos cours d'école. Voilà ! Après Madame Gillier, allez-y. Madame Monville Mais on a quand même largement dérivé sur la délibération. Franchement, j'aurais préféré laisser ce débat pour la fin du Conseil, parce que là, on a complètement on est complètement hors sujet.

Mme Monville : Je voudrais vous répondre. Je ne crois pas que ce soit une position idéologique que de dire que quand on a des canicules à répétition, il faut anticiper non pas du samedi au mardi, mais il faut anticiper sur plusieurs années. Parce que, comme vous l'avez dit justement, avoir des canicules à répétition suppose des engagements financiers de la part des collectivités publiques pour s'adapter et protéger les populations. Si je vous parle d'accueillir les enfants dans les écoles, ce n'est pas une position idéologique, même si je pense que les écoles doivent être des lieux ouverts pour les enfants et que les enfants doivent pouvoir

effectivement bénéficier de cet équipement public, y compris pour des usages qui ne sont pas strictement réservé à l'enseignement scolaire. Mais il se trouve que c'est beaucoup plus intelligent d'un point de vue rationnel et financier que de faire en sorte que des bâtiments publics collectif puissent accueillir les enfants en cas de canicule et qu'il y ait par exemple, comme c'est le cas aujourd'hui dans des maisons de retraite, des pièces qui soient des pièces fraîches, qui soient équipé de telle façon à y accueillir les enfants. Vous avez en l'occurrence ouvert une école pour un accueil, pour un accueil d'urgence. Cette fois ci, vous y avez pensé en 2020, Vous n'y avez pas pensé, donc c'est une bonne chose. Il y avait parce qu'il y avait eu la possibilité pour les soignants pendant le Covid, d'accueillir, leurs enfants. Donc ça, c'est une bonne chose. Mais vous savez très bien que cette école est accessible pour bon nombre de gens en voiture. Elle est loin, elle est loin, elle est excentrée pour un certain nombre de gens que l'information, même si, et moi je salue les efforts des agents de la ville qui ont dû appeler 5000 familles là-dessus, il n'y a aucun problème. Mais l'anticipation dont je vous parle, Monsieur Mebarek, soyons sérieux, je veux dire, soyons vraiment sérieux. Aujourd'hui, il y a des gens qui meurent. Ces températures sont pour certaines personnes qui sont fragiles, qui sont en situation de fragilité sanitaire, elles sont insupportables. Nous pouvons nous protéger du froid. Nous ne pouvons pas nous protéger de la chaleur. Aujourd'hui, équiper l'ensemble des bâtiments collectifs et tous les appartements dans ces bâtiments de climatiseurs serait une folie anti-écologique et qui nous conduirait à produire encore davantage de gaz à effet de serre. Donc, nous avons besoin que les collectivités prennent en charge d'équiper des bâtiments publics qui puissent accueillir les gens collectivement. C'est de ça dont il s'agit quand je vous parle d'anticipation.

Mr Mebarek: Mais on est en fait on se rejoint et on l'a fait puisqu'on a accueilli les élèves en service d'accueil minimum à Denis Mukwege, qui est une école totalement adaptée de ce point de vue-là. Je crois qu'il y avait Madame Prim avant. Madame Gillier. C'est vrai. Je ne voudrais pas créer un malaise entre vous Mesdames. Ce n'est pas le moment, Madame Prim. Allez-y !

Mme Prim : Je tiens, à revenir, donc sur ce qu'a soulevé Madame Monville et j'ai une intervention sur les piscines. Concernant les écoles, j'ai..., samedi dernier, nous avions la fête de l'école. C'était le sujet dominant à la fête de l'école et je me suis permis d'appeler Monsieur Mellier justement pour lui parler du problème. Si la fermeture des écoles est une solution, elle est complètement imparfaite selon nous. C'est ce que je disais, c'est qu'il faut que finalement chaque école puisse accueillir les enfants qui ne peuvent pas faire autrement et proposer aux parents qui peuvent garder leurs enfants à la maison de les garder. Parce que ce qu'il se passe quand on doit emmener un enfant à Mukwege par exemple, mais qu'on n'a pas de voiture, c'est compliqué parce qu'il y a peu de transports en commun. Ensuite, on doit partir peut-être à l'autre bout du Département pour travailler. Résultat je connais beaucoup de familles dont les enfants sont restés seuls à la maison et certains dans des logements pas salubres. Et ça, vous en conviendrez. Donc une solution intermédiaire, c'est à dire d'avoir un minimum d'enfants. Mais dans chaque école bien répartis, dans les salles fraîches comme en maison de retraite, avec des jeux d'eau, pourquoi pas ? Il y a, et moi je pense qu'il y a un juste milieu entre vos propositions.

Mr Mebarek : Oui, je souscris. Non, mais objectivement, c'est quelque chose qui peut se faire, mettre en place dans chaque école des espaces rafraîchis. Et il n'y a pas eu qu'une école, on a eu également, mais c'est en fonction du nombre d'inscrits. Finalement, il y avait le quinze, donc on n'allait pas ouvrir plusieurs écoles.

Mme Prim : Mais comme les gens ont vu que c'était un service minimum, ils ont pris peur. Vous auriez gardé toutes les écoles avec chacune un service minimum, ça aurait peut-être été plus souple. Et je suis ravi que vous ayez anticipé votre décision malgré tout. Parce qu'au départ, Monsieur Mellier m'avait dit que vous comptiez prévenir les familles le lundi de votre décision. Très bien. Alors ceci dit, maintenant, je peux parler aussi des huisseries de Pasteur si vous le souhaitez, mais je pense que vous êtes déjà au courant du problème. Que comme les volets sont, les rideaux sont à l'intérieur, en fait, les possibilités d'aération sont réduites. On n'isole pas bien en occultant par l'intérieur, mais il faut mettre des volets extérieurs. Enfin, il y a des gros problèmes dont vous devez déjà être au courant, ce qui fait que l'isolation qu'on espérait n'a pas été au rendez-vous. Après elles sont très belles ces vitres. Mais voilà, je reviens vite fait avant de laisser la parole à Céline, sur la piscine. Parce que l'année dernière, à la même époque, sur la même délibération, j'avais proposé quelque chose qui vous avait intéressé mais qui n'a pas eu suite. J'avais formulé une proposition plus sociale au niveau des tarifications concernant les étudiants, les retraités, les personnels, les personnes en situation de handicap, les familles nombreuses, les demandeurs d'emploi ou bénéficiaires du RSA. Je suggérais alors un tarif simple de 2 € à l'entrée individuelle et de 12 € le carnet de dix séances, à l'image de ce qui se pratique dans beaucoup de villes, c'est à dire un tarif plus accessible pour tous. Et je suis assez désolée, alors que vous aviez pris intérêt de cette remarque, de cette intervention, que ce tarif n'ait pas été ajusté ni pour les melunais, ni pour l'ensemble de l'Agglomération. Et là ce serait vraiment quelque chose d'important, avant la gratuité que nous proposerons peut-être de déjà rendre la piscine plus attractive parce qu'une famille de cinq personnes et bien c'est 17 €. Ça concerne des milliers de familles finalement. Donc je vous demande de revoir encore une fois les tarifications pour le bien de tous et de tous les plus fragiles et les plus précaires. Voilà, je vous remercie.

Mr Mebarek : Effectivement, c'est quelque chose qui se débat en budget, en vote du budget et pas en cours d'année. Mais je suis désolé, refaites cette formulation budget. Non mais vous êtes au budget, Madame Prim, vous délibérez avec nous au Conseil, non à la commission des finances. Et je reviens sur les tickets dans les services d'ailleurs, jeunes centres sociaux, mais également le CCAS, fait de la distribution de tickets de piscine pour les familles les plus modestes. Mais ça ne règle pas le problème tel que vous vous proposez.

Mme Cellierier : Puisque vous avez parlé des personnes vulnérables, je voulais donc préciser que le cas depuis le 16 juin, donc on a bien anticipé depuis le 16 juin, appelé les personnes qui sont sur notre fichier, qui se sont inscrites. Il y a eu 699 appels des personnes qui ont été appelés plusieurs fois. Il y a eu aujourd'hui, par exemple, il y a 30 personnes qui ont été vu à leur domicile parce qu'elles ne répondaient pas. Donc des agents sont allés les voir pour comprendre leur silence et on répond, on essaie de répondre au mieux à leur demande. Voilà. Donc je pense qu'on peut remercier très fortement les agents du CCAS parce que ils sont mobilisés depuis le 16 juin, donc là ça n'a pas été simplement ces deux derniers jours.

Mr Mebarek : Merci beaucoup. On peut vraiment, on peut les remercier du travail qui a été fait. Ils étaient encore dans mon bureau d'ailleurs. Je leur ai prêté mon bureau pendant les deux jours. Très bien. Oui, Madame Gillier, pardon.

Mme Gillier : Bonsoir à toutes et à tous. Moi, je partage ce qu'ont dit les collègues des autres partis de gauche. J'ai juste un point de surprise. C'était sur la question de la fermeture des crèches parce que vous avez fermé des crèches qui avaient pourtant des points avec des

climatiseurs portatifs, et je vous avoue que d'avoir des climas portatives qui permettaient quand même d'accueillir des enfants aient pu être fermés, ça a pu générer effectivement à la fois des interrogations pour les parents et je rejoins ce qui a été dit, qui était il y a eu à la fois une peur de ne pas pouvoir faire garder les enfants, les questions de mobilité. Je le redis des questions de mobilité, ne pas se déplacer. Moi j'ai eu deux mamans qui sont venues me voir, qui travaillent dans le service à la personne, qui ont perdu deux journées de travail. Mais ça aussi c'est des réalités économiques. Et je pense que sur la question aussi, des prises de décision sur les crèches fermées, avoir aussi une visibilité de celles qui en ont et qui n'en ont pas parce que certaines pouvaient être équipées auraient permis, et je peux comprendre le fait de dire on met en sécurité parce qu'on n'a pas une capacité de recevoir les enfants à peu près sereinement, mais de pouvoir justement avoir une cartographie de ce qui existe en ville, y compris dans les crèches privées pour le coup. Et je vais revenir sur la question de la ville résiliente hyper rapidement. Je ne rajouterai pas ce qu'a pu être dit, mais une chose qui m'a extrêmement surprise et un petit peu choquée, je vous le dis. Samedi, il y avait la fête des accueils jeunesse à l'Almont et à Montaigu qui était très..., il n'y avait pas beaucoup de monde avec des jeux en plastique qui fait qu'au bout d'un moment les enfants n'allaient pas dessus parce qu'ils se brûlaient. Et je me suis dit quand même, au-delà de la question de la végétalisation de nos quartiers, de pouvoir permettre que ce soit vivable, comment est-il possible qu'on n'ait pas, on ne soit pas imaginé de dire peut-être mettre des jeux d'eau quand on a une chaleur comme ça. Ça permettrait à nos enfants de pouvoir s'amuser dans tous les quartiers. Et je donne juste un exemple, mardi soir j'étais, vous vous en fichez, j'étais à Montreuil, à Montreuil, place de la République, ils ont mis à côté de tous les jeux des enfants. On appuie sur un bouton, ça fait brumisateurs. Les parents y vont, les anciens y vont. Il y a des sièges, il y a des il y a des bancs. Ça permet aux populations, à toutes les populations de passer des bons moments, à l'ombre des arbres et d'avoir une vie un peu plus, beaucoup plus agréable. Et je pense que c'est ce type de dispositif qu'il faut penser dans les quartiers de Melun, entre autres parce qu'on sait que les épisodes qu'on vit aujourd'hui ne s'arrêteront pas aujourd'hui. Ça va s'amplifier.

Mr Mebarek : Merci Madame Gillier. Oui, Madame Prim.

Mme Prim: Oui, je pense. Madame Gillier me fait penser il y a beaucoup de gens qui s'interrogent donc sur la ligne pour mise en eau de sur la place Saint-Jean. Est-ce que ce sera un brumisateur ou des petits jets d'eau justement pour se rafraîchir ? Melun s'interroge.

Mr Mebarek : Le Maire de Melun va répondre. Ce seront des brumisateurs avec un bouton poussoir et une minuterie. On a copié Montreuil, voyez. Un bouton poussoir et une minuterie qui déclenchera ces brumisateurs. Les jets d'eau, ça ne fonctionne plus. Déjà, on a un problème de consommation d'eau, quoi qu'on en dise. Ça a beau être infiltré, ça gâche de l'eau et surtout, c'est très bruyant pour les riverains. Donc les brumisateurs... Alors c'est dommage, d'ailleurs, j'ai failli dire aux services techniques « Tiens, ça serait pas mal d'ouvrir les brumisateurs » qui sont en service, mais la place n'ayant pas été livrée, on peut pas. Madame Monville. Après on va délibérer sur les fonds de concours.

Mme Monville : Oui, oui, absolument non. Mais du coup, j'en profite pour vous demander. Il me semble que vous aviez déjà répondu, mais je ne me souviens pas. Les deux fontaines très jolies qu'il y avait place Saint Jean, Où sont-elles ? Et est ce qu'elles vont être remises sur la place Saint Jean ? Et est ce qu'on peut espérer un jour voir revenir de l'eau potable dans l'espace public, comme il y en a par exemple à nouveau à Paris maintenant, ou dans certaines villes de France où l'eau publique est à nouveau disponible dans des fontaines publiques à

disposition du public.

Mr Mebarek : Alors on a de l'eau publique à disposition du public dans les jardins de l'Hôtel de Ville, puisqu'on a une fontaine, sauf si elle a été supprimée, mais je ne crois pas, à côté des toilettes. Donc on a bien une fontaine et au parc de Crema aussi donc, mais il faudrait sans doute en mettre encore plus. Et les deux fontaines vont être réinstallées mais sont sans eau. C'est décoratif, il n'y aura pas d'eau.

Mme Monville : Pourquoi?

Mr Mebarek : Pour des questions de je ne sais pas quoi. C'est quoi le problème? En fait, ces fontaines qui sont historiques, leur mécanisme de fontaine, n'est plus, n'existe plus. Ils étaient plus remplaçables, on ne sait plus faire. En fait, si on veut mettre des fontaines, il faut complètement les changer celle-là. Et l'objectif, c'est de les garder, bien sûr. Mais bien sûr, la fontaine de la place Saint-Jean sera en eau dès son ouverture, le 13 septembre, puisque ça sera inauguré le 13 septembre. Et la fontaine repeinte. Et puis là, toute la motorisation refaite également. D'ailleurs, c'est une décision qu'on a passé dans les décisions du Maire, les chantiers de la Fontaine. On passe aux fonds de concours, donc la délibération numéro huit sur le Conservatoire. Y a-t-il des oppositions ? Abstentions ? Merci. Adopté.

Adopté à l'unanimité le Conseil Municipal :

ACCEPTE le versement par la Communauté d'Agglomération Melun Val de Seine, pour la saison 2025/2026, du fonds de concours pour le fonctionnement de l'équipement du conservatoire de musique et de danse « Les deux Muses » d'un montant de 46 500 € ;

AUTORISE le Maire ou l'Adjoint en charge de la culture à signer la convention pour le versement d'un fonds de concours pour charges de centralité en faveur du conservatoire de musique et de danse « Les deux Muses » entre la Communauté d'Agglomération Melun Val de Seine et la Ville de Melun ;

DIT que la recette est inscrite au budget 2025.

9 - CHARGES DE CENTRALITE - VERSEMENT DES FONDS DE CONCOURS DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION MELUN VAL DE SEINE POUR L'ANNEE 2025 POUR LA PISCINE MUNICIPALE DE MELUN

Mr Mebarek : Sur la piscine numéro neuf. Observations ? Oppositions ? Non. Adopté.

Adopté à l'unanimité le Conseil Municipal :

ACCEPTE le versement par la Communauté d'Agglomération Melun Val de Seine, pour la période du 01 janvier 2025 au 31 décembre 2025, du fonds de concours pour le fonctionnement de l'équipement de la piscine municipale d'un montant de 140 966 € ;

AUTORISE le Maire ou l'Adjoint en charge des Sports à signer la convention ci-annexée pour le versement d'un fonds de concours pour charges de centralité en faveur de la piscine

municipale de Melun à conclure entre la Communauté d'Agglomération Melun Val de Seine et la Ville de Melun ;

DIT que la recette est inscrite au budget 2025.

10 - CHARGES DE CENTRALITE - VERSEMENT DES FONDS DE CONCOURS DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION MELUN VAL DE SEINE POUR LA PERIODE DU 01 SEPTEMBRE 2025 AU 31 AOUT 2026 POUR LA MEDIATHEQUE "L'ASTROLABE" DE MELUN

Mr Mebarek : Numéro dix sur l'Astrolabe. Opposition ? Abstentions. Merci. Adopté.

Adopté à l'unanimité le Conseil Municipal :

ACCEPTE le versement par la Communauté d'Agglomération Melun Val de Seine, au titre de la période du 01 septembre 2025 au 31 aout 2026, du fonds de concours pour le fonctionnement de l'équipement de la médiathèque « L'Astrolabe » d'un montant de 430 681 € ;

AUTORISE le Maire ou l'Adjoint en charge de la Culture à signer la convention pour le versement d'un fonds de concours pour charges de centralité en faveur de la médiathèque « L'Astrolabe » entre la Communauté d'Agglomération Melun Val de Seine et la Ville de Melun ;

DIT que la recette est inscrite au budget 2025.

11 - CONVENTION DE MUTUALISATION DES SERVICES INFORMATIQUES AVEC CONTRAT DE SERVICES ET D'ENGAGEMENTS RECIPROQUES - AVENANT N°1

Mr Mebarek : Délibération numéro douze. C'est la modification d'une demande de subvention que nous avons... La onze. Je vais trop vite. Pardon. Ah oui, c'est Saint-Germain. Pardon. Merci Henry. La convention de mutualisation des services informatiques de l'Agglo, va, enfin, le service va accueillir la commune de Saint-Germain-Laxis. Il est proposé d'avenanter la convention qui a été signée entre toutes les communes et l'Agglomération. Pour ce faire, ils vont proposer cet avenant. Voilà l'objet, c'est simplement d'inclure Saint-Germain-Laxis dans le dispositif. Qui s'oppose ? Qui s'abstient ? Merci. Adopté.

Adopté à l'unanimité le Conseil Municipal :

APPROUVE l'avenant °1 (projet annexé) à la convention de mutualisation et de service des services informatiques ;

AUTORISE le Maire ou son représentant, à signer l'avenant n°1 à la convention de mutualisation des services informatiques avec contrat de services et d'engagements réciproques.

12 - TOUTE SUBVENTION ETAT 2025 -ABROGATION DE LA DELIBERATION N° 2025.01.9.9 DU 29 JANVIER 2025 - DEMANDE DE SUBVENTION

Mr Mebarek : Délibération numéro douze. Donc, il s'agit d'abroger une délibération qui avait été adoptée le 29 janvier pour la demande de subvention auprès de l'Etat sur la renaturation du 16 rue des Trois Moulins. Peut-être l'avez-vous vu en passant dans la rue des Trois Moulins, les anciens garages qui avaient été incendiés, avaient été rachetés par la ville. Vous le savez, nous avons d'ailleurs démolì desimperméabilisé et là, des travaux sont en cours pour y implanter un petit jardin. Comment ? Oui, un jardin d'enfant, avec des jeux d'enfants le long de l'Almont. Avec un petit belvédère qui donnera sur l'Almont. Donc c'est une opération pour laquelle le coût hors taxes est de 452 800 € et il est sollicité une subvention de l'Etat d'un montant de 361 000 €, dont 80 % pour cette opération qui vise à renaturer l'espace. On est dans les critères des subventions. Voilà pourquoi on a abrogé la précédente. On a mis à jour, en fonction des devis qui nous ont été adressés, le coût du projet, d'où la mise à jour de cette délibération. Y a-t-il des questions ? Voilà un bel exemple de renaturation de la Ville et de la résilience. Madame Gillier. On en est très fier. Y a-t-il des oppositions, des abstentions ? Merci. Merci. Adopté. Vous dites ?

Mme Gillier : Comme quoi, de temps en temps, des choses que l'on fait, on est d'accord.

Mr Mebarek : Mais voyez, vous, vous n'êtes pas sectaire, nous non plus.

Adopté à l'unanimité le Conseil Municipal :

ABROGE la délibération n° 2025.01.9.9 du 29 janvier 2025 approuvant le projet de de renaturation du 16 rue des Trois Moulins au titre des opérations d'investissement 2025 éligibles à « Toute Subvention Etat » et autorisant Monsieur le Maire ou son représentant à solliciter l'Etat pour l'obtention de « Toute Subvention Etat ».

APPROUVE le projet présenté ci-dessous, au titre des opérations d'investissement 2025, éligible à « Toute Subvention Etat » 2025 :

Renaturation du 16 rue des trois moulins :

Coût hors taxe :	452 380,00 €
Toute subvention État sollicitée :	361 904,00 € soit 80 %

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à solliciter l'Etat pour l'obtention de « Toute Subvention Etat ».

13 - TOUTE SUBVENTION ETAT 2025 - DEMANDE DE SUBVENTION - AMENAGEMENT DU PARC URBAIN DE CENTRE VILLE - FAUCIGNY LUCINGE - Tranche 1

Mr Mebarek : Délibération numéro treize. Toujours une délibération pour une subvention

auprès de l'État. Il s'agit de la « tranche 1 » de l'aménagement du parc Faucigny Lucinge pour un coût d'opération dans cette « tranche 1 » de 500 000 €. Ici, il s'agit de la réfection des cheminements et à la des-imperméabilisation de l'entrée et du parking du côté de l'ancienne crèche de l'hôpital qui va devenir une future crèche de la ville. Donc la « tranche 1 » 500 000 € pour un montant de 400 000 € de subvention sollicitée. Des questions qui s'opposent ? Qui s'abstient ? Merci. Adopté.

Adopté à l'unanimité le Conseil Municipal :

APPROUVE le projet présenté ci-dessous, au titre des opérations d'investissement éligible à « Toute Subvention Etat » 2025 :

Aménagement du parc urbain de centre-ville - Faucigny Lucinge- Tranche 1 :

Coût hors taxe : 500 000 €
Toute subvention État sollicitée : 400 000 € soit 80 %

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à solliciter l'Etat pour l'obtention de « Toute Subvention Etat ».

14 - RESIDENCE D'ARTISTE 2025-2026 - APPEL A CANDIDATURE ET PROJET DE CONTRAT D'ACCUEIL EN RESIDENCE

Mr Mebarek : Délibération numéro quatorze Mathieu.

Mr Duchesne : Merci, Monsieur le Maire. Donc pour la troisième année consécutive, la ville de Melun, se propose donc d'accueillir sur son territoire, un artiste sculpteur ou une artiste sculpteur dans le cadre d'une résidence artistique. Chaque année, ces Résidences nous permettent non seulement de soutenir la création artistique, mais aussi de sensibiliser la population aux métiers artistiques. Ce fut le cas par exemple cette année encore, grâce au travail de l'artiste plasticien Christian Colombel, qui finalise ces jours-ci un arbre de 7,77m qui trônera dans le hall du futur cinéma. Il a beaucoup travaillé avec les scolaires et en commission culture. Pour ceux qui étaient là, on a pu vous montrer toutes les photos qui ont été prises pendant ces ateliers avec les petits melunais pendant ces ateliers de médiation, pour la prochaine résidence d'artiste qui durera donc neuf mois de novembre 2025 à juillet 2026. Le principe reste le même la sculpture sera réalisée et installée sur les berges de Seine à un endroit qui reste encore à déterminer. Tous ensemble, on pourra en parler en commission culture et en bureau municipal. Le thème proposé est donc la navigation. Il s'agira d'une sculpture pérenne, cette fois-ci durable, qui ne sera pas en bois, contrairement à celles qui sont faites en partenariat avec le SMITOM. La nouveauté, une des nouveautés, c'est que suite au déménagement du service municipal d'archéologie, il a fallu... qui est en cours... il a fallu libérer de l'espace au sous-sol de la Vicomté et donc la salle qui est en face, rue Dufour, qui jusqu'ici était utilisée par les artistes dans le cadre de la résidence, n'est plus disponible. Elle sera utilisée en effet par les équipes du musée dans le cadre de médiation avec les enfants, avec les scolaires. Dans le cadre de cette résidence, l'artiste disposera toujours de la petite maison de 160 mètres carrés avec appartement. Je dis toujours l'artiste, mais c'est l'artiste ou les artistes. Ils peuvent être en duo. Ils disposeront à l'étage de l'appartement, en dessous des ateliers dans lesquels travailler. Et ceci entre le 1???? novembre et le 31 juillet. Je rappelle au

passage qu'ils ne paieront comme d'habitude, comme les années précédentes, que les flux électricité et assurance et enfin les moments de médiation puisqu'ils étaient organisés jusqu'à maintenant dans une salle rue Dufour. Donc auront lieu à hauteur de 30 heures de médiation qui auront lieu dans un bâtiment municipal. On va se tourner vers les services ou collèges, lycées, centres sociaux, services jeunesse et voir à la rentrée avec quel groupe de 25-30 personnes on peut travailler de façon à ce que ces 25 ou 30 personnes suivent l'artiste en question pendant tout le temps de la résidence. Le budget, l'enveloppe globale, n'a pas du tout varié ces dernières années, reste de 27 100 € décomposé comme suit. Donc 10 000 € pour l'acquisition d'une œuvre, 5 000 € pour la cession des droits d'auteur, 10 000 € pour la mise en œuvre technique de l'installation et 2 100 € pour le déploiement d'actions de médiation dont je vous parlais à l'instant. Comment va-t-on sélectionner l'artiste ou les artistes ? L'appel dès ce lundi 7 juillet sera lancé en ligne. Les artistes auront jusqu'au 4 septembre pour répondre. Il y aura une présélection qui sera faite début septembre. 5 et 6 septembre. Et puis le jury se réunira le vendredi 19 septembre pour désigner, pour auditionner trois artistes. Dans le jury, comme d'habitude, on aura des élus de la majorité, des élus de l'opposition, des experts du secteur culturel qui connaissent bien ces thématiques. Ce devrait se faire à l'espace Saint-Jean, comme les années précédentes. Voilà ce que je pouvais vous dire sur cette délibération, Monsieur le Maire.

Mr Mebarek : Merci beaucoup. Monsieur Tortillon.

Mr Tortillon : Bonsoir. Merci. Je viens d'entendre Monsieur Duchesne qui disait que rien n'avait changé au niveau budget. Une petite coquille dans le document du coup qui marque 20 000 € et 15 000 € en chiffres juste à côté. Et du coup je suis allé voir en 2024 2025 la convention qui disait que l'artiste percevra la somme forfaitaire de 20 000 €. Et là, elle a baissé à 15 000 €. Donc visiblement y a quand même une différence de 5 000 €. Quand on propose à un artiste quand même d'être coïncé trois jours par semaine et jusqu'à cinq jours dans la résidence, je ne comprends pas pourquoi on grignote le budget cette année.

Mr Duchesne : Merci Monsieur. Il y a effectivement une petite coquille, mais l'enveloppe globale reste la même. En fait, vous avez reçu plusieurs documents. Le projet de délibération stipule bien que on a 27 100 € avec la décomposition dont je vous ai parlé. On a mis en 2024, 5 000 € pour les frais de transport et d'achat de matériel et cette fois ci, ça passe à 10 000 €, c'est à dire que l'enveloppe reste la même mais on a et se décompose un peu différemment. Il y a un peu moins d'argent pour les frais de transport et l'achat de matériel. Un peu plus d'argent. Il y a 10 000 € au lieu de 5000 et un peu moins d'argent. 5 000 € au lieu de 10 000 pour le montant de l'achat de l'œuvre. Donc, l'artiste dispose de davantage de fonds pour travailler avec des matériaux de qualité sur la sculpture.

Mr Tortillon : Justement en fait, l'artiste gagne moins puisque l'argent que vous lui retirez, il le met dans l'œuvre. Donc l'œuvre, oui, il peut utiliser un matériel de meilleure qualité, mais factuellement, il gagne moins d'argent quand même l'artiste.

Mr Duchesne : Après en avoir discuté avec eux et avoir leur retour, on a pris cette décision. Ils disposent déjà de l'hébergement de l'atelier. De multiples facilités. On les accompagne. Ça reste quand même une somme d'ailleurs qui peut faire débat au sein de la majorité et qu'on en parle. Mais 27 100 €, ça reste quand même une somme correcte pour une œuvre qui, après être exposée, fait la fierté non seulement de l'artiste, mais aussi de la population.

Mr Mebarek : Monsieur Devoghelaere.

Mr Devoghelaere : Oui bon, du coup ça peut être pas trop vous plaire Monsieur le Maire, je vais faire un tout petit peu d'idéologie. Je n'interviens pas souvent concernant les différentes délibérations concernant la culture et je vais en profiter ce soir. Tout d'abord, permettez-moi de rappeler que nous partageons l'objectif de faire vivre l'espace public, notamment par l'art et la création. C'est un levier essentiel d'appropriation populaire de notre ville et un moyen de rendre la culture accessible à toutes et tous en dehors des lieux fermés. Je vais faire court, mais cette délibération, c'est l'occasion de dire deux choses. D'abord, la condition restrictive imposée, limiter l'appel à candidatures aux seuls artistes diplômés des écoles d'art. Pourquoi cette barrière élitiste ? Un artiste autodidacte, un collectif populaire, un créateur ou une créatrice qui n'aurait pas le diplôme officiel, n'aurait pas la vision appropriée ou suffisamment pertinente pour les berges ? C'est vrai, le travail artistique hors des circuits institutionnels est souvent plus ancré dans la réalité sociale que les productions calibrées des grandes écoles. Je pense par exemple à ces collectifs associatifs, à ces artistes de rue, à ces artisans locaux qui parfois portent une parole bien plus en prise avec notre territoire que certaines œuvres déconnectées. Il y a dans notre société une idée dominante. Celle que la culture est unique, vient d'en haut, entretenue par des initiés d'un autre soi, relevant d'une autorité arbitraire conférant à certains la possession de la légitimité artistique. Créer, c'est vivre de foi, disait Camus. Pourquoi en priver les masses ? Ensuite, je souhaite mettre en cause le choix d'œuvres éphémères. Pourquoi ne pas faire le choix du temps long de trace durable dans la mémoire collective ? Nous avons déjà des installations éphémères via les partenariats avec le SIVOM. Ce n'est pas inintéressant, mais cela ne peut pas être l'unique horizon. Pourquoi ne pas envisager en complément des œuvres pérennes, pensées pourquoi pas avec les habitants qui marqueraient notre espace public sur le long terme ? Moi, je ne suis pas originaire de Melun. J'y ai fait un bout de scolarité, j'y ai vécu, j'en suis parti, je suis revenu depuis huit ans. J'ai fait mon enfance à Combs la Ville et je me souviens de cet espace enfant dont je n'ai pas retrouvé le nom. Un petit château en dur, en toboggan, proche du stade et des courts de tennis extérieurs accessibles au public d'ailleurs résistant à d'éventuelles dégradations et intempéries. C'est bien pensé, c'est beau, c'est très chouette pour les enfants et ça doit faire au moins 35 ans que c'est là, vu que c'était là avant moi, au moins une trentaine d'années que le lieu marque les esprits de celles et ceux qui y vont. C'est un exemple. Pourquoi ne pas faire des installations ludiques et culturelles comme des parcours artistiques permanents pour petits et grands, des sculptures interactives, des créations qui racontent l'histoire de notre Ville ou un parcours artistique accessible aux enfants et aux familles, mêlant culture et appropriation des berges par toutes et tous. C'est cela une politique culturelle réellement populaire, ouverte, participative, qui valorise la création sous toutes ses formes au service de l'émancipation collective. Je vous invite à engager une réflexion sur des œuvres durables, utiles et accessibles à toutes et tous. En résumé, nous, élus de l'Union de la Gauche pour Melun, nous disons que la culture doit vivre de nous toutes et tous. Et l'art est un moyen d'expression pour toutes et tous. C'est ce qui fait de nous des citoyens libres, capables de comprendre le monde, de le questionner, de le transformer pour une politique culturelle émancipatrice, l'accès à la création, à l'expression artistique et au patrimoine garanti par toutes et tous, et la lutte contre la marchandisation de la culture comme de son accaparement par l'institution au profit d'une approche démocratique et participative, au message faisant sens autant que nous traversons ou reflétant l'histoire locale des espaces d'expression artistique collaboratifs, durables, mêlant l'utile à l'agréable. Je vous remercie.

Mr Mebarek : Merci beaucoup. Mathieu.

Mr Duchesne : Monsieur Devoghelaere, je pense que vous l'avez peut-être lu en diagonale ou vous ne m'avez pas entendu tout à l'heure, mais il ne s'agit pas d'une œuvre éphémère. Je le disais, elle viendra en complément de ce qu'on peut faire avec le SMITOM, avec des œuvres en bois. Mais là il s'agit, c'est dans le cahier des charges, c'est dans l'appel qu'on va lancer lundi, l'appel aux artistes. On leur demande avec cette enveloppe de travailler sur une sculpture durable qui restera sur les berges. Donc elle peut être en acier et peut être en pierre, peut être en béton dans des matières qui coûtent pas forcément trop cher, en époxy, en résine. Ça c'est le premier point. Donc oui, on essaye aussi de varier les matières et de ne pas miser que sur des sculptures éphémères. Le deuxième point, je me souviens que vous en avez déjà parlé l'année dernière. Effectivement, ce critère qui peut paraître exclusif des écoles puisqu'il y a une coquille dans le document concernant l'appel qui sera lancé lundi, je suggère qu'on puisse le modifier et glisser une ligne de façon à permettre non seulement à ceux qui ont fait les écoles parce qu'il ne faut pas leur interdire de postuler, mais aux autres aussi de pouvoir postuler dans le cadre de cette délibération et dans le cadre de cette résidence. Toujours sur dossier, avec toutes les pièces complémentaires qui leur sont demandées, bien sûr.

Mr Devoghelaere : Est-ce que c'est effectivement par rapport au fait que ce soit éphémère ? La réalisation d'une œuvre artistique telle une sculpture ou une installation éphémère ? C'est comme ça que c'était inscrit sur la délibération. D'où mon erreur.

Mr Mebarek : Monsieur Martin.

Mr Martin : Oui. Bonsoir à tous. Petite question pratique Monsieur Duchesne, est ce que vous avez réglé le problème qui fait que l'artiste que vous avez cité cette année n'a pas voulu occuper le local prévu rue Dajot mais s'est retrouvé rue Dufour ?

Mr Duchesne : Donc je pense que l'artiste dont vous parlez, c'est Christian Colombel, qui est un artiste local. Qui bénéficie déjà lui-même de ses propres locaux dans lesquels il travaille. C'est à la fois son domicile et son atelier de travail. Dans un premier temps, il a accepté de travailler, d'occuper la rue Dajot et la rue Dufour. Et au final, il n'a effectivement travaillé que dans les locaux de la rue Dufour où on a pas mal de hauteur sous plafond et où encore aujourd'hui, il nous disait au téléphone que c'était très pratique, que les ateliers c'étaient bien passés et que pour manier les morceaux de sculpture qui vont être assemblés fin juillet, c'était très pratique de travailler rue Dufour. Rue Dajot, il n'y est pas allé, notamment parce que les locaux, il s'agit d'une maison qui n'est pas meublée. Les locaux ne sont à ce stade, selon lui, pas encore suffisamment bien accueillant. On a un travail là-dessus à faire. On en a parlé avec la direction des affaires culturelles et on va travailler dessus dans le temps, dans les mois à venir, avec les services techniques pour essayer... On a déjà travaillé en repeignant notamment les murs à l'étage. Il y avait des infiltrations, ça a été réglé. Voilà. Donc on a un travail à faire au niveau de la maison, mais qui reste habitable, qui reste pratique près de la gare et qui, je n'en doute pas, comme ce fut le cas l'année d'avant, pourra séduire des candidats dans le cadre de cette résidence d'artistes.

Mr Mebarek : Et oui Monsieur Martin, pour terminer.

Mr Martin : Non, c'est pas du tout ça, Monsieur Duchesne. En fait, l'artiste n'a pas voulu aller rue Dajot parce que, comme vous le dites dans la convention, il se doit de payer les fluides, ce qu'on peut comprendre et ce qui est tout à fait normal dans le cadre de ce genre de partenariat.

Sauf que la facture d'électricité est commune avec le local qui est occupé par l'artiste potentiellement et l'association qui la jouxte. Et si l'artiste est d'accord pour payer sa propre consommation d'électricité, elle n'est pas forcément en phase avec l'idée de payer la consommation des voisins. Donc la question que je vous pose, c'est, est-ce que vous pouvez remédier à ça pour l'avenir, pour faire en sorte que l'artiste qui se retrouvera éventuellement dans ses locaux ne paie que ses fluides et que sa consommation personnelle ? Est-ce qu'il y a moyen d'avoir des compteurs séparés pour que ce soit étanche ?

Mr Duchesne : Moi je n'avais pas cette information en ayant discuté avec l'artiste, il ne m'a pas fait cette confidence. Donc après on verra s'il y a deux compteurs.

Mr Mebarek : Combien de compteurs ? Vérifier avec les services, qu'il y a bien deux compteurs indépendants ! Monsieur Martin, juste pour nous dire vous avez eu l'info comment ?

Mr Martin : Par l'artiste lui-même !

Mr Mebarek : Par l'artiste lui-même ?

Mr Martin : Oui, d'ailleurs, c'est la raison qu'il a évoquée pour ne pas aller rue Dajot, il n'y en a pas d'autres. Alors effectivement, il habite Melun, donc il n'a pas besoin d'un logement à Melun, ça c'est sûr. Mais s'il n'y avait pas eu cette problématique, il aurait créé rue Dajot comme c'est prévu dans la convention. Il n'aurait pas eu besoin d'aller rue Dufour.

Mr Duchesne : Il m'a expliqué, lui, que les conditions d'accueil n'étaient pas suffisantes dans cette maison. Voilà, il ne m'a pas parlé de l'électricité.

Mr Mebarek : Ce qui est étonnant, Monsieur Martin, c'est qu'on a déjà eu deux résidences d'artistes à cet endroit et on n'a jamais eu cette problématique.

Mr Martin : Vous en avez une avec le résultat qu'on connaît. D'ailleurs, si vous voulez que je revienne dessus, on peut en parler avec une œuvre qui gît au fond d'un parking. Comme quoi c'est une réussite tellement elle est laide et tellement vous avez demandé à l'enlever tellement elle est moche. Donc, et en l'occurrence, l'artiste qui a occupé ce local, moi je ne sais pas à la fin comment ça s'est terminé financièrement. Vous pouvez peut-être nous l'expliquer, mais en tout cas, renseignez-vous. Parce que moi je ne vois pas pourquoi cet artiste pourrait raconter n'importe quoi. Il n'avait pas envie d'avoir des factures qui correspondaient à des consommations, à ses consommations personnelles à lui, plus à celle d'une association à côté.

Mr Mebarek : Ok, allez, on va vérifier le point d'histoire des compteurs. Ah ben oui, non mais s'il n'y a pas de compteurs séparés ou s'il fonctionne pas, c'est un sujet et sa position est légitime de ce point de vue-là. C'est constructif, vous aussi dites donc voilà, ça dépend des jours ou des moments de la journée on va dire. Madame Monville.

Mme Monville : Non, je voulais simplement dire que moi j'étais parfaitement d'accord avec la remarque de Jason et donc la modification que vous proposez pour ouvrir à des artistes qui ne seraient pas diplômés des écoles d'art. Et par contre je suis d'accord pour laisser la mention y compris d'œuvres éphémères, parce qu'il y a des artistes qui font le choix de faire des œuvres éphémères. Ça a été le cas de grands artistes comme Basquiat par exemple, et que je pense

que ça doit faire partie des possibilités offertes aux artistes.

Mr Mebarek : Merci. D'autres questions ? Remarques ? Oui, Monsieur.

Mr Tortillon : C'était juste pour savoir si c'était bien, si ça avait bien été pris en compte, qu'il fallait modifier la coquille au début de l'article quatre. Oui, oui, Ok.

Mr Mebarek : Merci. Alors qui s'oppose ? Qui s'abstient ? Merci. Adopté.

Adopté à l'unanimité le Conseil Municipal :

APPROUVE les termes de l'appel à résidence artistique avec hébergement dans le centre-ville de Melun, du 1^{er} novembre 2025 au 31 juillet 2026, ci-annexé.

AUTORISE Monsieur le Maire à diffuser l'appel à candidatures à compter du 07 juillet 2025.

APPROUVE les termes du contrat d'accueil en résidence de l'artiste-auteur dans le cadre d'une résidence de création et le contrat de cession des droits de propriété intellectuelle, ci-annexés.

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer ces deux contrats avec l'artiste-auteur lauréat de l'appel à candidatures.

PRECISE que l'action engage une dépense de 27 100 euros TTC sur l'opération 151OEUARC (dont 10 000 euros TTC pour l'achat de l'œuvre, 10 000 euros TTC pour la mise en œuvre technique et l'installation, 5 000 euros TTC pour la cession des droits d'auteur, 2 100 euros TTC pour des actions de médiation scolaire et tous publics).

PRECISE que les crédits nécessaires seront inscrits au budget 2026.

15 - OPERATION DE RENOVATION DE VITRINES COMMERCIALES **- 10EME COMMISSION**

Mr Mebarek : Catherine Stentelaire. Délibération numéro quinze Merci.

Mme Stentelaire : Monsieur le Maire. Bonsoir à toutes et à tous. Délibération quinze Depuis déjà cinq années, l'opération d'aide à la rénovation de vitrines commerciales via le dispositif « Action Cœur de Ville » est en place dans la ville de Melun. Cette commission est la 10ème. Je rappelle le principe, c'est une aide financière à la rénovation des vitrines des commerçants et artisans installés depuis longtemps sur la ville ou pas, ou des nouveaux. C'est la ville qui prend en charge cet investissement, cette subvention, afin de renforcer l'attractivité du centre-ville, d'insuffler une dynamique commerciale bien nécessaire et d'encourager la rénovation et la modernisation des vitrines. Cette action est pour l'instant effective jusqu'au 31 décembre 2026 via « Action Cœur de Ville 2 ». Aujourd'hui, nous examinons cinq demandes que vous avez tous vu. Donc il s'agit de la maison SEFA, qui va ouvrir rue Saint Aspais, au 34 précisément, ce sera des fruits secs. La société KOMAGENE, qui elle, sera au 3 rue Jacques Amyot et qui proposera de la restauration avec des plats végétariens plusieurs sortes de

restauration, falafel, etc. C'est un type de restauration que nous n'avons pas sur Melun actuellement. Pas beaucoup en tout cas. Alors BORGINI, je ne sais pas si c'est Borgini (G) ou Borgini (J). D'abord parce qu'il a un établissement qui s'appelle Bor plus loin Gini, donc j'avoue que je ne sais pas. La restauration également, il sera situé au 34 rue Saint Etienne, en face de la place Praslin si vous situez. Et également LES MARIEES DE MADELEINE qui sont eux, 1 rue du Miroir en hyper-centre qui souhaite effectivement aussi revoir sa devanture pour moderniser un peu, pour revoir un peu sa devanture. Et vous avez vu qu'il y a également un autre établissement qui s'appelle BELLEVETTE BARBERSHOP qui a déjà eu fait... On a déjà débattu sur cet établissement, il y avait une coquille aussi. Le Monsieur a donné comme adresse quand il a rempli son dossier, le 20 rue René Poteau, alors qu'il est au 34. Donc voilà, tout simplement. Donc au moment du paiement, évidemment, on ne peut pas subventionner une adresse qui n'est pas la bonne. Donc c'est ce pour quoi on revoit aujourd'hui sa copie. Voilà donc ainsi il est proposé au Conseil Municipal d'accorder ces dites subventions. Merci Monsieur le Maire.

Mr Mebarek : Merci Catherine. Les questions ? Oui Monsieur Tortillon.

Mr Tortillon : Alors moi je me suis fait une petite remarque en voyant les photos. En fait il y en a trois sur les quatre qui partagent une caractéristique qui est assez intéressante et emblématique à Melun, c'est qu'il y a une petite marche, et cette petite marche ne permet pas aux personnes en situation de handicap d'accéder aux magasins facilement. Et je me disais et pourquoi on ne subventionne pas en partie la mise aux normes des bâtiments publics et privés tels que les commerces ?

Mme Stentelaire : Merci. Bien sûr que si, c'est la rénovation des vitrines, cette subvention et aussi peut agir sur l'accessibilité. Donc bien sûr, au contraire, en fait, c'est vraiment ce qu'on souhaite et ce qui a été fait chez d'autres commerçants. La difficulté pour la plupart de ces commerces, puisque nous sommes une ville ancienne, c'est compliqué parce qu'en fait vous devez avoir une pente qui est une pente douce de x cm, x %, pardon, et qui peut évidemment se retrouver à dépasser largement le trottoir. Et de ce fait, ces commerces obtiennent une dérogation. Mais ça fait partie évidemment des souhaits et on a déjà eu à faire ce genre de subventions. Donc oui, tout à fait.

Mr Mebarek : Merci Catherine. Ok, c'est bon, on peut délibérer. Qui s'oppose ? Qui s'abstient ? Merci. Adopté.

Adopté à l'unanimité le Conseil Municipal :

ACCORDE une subvention de 50 % de l'investissement éligible hors taxes soit 5 000,00 € à Monsieur Ekinci SEFA, pour le projet de rénovation de son établissement MAISON SEFA situé 34 rue Saint-Aspais.

ACCORDE une subvention de 50 % de l'investissement éligible hors taxes soit 1 131,82 € à Monsieur Duygu TANRIVERDI, pour le projet de rénovation de son établissement KOMAGENE situé 3 rue Jacques Amyot.

ACCORDE une subvention de 50 % de l'investissement éligible hors taxes soit 4 100,00 € à Madame Fevzi KOC, pour le projet de rénovation de son établissement BORGINI situé 34 rue Saint-Etienne.

ACCORDE une subvention de 50 % de l'investissement éligible hors taxes soit 4 087,99 € à Madame Madeleine DUBOIS, pour le projet de rénovation de son établissement LES MARIEES DE MADELEINE situé 1 rue du Miroir.

D'ABROGE la délibération n° 2024.12.13.262 du 19 décembre 2024 en tant qu'elle accorde une subvention 320,00 € à destination de Monsieur Monday OKON, pour le projet de rénovation de son établissement BELLEVETTE BARBER SHOP situé 20 rue René Pouteau.

ACCORDE une subvention de 20 % de l'investissement éligible hors taxes soit 320,00 € à Monsieur Monday OKON, pour le projet de rénovation de son établissement BELLEVETTE BARBER SHOP situé 34 rue René Pouteau.

PRECISE que les travaux de rénovation doivent être réalisés dans un délai de douze (12) mois à compter de la notification de la présente délibération au bénéficiaire, conformément au cahier des charges.

PRECISE que les subventions ne seront versées qu'après l'achèvement des travaux dans le délai imparti, sur présentation des factures acquittées et après vérification de la conformité des travaux par les services de la Ville.

PRECISE que les dépenses en résultant ont été inscrites au budget 2025.

16 - CONVENTION DE PARTENARIAT "À LA RECHERCHE DU COMMERÇANT IDEAL" - AUTORISATION DE SIGNATURE

Mr Mebarek : Délibération seize.

Mme Stentelaire : Délibération seize. Il s'agit ici... J'ai un peu mélangé... La ville de Melun poursuit son plan d'action afin d'apporter son soutien aux commerces de proximité et son engagement auprès de ses habitants afin de permettre la redynamisation de son centre-ville en mettant en place l'opération « à la recherche du commerçant idéal ». Alors, de quoi s'agit-il ? Il s'agit d'encourager l'entrepreneuriat et de favoriser l'implantation de commerces, cette fois-ci en ciblant des activités pertinentes, durables et absentes actuellement sur la ville. C'est l'objectif de cette opération. Initiative Melun Val de Seine et sud Seine et Marne a lancé un programme « Initiative Vitalité Ville » qui vise à offrir aux communes de son territoire des solutions clés en main, si j'ose dire, ceci afin de les impliquer dans le choix des commerces. Donc la ville fait le choix du commerce qui souhaiterait s'installer, tester leur activité dans le centre-ville en lien avec les besoins et les souhaits des habitants. Donc, la ville de Melun a souhaité intégrer, toujours dans sa stratégie de redynamisation, l'action à la recherche du commerçant idéal. En fait, pour cette opération, il s'agit pour la ville d'identifier le local et l'activité souhaitée. C'est différent de ce qu'on a inauguré aujourd'hui et je vous en parlerai, même si ça ne fait pas partie de la délibération de la boutique à l'essai... Donc d'identifier le local et l'activité souhaitée et charge aux équipes donc du réseau « Initiative Melun Val de Seine et sud Seine et Marne », de s'occuper de la recherche de porteurs de projets jusqu'à l'installation de ces derniers dans le local. La ville continue donc son développement du tissu économique en signant cette convention avec « initiative d'un Val de Seine et sud Seine et Marne ». Il est donc demandé au Conseil Municipal d'approuver cette convention de

partenariat et d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer cette dite convention ou tout autre document y afférent.

Mr Mebarek : Merci beaucoup Madame Gillier

Mme Gillier : Oui, merci pour la présentation qu'on a regardé avec une grande attention tant la situation du centre-ville est un objet d'inquiétude pour les Melunais et pour nous, pour toute la collectivité de la ville. Et donc on a été regardé un petit peu sur quel était le dispositif avec énormément de, comment dire, de financeurs, la banque des territoires, un financement du FSE plus pour essayer de revitaliser, j'avais quand même une vraie interrogation et qui me revient assez régulièrement. Ce midi, je déjeunais avec la Directrice des partenariats de la CMA Île de France dont mon activité travaille beaucoup avec la CMA, la CCI et on se faisait la remarque de la multiplicité hallucinante d'acteurs en termes de reprise, de commerce, de transmission, de commerce. Au point où ça devient une vraie jungle et on perd un peu en efficacité. Et je vois en fait dans la délibération, « les équipes du réseau ». Et ma question c'est : qui sont les équipes du réseau qui vont aller chercher, identifier au-delà de la question des commerces disponibles, mais les porteurs de projets ? Parce que ça, c'est une vraie interrogation. Et cette interrogation, elle est portée par la plupart des acteurs qui interviennent sur le champ économique.

Mme Stentelaire : Alors, comme je vous l'ai dit, les équipes du réseau, c'est le réseau « Initiative Melun Val de Seine et Sud, Seine et Marne ». Mais nous travaillons effectivement et encore pas plus tard que ce midi avec la Chambre de commerce et d'industrie et la Chambre de métiers et de l'Artisanat. Evidemment, pour cette autre opération que nous avons mis en place à nouveau, la boutique à l'essai. Ils sont partenaires de cette intervention, de cette opération, pardon. Mais bien sûr, il y a une véritable équipe derrière. C'est Réseau Initiative. Ils sont là aussi pour être, pour aider au niveau des prêts, etc. Donc vous avez des entrepreneurs qui y participent, vous avez évidemment des agents qui sont employés par Réseau Initiative.

Mme Gillier : Après, c'est une idée, mais sans doute que nous, on la déploiera d'ici 2026. Mais je pense qu'il y a dans tous les acteurs qui sont utiles sur les territoires. On a beaucoup aussi des organisations patronales de branches sectorielles, en particulier sur l'artisanat, que ce soient les bouchers, que ce soient les boulangers qui sont très bien structurés et qui travaillent en réseau aussi avec les CFA, pour essayer d'accompagner sur des dynamiques de reprise de commerce. Et on voit bien que la difficulté du maintien du commerce de centre-ville, ce n'est pas qu'une problématique à Melun, c'est une problématique qu'on va retrouver malheureusement un petit peu partout en Ile de France. Il y a des préconisations qui sont données. Vous en avez repris quand même quelques-unes. Dire on fait des, on teste des commerces à l'essai et sans doute qu'il peut y avoir une force. Nous, on travaille très bien pour le coup avec la ville de Paris qui a mis des choses absolument remarquables pour la question du programme pour maintenir du commerce de centre-ville, accompagner les commerçants à maintenir leur activité, à se développer. Mais comment est-ce que le Réseau Initiative et tous les fonds publics qu'on met dedans, on a un retour sur investissement et c'est ça qui est compliqué. C'est à dire qu'on met beaucoup d'argent. Et parfois, plutôt que d'avoir des réseaux initiatives en plus, des bonnes conventions financières sur un réseau, c'est une clé d'entrée sur tous les territoires. Et je pense que les gros progrès à mener là-dessus, c'est gâcher moins d'argent public. On vise un réseau et c'est eux qu'il faut. Je me permets de le partager. Ce n'est pas idéologique, hein !

Mme Stentelaire : Évidemment, j'en est de toute façon évidemment toujours en contact avec les chambres de métiers qui elles-mêmes sont en contact avec les CFA, etc. De toute façon, et le réseau Initiative travaille aussi avec les chambres consulaires de toute façon. Ah, je n'ai pas bien compris votre question. Pardon.

Mme Gillier : C'était une remarque de l'empilement des dispositifs publics, mais c'est au-delà de la question de ce qu'on fait ou pas, ce qu'on fait. Je partage le fait de dire l'empilement des dispositifs publics. Au bout d'un moment, on met beaucoup d'argent et je ne suis pas sûr qu'on ait toujours le retour sur investissement.

Mme Stentelaire : Je suis d'accord avec vous aussi. Et puis ça nous simplifierait la chose. J'ai envie de dire bien sûr...

Mr Mebarek : Mais on n'est pas obligé de travailler avec le réseau initiative 77. En fait, on démultiplie les dispositifs pour essayer de maximiser nos chances de renforcer l'attractivité. Et on a pris exemple sur Nemours. Ils l'ont fait à Nemours, c'est ça ? Et à Nemours, ça a bien marché. Le « à la recherche de mon commerçant idéal ». Ça a bien marché à Nemours et on s'est dit « tiens », c'est Valérie Lacroute qui a fait ça et ça a créé une dynamique. Et donc on se dit on va le faire à Melun. Alors d'abord, on le fait avec une cible, et si ça fonctionne, l'idée, c'est de l'étendre sur d'autres locaux. Madame Mothay.

Mme Mothay : Alors, nous ne remettons pas en cause la nécessité de redynamiser le centre-ville. La vacance commerciale est un vrai problème à Melun comme ailleurs. Mais je voudrais exprimer des réserves sur la méthode choisie et la philosophie portée par ce dispositif. La convention pour laquelle on doit voter ce soir, repose sur une sélection, sur une logique de sélection d'un commerçant idéal par un comité, d'après ce que j'ai vu, composé d'experts, de banquiers, de notaires, d'élus, mais sans les habitants. Je n'ai pas vu du tout dans la convention question d'associer les melunaises ou les melunais à cette démarche. Et ma question est : qui détermine ce qu'est un commerce idéal ? Sur quels critères ? A quel moment avez-vous demandé aux riverains ce dont ils avaient besoin ? Est ce qu'il est prévu une concertation locale, même légère, pour recueillir leurs besoins ? Un questionnaire, une réunion de quartier, un diagnostic d'usage ? Donc voilà, je me pose beaucoup de questions. Et effectivement, pour un autre point qui m'a interrogé, c'est : pourquoi qu'on fait cette mission justement à une association externe et la financer. J'ai vu, c'était de 5 000 €, 2500 signatures et 2500 après, alors que même la Mairie dispose de services compétents pour ce type d'accompagnement économique et urbain, on a en interne des agents au développement économique, à l'urbanisme commercial, à la communication capable de diagnostiquer ces besoins, de repérer des porteurs de projets, d'accompagner leur installation. Donc voilà, je me suis demandée pourquoi on externaliser cette compétence.

Mr Mebarek : Catherine

Mme Stentelaire : Je ne pouvais pas parler, pardon. Alors je vais faire dans l'ordre. Mais si j'oublie quelque chose, vous me rappelez. Les élus représentent, si je me trompe, les habitants. On a été élus justement pour représenter les habitants. Donc effectivement ce n'est pas prévu dans le dispositif que des habitants, parce que combien on va en avoir, qui soient là. Et de toute façon Monsieur le Maire représente les habitants et voilà. Ensuite, au quotidien, nous échangeons..., vous parlez de comment faire, etc, pourquoi on ne leur demande pas leur avis,

etc. Vous l'avez justement dit, il y a une équipe dédiée évidemment au commerce et à l'artisanat, mais pas que. Il y a d'autres services dans la ville. Nous échangeons au quotidien avec toutes ces personnes, donc à savoir le souhait des commerces, ben on les entend comme vous en fait. Finalement, en tout cas, on sait ce que les habitants et les consommateurs et les commerçants artisans ne souhaitent pas surtout. Les commerces qui sont déjà suffisamment représentés, des commerces qui ne sont pas spécialement attendus. Donc voilà. Ça, c'est au quotidien, nous l'entendons donc c'est pour ça que le choix a été fait du commerçant idéal en fonction de certains types de commerces, et je sais plus ce que vous m'avez dit multiplier, c'est ça que ça multiplie. Pourquoi on multiplie les dispositifs ? Oui bien sûr, parce que justement, comme Monsieur le Maire l'a dit, en interne, oui, mais on multiplie les dispositifs et là, pour le coup, on a fait appel à un dispositif externe à la ville, parce que justement c'est complémentaire, parce que justement ils ont aussi des réseaux, comme je le disais, mais, Madame est partie, comme le disait enfin, ils ont aussi des réseaux et pour le coup, c'est quand même très différent de ce qu'on peut faire d'habitude. En gros, les porteurs de projets, quand ils viennent à nous, c'est à dire au service commerce, à la ville, on les accompagne évidemment et on les met en relation avec les agences et/ou les propriétaires. Enfin voilà, c'est le rôle de la ville, du service. Ensuite, quand on fait une boutique à l'essai par exemple, et ben justement, on s'accompagne aussi de partenaires, ce qu'on a fait aujourd'hui pour ouvrir le champ. Alors là, pour le coup, le champ est plus ouvert, on dit voilà qui veut s'installer, en gros, c'est ce qui s'est passé avec la boutique Corsican Corner. C'est comme ça qu'elle est arrivée à s'installer à Melun. Et donc on ouvre le champ qui veut quoi ? Et là, c'est un dispositif différent qui dit bah voilà, nous on souhaite ça et c'est pour ça qu'on a répondu favorablement. Enfin, on est allé les chercher, peu importe.

Mr Mebarek : Merci, Catherine. Oui, Madame.

Mme Mothay : Quand on parlait des habitants, effectivement vous êtes élus, vous représentez des habitants aussi, mais nous aussi d'ailleurs. Mais je pensais aux comités de quartier par exemple. Vous voyez que je pense que ça va. Oui, et puis les commerçants aussi. Et puis c'est vrai que moi j'ai toujours pensé que ce n'était pas un commerce parfait, qu'on voulait un commerce utile.

Mme Stentelaire : Pardon, je suis désolée justement, si ces comités de quartier, bien sûr, on en parle. Et pas plus tard que lundi soir, on avait le comité de quartier du centre-ville et justement, on a forcément débattu avec les habitants justement. On a parlé de leurs desideratas. Et autre chose, les commerçants, évidemment Cécile, bien sûr, les commerçants, sont au quotidien aussi, pareil, ils font partie prenante des décisions, bien sûr, mais enfin en tout cas, on les côtoie régulièrement, donc de toute façon on prend leur avis, ça c'est évident.

Mr Mebarek : Ok. Oui. Madame Monville.

Mme Mothay : Juste rajouter que dans la convention en fait ce n'est pas indiqué en fait pour les habitants. Voilà. S'il y avait moyen de...

Mr Mebarek : Non mais enfin, ce que dit Catherine, c'est qu'il n'y a pas lieu de le mentionner dans la convention, parce que, ce qu'attendent les habitants au quotidien, on le sait, les commerçants, les habitants, donc on se fait porte-voix de ce que veulent les habitants et les commerçants, et ce porte-voix suffit. Au sein de ce comité de sélection, on a besoin en plus de mettre des habitants. Voilà donc c'est tout. On est, Madame Mothay, on ne fonctionne pas en

tour d'ivoire, hein ? Enfin, on n'est pas élus enfermés dans l'hôtel de Ville, on est au quotidien avec et avec les habitants et les acteurs de la ville. Donc on sait ce que ce que les gens veulent. Oui. Madame Monville.

Mme Monville : Alors, je ne sais pas si vous savez ce que les habitantes et les habitants de la ville de Melun veulent, mais je me suis souvent posé la question de savoir ce que vous vouliez, vous en fait. Parce que les initiatives que peut prendre Catherine dans le cadre de sa responsabilité au commerce sont des initiatives louables et j'ai plusieurs fois eu l'occasion de le lui dire. Mais ce sont des initiatives qui, malheureusement, rencontrent un modèle de développement économique qui lui est totalement contradictoire avec le fait de maintenir des magasins et des commerces de proximité dans les centres-Villes. Mais là n'est pas la seule. Toutes les villes moyennes de France sont touchées parce que, de fait, on a développé à la fois des centres commerciaux toujours plus grands, toujours plus prestigieux, dans une espèce de course à la mode d'ailleurs, qui aujourd'hui est problématique, puisque ces centres se démodent. Ils sont abandonnés, il faut en construire d'autres. Enfin, c'est complètement fou. Et on a aussi encouragé des modes de consommation nouveaux qui passent essentiellement par les plates formes logistiques, plateforme logistique que nous avons permis d'implanter sur notre territoire très largement. Donc la question que moi je me pose c'est qu'est-ce que vous voulez, vous ? Et en termes de développement économique de la ville, je dois dire que je suis très inquiète. Je suis très inquiète sur votre capacité à pérenniser les commerces dans la ville, parce que ce qu'on voit, c'est qu'en fait, il y a un turn over extrêmement important, même s'il y a des efforts de fait, et même si ces efforts de manière ponctuelle, conjoncturelle peuvent fonctionner, ils ne sont pas pérennes dans le temps. Et ça, on le voit de manière assez exemplaire, votre promesse de nous amener ici, Monoprix, finalement, s'est soldée par un échec. Votre promesse aussi de faire que la Fnac s'installe à la place Levy qui motivait normalement la transformation de cette place, finalement, s'est soldée par un échec. Si nous prenons aussi le projet du pôle gare avec, alors là, on est dans un commerce qui évidemment est beaucoup plus important en termes d'argent dépensé. Mais enfin, où on investit dans la production d'un immeuble avec des investisseurs dont finalement certains se désengagent et qui font que la communauté d'Agglomération Melun Val de Seine doit mettre davantage au pot pour sauver, pour sauver l'opération commerciale. Donc moi, vraiment, je me pose un certain nombre de questions sur votre vision du développement commercial et je voudrais insister là-dessus sur le fait que non seulement nous sommes évidemment favorables à ce qu'il y ait un commerce de centre-ville, à ce qu'il y ait un commerce de proximité, à ce que ce commerce de proximité et de centre-ville soit suffisamment diversifié pour offrir un accès à l'ensemble des biens et des services dont les melunaises et les melunais ont besoin, mais que c'est une nécessité écologique vitale. Nous devons impérativement relocaliser la distribution des biens et c'est une nécessité sociale vitale, parce que sinon, nous savons que nos centres-villes vont péricliter et que progressivement, la vie sociale s'y dégrade. Ce qu'on peut voir à Melun et je ne sais pas non plus si vous savez ce que les gens, ce que les habitantes et les habitants de Melun veulent. Parce que je peux vous dire que votre réflexion sur les ongleries et les kebabs ou les sandwicheries a été extrêmement mal pris par un certain nombre d'habitants et je les comprends et je me joins à eux. C'est une manière de les envisager qui a été vécue comme classiste, pour ne pas dire davantage. Nous avons à Melun des commerces qui se développe, qui sont les commerces qui fonctionnent dans notre ville. Qui sont les commerces qui fonctionnent dans notre ville, parce que de fait, et bien très souvent les fast-food etc offrent un accès à une alimentation qui n'est pas très chère. Et donc, nous savons pourquoi, ces commerces-là, pardon, fonctionnent. Nous savons aussi très bien que les rythmes de vie des gens des uns et des autres font que très souvent les gens sont amenés à

manger à l'extérieur de chez eux. Et donc. Et donc cette appréhension comme ça du commerce dans le centre-ville qui devrait correspondre à une vision idéalisée d'un centre-ville petit bourgeois propre sur lui, etc. Si je suis désolé Messieurs Dames, je sais que j'ai pour habitude de vous lever les Ohh et les Ahh mais si vous pouviez pour une fois éviter.... C'est une vision idéalisée d'un centre-ville petit bourgeois bien propre sur lui. Nous sommes dans une ville extrêmement... Nous sommes dans une ville extrêmement diversifiée d'un point de vue sociologique. Nous sommes dans une ville riche d'une diversité culturelle absolument extraordinaire et le commerce et le commerce de centre-ville ressemble à ce que notre ville est, aux difficultés qu'elle traverse. Et ce à quoi nous devons nous employer, c'est de développer un commerce qui offre une offre, excusez-moi de la répétition exhaustive à l'ensemble des habitantes et des habitants et surtout ne pas stigmatiser des commerces en particulier quoi. Voilà. Et encore une fois, je ne sais pas ce que vous voulez parce que je trouve que votre politique en matière de développement économique de la ville et en particulier du commerce, est totalement contradictoire.

Mr Mebarek : Merci Madame Monville. Je pense qu'on ne va pas, vous répéter ce qu'on veut, vous le connaissez par cœur. D'ailleurs, vous l'avez dit vous-même. Moi, je vais vous renvoyer le compliment. Dites-nous très concrètement ce que vous voulez, parce que ce que je comprends, c'est que les fast-food, ça vous va bien. Moi je dis pas qu'il n'en faut pas. Vous avez vous même employé le terme diversité de commerce. On veut, comme vous je pense, une diversité de commerce et pas une concentration d'un type de commerce. C'est tout. Je mange des kebabs, j'aime bien Je vais peut-être en manger après le Conseil d'ailleurs ! Mais un soir, après le Conseil, j'aime bien aussi un japonais. Et puis autre chose, on veut de la diversité de commerces c'est tout. Et là j'évoque une matière en forme de boutade sur la partie alimentaire, mais je parle même d'achats divers et variés. J'ai dit la fois dernière je sais pas moi, aujourd'hui, vous voulez vous acheter des fringues ? Vous êtes ado ou vous voulez vous acheter des fringues ? Il n'y a pas beaucoup de choix à Melun. C'est vrai, c'est vrai. Voulez-vous acheter des articles de sport ? Il n'y en a pas non plus. Vous voulez vous acheter des articles de déco de maison ? Il y a deux boutiques. Donc vous, vous savez parfaitement ce qu'on veut. Et puis il n'y a pas de discours de classiste comme vous disiez. Je vois ce que vous voulez dire. Il y a un discours simplement de réalité. Et en fait, Madame Monville, vraiment, je vous assure, Madame Monville, que je parle à toutes les melunaises quels qu'ils soient, dans leur toute leur diversité, et la conclusion est absolument la même ces melunais dans toute leur diversité, veulent pouvoir se balader dans Melun et avoir une diversité d'offres. Ce n'est pas le cas aujourd'hui. Donc maintenant, je vous renvoie le compliment très concrètement qu'est-ce que vous faites ?

Mme Monville : Alors, est ce que ce qu'on fait, on l'a proposé plusieurs fois. Parce que voilà, j'ai quand même été candidate deux fois tête de liste à la Mairie de Melun et deux fois,

Mr Mebarek : une troisième fois peut-être.

Mme Monville : Et deux fois ...ça, on verra..., mais en tout cas deux fois à l'appui, avec à l'appui un programme sérieux que nous avons travaillé collectivement et dans lequel le volet commerce était plus que développé, j'ai plusieurs fois ici porté des propositions et des expérimentations d'autres villes pour essayer de fidéliser le plus possible l'achat des gens dans la ville.

Mr Mebarek : Mais à part créer une monnaie, etc. Très concrètement, dites-nous

concrètement...mais laissez Madame Monville terminer. Allez-y, Madame.

Mme Monville : Donc, comment Madame Stentelaire...

Mr Mebarek : La question est posée. On va attendre la réponse, et c'est très bien.

Mme Monville : Voilà. Donc, je vais revenir en arrière sur l'exemple de la place Lévy, parce ce que vous disiez tout à l'heure sur les jeunes et particulièrement intéressant, et je pense qu'il faut y réfléchir, et là je le dis tout à fait sincèrement, je ne suis pas dans la polémique, je pense qu'il faut y réfléchir. Place Lévy s'est installée finalement à une enseigne discount de produits dont, en réalité, on a assez peu besoin. Il faut dire les choses telles qu'elles sont, on a assez peu besoin, mais c'est une enseigne. Bon, c'est une enseigne discount. C'est une enseigne discount qui, mais au marché ? Non, Non, non parce que sinon, allez.

Mr Mebarek : Y, allez-y ! Franchement, sinon, c'est trop long, sinon le débat, allez-y.

Mme Monville : C'est une enseigne discount qui par contre Discount, qui par contre a un succès assez important auprès des jeunes et ce qu'on observe, et a fortiori parce que parce que voilà, ce n'est pas cher, parce qu'on y trouve du coton, du savon, etc. Savon qu'on trouve aussi, par exemple au marché par des artisans. Ce serait bien que ce soit accessible, mais bon, c'est une autre affaire. Mais ce qu'on remarque, c'est que les jeunes se réunissent là. Moi, à chaque fois que je passe, je vois des groupes de jeunes qui discutent là. Et pour le coup. Alors si je ne suis absolument pas d'accord avec ce modèle de commerce dont je pense qu'il encourage à la surconsommation et qu'il faut une réflexion sur la surconsommation. Il faut cesser la surconsommation. Nous avons tous de trop de tout. Et pourquoi ? Parce que justement, on donne l'illusion aussi à ceux qui ont le moins d'argent, qui peuvent consommer en mettant à leur disposition des trucs à zéro, à 0,50 €, à 1 €, etc. Dont on sait très bien les conditions dans lesquelles ils sont fabriqués, c'est à dire dans des conditions sociales déplorables au Bangladesh, ou bien en Chine, quoi que en Chine, et quand même quelques règles en termes de droit, de droit du travail et de droits démocratiques, c'est autre chose le droit du travail. Alors, ce que je veux dire, c'est que ce qu'on voit en effet, c'est que moi, quand je passe et que je vois ces jeunes réunis sur la place Lévy mais ça me fait plaisir parce que je préfère les voir là que à Carré Sénart ou je ne sais où, je préfère les voir là. Et je trouve que de ramener les jeunes dans la ville, de leur offrir des lieux de vie et donc aussi des commerces qui leur parle et c'est effectivement une nécessité absolue. J'aimerais qu'on le fasse avec d'autres commerces que celui-là, mais c'est une nécessité absolue pour la ville, pour le vivre ensemble, pour ces jeunes. C'est chouette de voir des jeunes dans la ville. On est une ville en plus, hyper dynamique d'un point de vue démographique, il faut pouvoir en profiter.

Mr Mebarek : Merci Madame Monville. Donc vous voyez, on est parfaitement d'accord, on a la même intention. Je vois que vous n'avez pas les leviers, on en met en place ici. Vous avez évoqué le fait d'attirer des jeunes dans la ville. On crée un cinéma qui va être inauguré dans quelques semaines. L'objectif précisément. Et ce qui explique d'ailleurs qu'il soit financé dans le cadre du dispositif « Action Cœur de ville », c'est que c'est un levier d'attractivité pour ramener les jeunes et les faire rester ici. Mais finalement, conclusion de notre débat, c'est que voilà, vous n'avez pas d'idées extraordinaires qui sortent de votre chapeau. Nous on a un ensemble d'actions qu'on met en place et je pense qu'avec patience et engagement, on arrivera à les transformer.

Mme Monville : Monsieur, je ne peux pas vous laisser dire.

Mr Mebarek : J'ai attendu, j'étais sur ma faim, j'attendais, j'attendais, Je n'ai pas vu quoi ? Non, il n'y a pas de solution Madame Monville.

Mme Monville : Nous avons un projet.

Mr Mebarek : Ce sera pour votre programme ?

Mme Monville : Non. Ce projet, il a déjà été présenté, il a déjà été présenté en 2014. Il a été amélioré en 2020 sur l'expérience de six années dans l'opposition. Il le sera encore.

Mr Mebarek : En 2026.

Mme Monville : Et évidemment en 2026. Et ce projet, nous le tenons à la disposition de tous les melunais et de toutes les melunaises. C'est un projet qui compte sur le développement évidemment du commerce de proximité, mais aussi de la coopération, mais aussi du recyclage, mais aussi de la réutilisation, etc. Sur la monnaie locale aussi, dont on a plusieurs fois parlé.

Mr Mebarek : Très bien.

Mme Monville : Et sur notre opposition radicale au déploiement des plateformes logistiques autour de la ville.

Mr Mebarek : Non mais j'ai lu avec attention votre programme de 2020 et de 2014 et puis 2026 pour le coup. Mais est-ce que...

Mme Monville : Vous ne l'avez pas fait encore !

Mr Mebarek : Le 2026 ? Pas encore.

Mme Monville : Ça donne le, oui en mai 2014 et 2020.

Mr Mebarek : Oh si si, Mais je me souviens plus trop en fait. Mais je relirai avec attention. En fait, ce que je note, c'est que c'est la monnaie locale qui devrait sortir de l'ornière.

Mme Monville : Vous avez tort de penser que vous êtes...

Mr Mebarek : Les coopératifs, Madame Monville, on les soutient puisque la ville elle-même est actionnaire coopérateur de « Coop'in » ». « La Recyclerie, on soutient également, avec notamment les « copains du coin », les « ateliers du coin » lapsus qui sont une association qui recycle des appareils. Je poursuis, en soutien l' » Association des cyclonautes » qui est une association qui, outre la pédagogie en matière de cyclisme, répare les vélos et les remet sur le marché. Finalement, on a exactement vos idées, mais encore un peu plus et on essaie de les mettre. Non mais oui, mais j'imagine que Madame Monville visait les associations lorsqu'elle parlait de coopérative, donc. Donc on est également sur les mêmes axes. Donc voilà, finalement.

Mme Monville : Vous dévitalisez les bonnes idées dévitalisées, vous dévitalisez les bonnes idées en en faisant en fait des espèces de produit d'appel de communication qui concerne très peu de gens.

Mr Mebarek : « Coop'in », ce n'est pas de la com'...

Mme Monville : Extrêmement peu de gens...

Mr Mebarek : On leur pourra leur dire, vous pouvez leur dire ce n'est pas de la comm' « Coop'in », c'est formidable « Coop'in » ce n'est pas...

Mme Monville : C'est formidable.

Mr Mebarek : « Les cyclonautes », ce n'est pas de la comm'.

Mme Monville : Combien de gens ça concerne par rapport à la population ?

Mr Mebarek : Oui mais je sais bien, mais je ne suis pas certain que les idées que vous proposez, Madame Monville vont révolutionner le commerce à Melun. Et je ne suis pas certain que, après un mandat de Madame Monville ou de ses amis, je pourrais m'assurer d'avoir un commerce divers et de qualité à Melun. Je ne suis absolument pas convaincue. Merci Madame Gillier.

Mme Giller : Oui, maintenant qu'on a beaucoup recyclé et discuté des idées. Moi je me faisais quand même la réflexion en écoutant les débats que c'est comme si le monde et le commerce n'avaient pas du tout bougé. Mais la première des révolutions qui arrivait dans le commerce, en particulier des commerces de centre-Ville, c'est le fait que les gens achètent en ligne. Et la question de l'achat en ligne, c'est ça qui est venu dévitaliser les commerces de centre-ville. Et travailler à maintenir des commerces de centre-ville, c'est lutter contre les plateformes de livraison qui s'installent partout en Seine et Marne. Et que s'il y a bien une chose pour le coup je le dis, sur lequel nous avons des idées et nous aurons bien le moment d'ailleurs d'exposer notre programme, on ne va pas y aller maintenant, mais c'est, je pense, c'est une nécessité d'accompagner nos commerces face aux grandes transitions qui nous traversent. Comment est-ce qu'on accompagne les commerçants et les artisans à l'intégration de l'IA pour qu'ils ne soient pas complètement à côté des affaires et diminuer leurs coûts de fonctionnement et à un moment donné aussi sur la transition écologique, sur comment est-ce que le commerce dans son organisation économique est plus respectueux de l'environnement et de la ville dans laquelle on s'implante. Et moi, je pense que le combat du maintien des commerces de centre-ville, c'est aussi lutter pour un environnement plus écologique et plus résilient.

Mr Mebarek : C'est exactement ce qu'on fait avec les travaux de la place Saint-Jean, par exemple, qu'on re-nature.

Mme Stentelaire : Exactement. Complètement d'accord. Pardon Monsieur le Maire, mais complètement d'accord.

Mr Mebarek : Je passe la parole à Catherine.

Mme Stentelaire : Voilà. Merci. Excusez-moi, mais complètement. C'est exactement. C'est un

bouleversement de façon de consommer que nous sommes en train de vivre et il faut vraiment l'accompagner. Complètement d'accord. Merci.

Mr Mebarek : On dit donc on est beaucoup, on est beaucoup d'accord, Monsieur Guion.

Mr Guion : Merci. Alors, merci pour ces débats sur le commerce. Alors moi, je remarque que cette délibération est un nouveau petit pas sur l'offre, sur la recherche du commerçant idéal, utile, essentiel, enfin comme vous voulez. Mais c'est un petit pas sur l'offre. Qu'est-ce que l'offre diversifiée ? Qu'est-ce qu'on veut en plus ? En fait, il faudrait d'abord savoir pourquoi les commerçants, idéaux utiles, essentiels et ce que vous voulez, sont partis ou partent régulièrement de la ville. Il est là le problème. Les commerçants y étaient et ils partent au fur et à mesure. Ça fait quinze ans que vous et vos prédécesseurs n'avez pas fait ce qu'il fallait pour les garder. Ça fait quinze ans que vous ne cessez de supprimer l'accessibilité de la ville, de supprimer des parkings qui étaient essentiels en centre-ville, des parkings en surface. Vous le faites encore lors de ce Conseil Municipal ! On va le voir un petit peu plus tard. On va parler des recherches archéologiques sur le parking Lebarbier. C'est 100 places qui sont en surface, qui sont occupées presque continuellement et qui servent beaucoup pour le flux de clientèle des commerçants de centre-ville. Vous n'êtes pas sans savoir que beaucoup de clientèle a besoin de ce parking en surface et ne souhaite pas utiliser les parkings en sous-sol parce que pas assez accessible pour des raisons de prix ou certains qui ont une phobie pour ces parkings-là, ils préfèrent les parkings en surface. Donc ces parkings là, vous les supprimez au fur et à mesure. Vous allez supprimer celui de Lebarbier pour une durée indéterminée, mais à mon avis au moins trois ans, malheureusement sans avoir prévu de solution de remplacement pendant ce temps-là. Et ça c'est un vrai souci et c'est un vrai problème d'accès, de flux de clientèle et qui va non pas permettre de trouver un commerçant idéal, mais qui va malheureusement faire fuir des commerçants qui sont là, qui sont là et qui sont pour certains là depuis très longtemps. Donc voilà, on a un souci là-dessus. Alors, je ne mets pas en cause ce que disaient mes collègues de gauche. Effectivement, le commerce en ligne, effectivement, les grandes surfaces que vous avez contribué à laisser venir par l'intermédiaire des CDAC, fragilisent les commerces de proximité. Mais vraiment, il va falloir regarder au niveau de l'accessibilité et des flux de circulations. Vous faites tout pour que le Tzen arrive sans prévoir et on vous le dit depuis des années maintenant. Un nouveau plan de circulation qui soit adapté à cette arrivée de Tzen, vous ne le faites pas, et qui a comme terminus Carré Sénart. Voilà, le voilà le problème. Vous favorisez pas du tout les commerces qui existent. Vous ne favorisez pas surtout le flux de clientèle parce que les commerces c'est une espèce assez particulière, ça s'installe quand ils veulent, où ils veulent, surtout quand ils ont un marché. Et quand ils en ont pas de marché, ils se n'installent pas. Vous avez passé votre temps depuis quinze ans à réduire l'accessibilité de la ville, réduire le nombre de petits parkings de proximité utiles à ces commerçants et surtout à la clientèle et vous avez en plus bétonné en périphérie, sans arrêter, sans rénové le centre-ville. Donc du coup, vous mettez des habitants supplémentaires qui vont avoir quoi comme facilités ? Il va y avoir une facilité d'aller plus facilement sur la zone de Boissénart ou alors sur Carré Sénart et pas du tout sur le centre-ville. Il est là le souci. On le voit en ce moment avec les travaux. Malheureusement, le problème d'accessibilité et de circulation des travaux sera le même quand le Tzen sera là. Parce que vous n'avez toujours pas mis en place des solutions qui pourraient être utiles. Alors je vous en cite quelques-unes, mais ce n'est pas les seules. Les parkings relais, toujours rien qui est prévu. Une gestion des feux informatisée pour permettre d'éviter, comme en ce moment en face travaux d'avoir des bouchons continuellement au même endroit. Et on réagit, on réagit. Jamais ne on pourrait informatiser ça et faire fluidifier la circulation grâce à des feux qui soient un peu plus

intelligents. Voilà toutes ces solutions. Vous l'avez pas mis en place, vous le laissez faire, alors vous faites des petites solutions qui sont très bien. C'est des petits pas qui ne va pas, on ne va pas voter contre. Pas de soucis. Par contre, faudrait un peu plus travailler stratégiquement sur l'accessibilité et le flux de clientèle et permettre de fidéliser les commerçants existants.

Mr Mebarek : Merci Mr Guion. En fait, on veut moderniser cette Ville en réalité. Enfin si vous voulez rester vivre dans la ville de Melun des années 80, les commerces des années 80, Mr Guion y sont partis. Ils sont partis les commerces avec certains mais on en était certains. Mais on a beaucoup d'autres qui sont partis mais ils ne sont pas partis il y a trois ans ou quatre ans, il y a quinze ans. On a eu une transformation, ça a été dit par Madame Gillier, transformation de l'économie mondiale et donc le nom d'enseignes dans le textile qui ont disparu dans le vêtement, qui ont disparu. Ce n'est pas à cause de l'accessibilité de Melun. Il y a eu la liquidation de Jennifer, je crois, de NAF NAF, du Comptoir des Cotonniers que je sache, ils ne sont pas installés à Melun. Ils ont été liquidés, Camaïeu, Jules, c'est la France et ça a été dit par Madame Monville. C'est la transformation de l'économie mondiale et particulièrement nationale. Et s'il s'avère qu'on en subit l'impact. Faut pas mettre tout sur le dos de l'accessibilité de Melun. Parce que je l'ai déjà dit, même si on crée des quatre voies qui rentrent dans le centre-ville, ce n'est pas ça qui fait que Jennifer ou Camaïeu n'auraient pas mis la clé sous la porte à l'échelle nationale Monsieur Guion. Nous ce qu'on veut... Non, je ne caricature pas, c'est vous qui le faites... Moi ce que je veux vraiment de plus fondement de mon cœur, je veux transformer, moderniser cette ville, faire que cette ville soit belle. Je veux qu'elle soit belle et je veux qu'on s'y promène en étant fiers et heureux de s'y promener. Voilà. Et pas en étant submergé par les voitures ou submergé par les poids lourds ou que sais-je. Et oui, il faut des voitures parce que les voitures c'est aussi plus de la moitié, peut-être plus encore de consommateurs qui viennent dans notre ville. C'est vrai, tout le monde ne vient pas à vélo ou à pied. Beaucoup viennent en voiture, mais il faut de tout. Et comme la ville, il faut la rendre agréable à vivre. Il faut la transformer. Une place Saint-Jean re-naturée, rafraîchie, accessible, ça attire aussi le consommateur. Il faut de tout. Donc vous surtout, il ne faut pas changer. Je l'ai déjà dit plein de fois. Mais finalement, je pense vraiment qu'entre les deux extrêmes des visions, on a la position médiane qui est la meilleure. Voilà. Madame Monville.

Mme Monville : Bon, moi je voudrais quand même dire que la droite gouverne le destin de Melun depuis 1947. D'accord depuis 1947, votre famille politique gouverne le destin de Melun. Donc si vous deviez avoir eu des bonnes idées pour maintenir le commerce de proximité dans la ville, nous n'en serions pas là où nous sommes. Donc le fait est que vous n'avez pas su maintenir le commerce de proximité dans la ville. Parce que, comme vous le dites, il y a à la fois des raisons qui sont conjoncturelles et qui tiennent à Melun. Mais en réalité, ces raisons-là, on sait très bien qu'elles ne sont pas très importantes. Mais les raisons les plus fondamentales, les raisons structurelles de la disparition du commerce dans le centre-ville de Melun sont les raisons que vous avez évoquées, que j'ai évoquées, que Madame Gillier a évoquées. Enfin, qu'on évoque tous, c'est à dire des transformations dans les modes de consommation. Mais ces transformations dans les modes de consommation, il faut arrêter de faire croire qu'ils sont simplement la responsabilité individuelle des consommateurs. C'est absolument faux. Ces transformations des modes de consommation, ils sont le résultat de politiques de délocalisation de l'industrie par exemple. Ils sont le résultat de politiques ou progressivement et on le sait très bien, l'ensemble des activités économiques est capté par des grands groupes et on voit se multiplier les franchises, y compris maintenant pour les services comme les coiffeurs, etc. Qui appartiennent à des franchises qui sont finalement d'énormes groupes capitalistes. Et donc, on sait très bien que l'entreprise aujourd'hui d'un certain nombre

d'investisseurs capitalistes est de capter le marché de la distribution de biens finaux pour pouvoir faire disparaître ces commerces de proximité et qu'ils ne soient plus que nos seuls interlocuteurs quand nous avons besoin d'accéder à un t-shirt ou quand nous avons besoin même d'accéder et de plus en plus à un kilo de tomates. Donc ce que vous dites aujourd'hui est totalement. C'est totalement faux parce que vous avez soutenu systématiquement cette politique qui visait à encourager la marchandisation de l'ensemble de nos services, que ce soit d'ailleurs des services publics ou des services qui étaient rendus par des producteurs indépendants ou des commerçants indépendants. Nous n'avons quasiment plus de commerces indépendants dans nos centres villes. Et ça, c'est le résultat d'une politique de développement, d'une politique de développement économique qui a été soutenue par vous et qui l'est encore. Parce que, sauf à me tromper, je veux dire aujourd'hui, la politique menée par le gouvernement Macron et par le Premier Ministre Bayrou, dont on se demande d'ailleurs de quoi il est le Premier Ministre, eh bien cette politique-là est encore une politique au service des grands capitalistes et pas du tout au service d'une économie localisée, circulaire et qui compte sur nos capacités à produire les biens et les services dont nous avons besoin. Parce que nous pouvons produire en France les biens et les services dont nous avons besoin, à condition de renoncer à l'agrobusiness et à condition de foutre les capitalistes dehors. Voilà. Et donc il faut commencer dans une ville en faisant en sorte que dans cette ville, eh bien les gens aient une bonne raison de venir faire leurs courses dans la ville et pas à l'extérieur. Et pour ça...

Mr Mebarek : Ce que je dis à Mr Guion...

Mme Monville : Et pour ça, la monnaie locale est un levier. La monnaie locale est un levier extraordinaire dont je vous ai parlé 25 000 fois et que vous avez superbement ignoré.

Mr Mebarek : Allez Monville 2026, monnaie locale à Melun. Allez, je pense qu'on a vraiment assez digressé Oui, Monsieur Guion.

Mr Guion : Je vous remercie Madame Monville peu répondre trois fois et moi c'est qu'une seule fois donc j'aimerais bien répondre un tout petit peu à votre... J'aimerais savoir pourquoi vous caricaturez à chaque fois mes propos. On vous explique qu'on voudrait que vous arrêtiez de supprimer des petits parkings de centre-ville, de proximité qui sont utiles aux clients, qui sont utiles aux commerçants. Que vous arrêtiez de stratégiquement supprimer un parking très utile ou alors le remplacer pendant les travaux et que vous caricaturiez en disant que je veux quatre voies. Mais n'importe quoi, je ne vous dis pas ça. Je dis qu'en plus, je donne des solutions comme la gestion informatisée des feux qui aurait pu être mise en place pour la phase travaux. Et pourquoi vous caricaturez à chaque fois ? Il ne faut pas caricaturer, il faut prendre en compte certaines propositions et les melunais voient bien tout ce qui se passe en ville et voit bien que les commerçants partent. Et ce n'est pas les commerçants qui sont là depuis 1980, je parle depuis quinze ans. Les commerçants qui sont installés il y a quinze ans malheureusement partent et ce sont ceux-là, les commerçants qui ne veulent pas partir. On ne devrait pas être en train de les rechercher actuellement.

Mr Mebarek : Le parking, Lebarbier, il ne va pas disparaître. Le parking, Lebarbier, il va être multiplié par deux ou par trois. Donc il ne va pas disparaître à Fontainebleau lorsque le parking en surface a été supprimé sur le marché et qu'il a été transformé en parking souterrain. Il n'y a pas de phobie de la majorité des usagers du parking de Fontainebleau. Donc ils sont utilisés par les clients. Donc moi ce que je veux, c'est qu'on ait effectivement ici en hyper-

centre un parking en ouvrage qui permet de doubler, voire tripler la part de la participation et de végétaliser la surface. Comme ça on aura atteint les deux objectifs on re-nature la ville et on crée des places de parking pour les habitants qui viendront consommer pendant que les enfants se promènent, utiliseront les jeux d'enfants en surface. Les parents qui auront garé leur voiture en bas consommeront dans les commerces, dans centre-ville. C'est ça en fait. Oui, mais en fait, vous ne faites pas d'omelette sans casser des œufs, Monsieur Guion, vous transformez la ville sans travaux, vous ? Dites-moi comment ça marche ? Moi je ne sais pas ... Mais non, mais ce n'est pas vrai ! Comment vous construisez un parking ici ? Comment vous concevez un parking ici, sans travaux ? Vous arrêtez le temps ? Vous savez, comme je ne sais plus où on arrête le temps. Voilà, donc à un moment donné, il faut faire des travaux. Oui, les travaux qui sont faits sur la place Saint Jean, ça crée de la gêne et ça va se terminer.

Mr Guion : Oui, pourquoi ne pas agrandir le parking Gaillardon pendant les travaux de Lebarbier, on vous attendait.

Mr Mebarek : Vous savez ce qu'on va faire ? Est et ce qu'on n'a même pas encore validé. Les travaux de Lebarbier que vous êtes en train de me parler du plan B. En attendant, que fait-on ? Est-ce qu'on utilise Gaillardon ? Est-ce qu'éventuellement, on ne pourrait pas négocier avec l'opérateur du parking, Gaillardon des tarifs particuliers? Enfin, attendez le plan B.

Mr Guion : Disons que j'ai été échaudé par de l'imprévision de votre part, donc j'essaye d'anticiper.

Mr Mebarek : Et bien anticipez, c'est bien, mais ce que je vous dis, c'est que l'objectif c'est Lebarbier. Un parking en ouvrage. Voilà, ça c'est l'objectif qui est inscrit dans le cadre de la future DSP et puis pendant la phase travaux, les solutions alternatives, on les mettra en place à ce moment-là. Mais enfin, vous êtes quand même d'accord sur l'extension du parking Lebarbier Mr Guion, multiplié par deux ou par trois en hyper-centre, le parking Lebarbier avec un jardin re-naturé en surface. Enfin, qui est contre ça ?

Mr Guion : Oui, à condition de ne pas supprimer les 100 places pendant trois ans, c'est bien ça ?

Mr Mebarek : Et comment je le fais sans travaux, Monsieur Guion ? Dites-moi comment.

Mr Guion : On fait vous déporter ce parking par-dessus Gaillardon, par exemple.

Mr Mebarek : Nous attendons du plan B de ce qu'on fera. Avec vous c'est hyper facile, c'est « yaka faucon ». Après, il y a une vraie réalité. Vous oubliez au milieu la réalité. Voilà.

Mr Guion : Heureusement qu'on est là pour voir. Sinon, vous oublieriez régulièrement.

Mr Mebarek : Merci de me le rappeler et je compte sur vous encore Mr Guion pour toujours me le rappeler.

Mr Guion : Toujours, toujours. En 2026, ce sera vous qui rappelez peut-être.

Mr Mebarek : Et bien je compte sur vous sur les années qui viennent pour me le rappeler encore au cas où j'oublierai. Madame Monville, vous avez beaucoup parlé.

Mme Monville : Non mais oui, mais j'ai beaucoup parlé, mais j'ai des choses à dire.

Mr Mebarek : On va délibérer, on va délibérer après vous, on délibère, après on délibère.

Mme Monville : Je vous cherchez souvent des disputes artificielles. Cette fois ci, il y en a une et elle est assez fondamentale. Nous sommes évidemment contre l'agrandissement de ce parking, que ce soit tout à fait clair, que ce soit tout à fait clair. Je tiens à dire qu'il y a une réponse en fait à ce que dit, à ce que dit Monsieur Guion, c'est à dire que et que j'ai et c'est une peur que j'ai entendue exprimée chez certains commerçants et donc je ne veux absolument pas la mépriser. C'est à dire ils disent on a des clients qui sont des gens de passage à Melun et ils ont besoin de leur voiture pour pouvoir justement continuer à passer et consommer dans nos commerces. Bien ! C'est un modèle qui n'est pas soutenable, c'est un modèle qui n'est pas soutenable et c'est un modèle qui pose des tas de problèmes d'un point de vue sanitaire. Nous savons que Melun est une ville extrêmement polluée. Nous savons que les constructeurs automobiles, en plus, trichent sur leurs émissions de particules fines et de gaz à effet de serre. Nous savons que les voitures thermiques à terme sont condamnées à sortir du centre-ville et nous savons que si nous proposons comme solution de remplacement les voitures électriques, nous allons faire une écologie classiste pour le coup, qui privilégiera les gens qui ont de l'argent, qui pourront continuer à venir consommer dans le centre-ville quand les autres en seront exclus. Ce que nous voulons, nous, c'est une ville qui soit la plus autosuffisante possible dans sa proposition d'offre commerciale. Ça, ça veut dire que normalement, avec 40 000 habitants, un centre-ville où les gens viennent faire leurs courses est un centre-Ville qui vit et qui vit très largement, très largement. Aujourd'hui, le problème, c'est une très grande partie des habitants de Melun ne consomment pas à Melun. C'est sur ça qu'il faut travailler et pas amener des voitures d'ailleurs ici.

Mr Mebarek : Mais je suis d'accord. Mais pourquoi ? Pourquoi vous l'évoquez ? Pourquoi on modernise le centre-ville ? Pourquoi on le rend attirant ? C'est pour faire que des consommateurs, sauf quand il fait très chaud. Mais des consommateurs préfèrent se balader à consommer à Melun, se balader sur les bords de Seine, aller au cinéma, boire un verre... Et on est complètement d'accord, il faut faire que nous habitants, on reste là. Et j'ajouterai encore un élément complémentaire. Il faut faire en sorte aussi que dans l'hyper-centre, on se réapproprie des logements, beaucoup de logements vacants parce que, n'ont pas été, qui sont achetés par des investisseurs qui ne les rénovent pas, qu'ils n'entretiennent pas. Et donc il y a aussi un enjeu de réutiliser l'habitat en cœur de ville, parce que ça passe aussi de là. On va finir par faire une liste unique pour 26. Non, non, non. Mais évidemment, il y a des sujets pour lesquels on va se retrouver et d'autres fondamentalement pas et heureusement. Allez, on va délibérer maintenant. Délibération donc 17. Donc c'était. Je rappelle de quoi il s'agissait. Seize, c'était la convention avec le réseau Initiative 77. Voilà donc qui s'oppose ? Qui s'abstient ? Merci. Adopté.

Adopté à l'unanimité le Conseil Municipal :

APPROUVE la convention de partenariat « **À la Recherche du commerçant idéal** » entre Initiative Melun Val de Seine et Sud Seine et Marne et la Ville de Melun.

AUTORISE le Maire ou son représentant à signer ladite convention et tout document y afférent.

17 - CONTRAT DE LOCATION-GÉRANCE DU FONDS DE COMMERCE SITUÉ AU 26 RUE RENÉ POUTEAU A MELUN ENTRE LA VILLE DE MELUN ET LA SOCIETE LA PIUME

Mr Mebarek : Délibération 17.

Mme Stentelaire : Merci Monsieur le Maire. Donc je vais, si vous voulez bien, présenter la 17 et la 18 ensemble, parce que c'est juste un local différent, mais c'est le même principe. Donc il s'agit du contrat de location gérance d'un fonds de commerce. La Ville a acquis deux, voire trois mêmes commerces dans la rue, fonds de commerce, pardon, dans la rue René Pouteau en utilisant la possibilité de la préemption commerciale. Donc la Ville de Melun a fait ce choix stratégique depuis plusieurs années, car effectivement la démarche lourde est contraignante pour certains locaux et a débuté en début 2022. Je rappelle qu'on est en 2025, donc c'est quand même assez long. Là, je veux parler du 26 de la rue René Pouteau. En fait, vous avez le 26 et le 26 bis qui sont respectivement le commerce anciennement Laetitia Pull pour les plus anciens d'entre nous et VM exotiques pour après et l'autre, notre 26 bis, est Régis Coiffure que tout le monde connaît. Donc tout ça, ça a abouti en mars 2024 en fait. Et 2024 pour le 35 de la rue René Pouteau, c'est anciennement pour plus récemment, Belle shoes en face. La Ville, devient de ce fait locataire d'un propriétaire puisque... Alors il s'avère qu'il y a deux choses, la marge de manœuvre est plus réduite que si elle était propriétaire. Sauf que pour être propriétaire, il faut que le local soit en vente. S'il n'est pas en vente, évidemment, on ne peut pas préempter les murs. La Ville, donc, a fait ce choix stratégique par rapport aux emplacements de ces locaux. En fait, toujours pareil, là ce sont des fonds, bien sûr, mais les emplacements stratégiques au 26 et au 26 bis et à l'angle de la rue et puis en face de Balouzat également dans cette rue qui a été entièrement refaite, je vous le rappelle, la rue René Pouteau. Donc on a fait ce choix stratégique par rapport à l'emplacement afin d'éviter l'installation de commerces qui étaient non souhaités. Voilà, c'est clair. Toutefois, la Ville n'a pas vocation à exploiter des fonds de commerce et donc elle est même dans l'obligation de trouver un repreneur. Ce qui va être fait des signatures de cette mise en location gérance ; de ces signatures. Et la ville est de ce fait garante du fonds et du bail. Ce choix, encore une fois, est fait afin d'accompagner au mieux le porteur de projet et de rassurer le propriétaire en même temps. A terme de la location gérance, la Ville souhaite redonner en bail classique, autrement dit un 3/6/9 au porteur de projet qui ne sera plus un porteur, mais quelqu'un qui sera installé. Voilà donc. Il est donc demandé d'approuver la mise en location gérance de ces fonds de commerce. Donc pour le coup, la délibération 17 pour le 26 et la délibération 18 pour le 35 de la rue René Pouteau.

Mr Mebarek : Merci beaucoup Catherine. Madame Gillier.

Mme Gillier : Oui, une interrogation sur le montant auquel vous louez au propriétaire. Sur la délibération 17 et 18, et à combien vous relouer derrière, aux porteurs, à ceux qui vont venir s'installer ? A combien vous relouer derrière ? Parce que le montant des loyers, si on va rentrer, on ne va pas revenir, on a eu un long débat sur la question du commerce, mais ce qui revient très unanimement, c'est le prix exorbitant des fonds de commerce et des locations. Donc la question de la location est importante.

Mme Stentelaire : Oui. Alors en fait, le montant du loyer du 35, c'est relouer au même montant. En fait, nous, la Ville loue une somme qui est évidemment la même somme pour le

porteur de projet. D'accord. Pour ce qui en est du 26, donc les deux, 26 et 26 bis pour laquelle la Ville en ce moment fait des travaux de façon à relier les deux boutiques. Mais vous avez tous vu que, quand même, le choix a été fait de prévoir éventuellement, à nouveau une séparation puisque les deux entrées ont été respectées. Un peu modifiées évidemment, parce que c'était nécessaire pour l'accessibilité justement, et c'était parfait, on en a profité. Le loyer a même été et a été revu à la baisse que plutôt qu'un plus un, d'accord. C'est pour ça qu'à chaque fois je sais que je me répète, mais à chaque fois on parle des propriétaires qu'on a vraiment besoin, des propriétaires pour avancer. C'est quand même eux qui sont la première, toute première entrée. Parce que quand les propriétaires ne souhaitent pas favoriser l'installation d'un porteur de projet avec un tarif de loyer correct en tout cas, et bien évidemment, c'est compliqué. Là, pour le coup, je l'ai déjà fait quand on avait présenté la délibération, remercier ce propriétaire parce que là, pour le coup, on peut avancer ensemble.

Mme Gillier : Oui, mais combien sur la question de combien ?

Mme Stentelaire : On va dire 1 500 €, mais c'est 1458 virgule quelque chose pour les belles shoes et 1 000 € pour le 26 pour l'angle.

Mr Mebarek : Merci Catherine. Voyez, ça c'est des actions très concrètes. Ça c'est des actions très concrètes de réimplantation d'activités commerciales dans la ville. Ce n'est pas que des mots, c'est concret. Et donc, à l'automne, à la rentrée, j'espère, on aura ce fleuriste et ce magasin de bande dessinée comics. C'est comics, C'est ça, C'est manga et autres.

Mme Stentelaire : Non, pas spécialement.

Mr Mebarek : Pop culture.

Mme Stentelaire : Pop culture. Figurines, anciens pour les nostalgiques, puisqu'il y a beaucoup de nostalgiques quand même.

Mr Mebarek : Il y aura des Goldorak ou pas ?

Mme Stentelaire : Goldorak, Game Boy. Enfin tout ce que vous voulez. Je ne vais pas faire de publicité, je ne vais pas dire, mais en tout cas pour les nostalgiques, ils sont nombreux, ils seront ravis, ravis.

Mr Mebarek : Donc voilà, ça c'est de l'action concrète. Merci Catherine, On délibère sur les deux ? Monsieur Guion.

Mr Guion : Oui, j'ai une question donc j'ai bien compris que le loyer était le même que celui que la Ville payait au propriétaire. C'est ça ? Il n'y a pas du tout de marge entre les deux. Qu'en est-il des frais annexes ? Je parlais par exemple de la taxe foncière. Est-ce que la taxe foncière est à la charge de la Ville dans le bail ou pas et autres charges ? Autrement dit, est-ce qu'il y a une aide de la Ville par rapport au coût global du local au commerçant qui va s'installer ou pas.

Mme Stentelaire : Dans le montant du loyer que je vous ai donné. En fait, c'est le montant du loyer chargé. Donc avec les taxes, c'est transparent. Là où la Ville a beaucoup, c'est dans la réfection de la façade, de la vitrine, enfin des vitrines à chaque fois qui sont très différentes

parce que c'est évidemment des commerces différents. Et puis ça nous permet aussi à nous, il faut quand même le dire par rapport à Lambert aussi, le chausseur Lambert et la boutique éphémère, ça fait quand même quatre exemples, aussi, aux nouveaux porteurs de projets ou aux anciens qui souhaitent faire des rénovations, de voir un peu justement ce qui est possible, de faire ce qui se fait, ce que l'on propose, avec des coûts forcément différents, mais aussi un rendu différent. Donc voilà les aides. Pour le 26 c'est pareil, ça a été la rénovation de la vitrine, etc.

Mr Mebarek : Donc c'est un coût important.

Mr Guion : Donc je comprends bien qu'il y a une aide au moins au niveau de l'investissement pour la boutique, et c'est très bien. Cela dit, avez-vous réfléchi au fait que, du coup, la puissance publique aide des entreprises privées à l'installation ? Avez-vous réfléchi aux problématiques de concurrence, par exemple ? Pour le fleuriste, il y a déjà un fleuriste qui existe sur Melun et qui n'est pas si loin. Avez-vous pu le concerter et qu'est-ce qu'il en a pensé ? Et avez-vous essayé de chercher un autre commerçant du coût coup qui ne serait pas existant sur Melun et qui pourrait justifier une aide publique conséquente sans risque de concurrence interne à Melun ?

Mme Stentelaire : Alors tout à fait, j'ai plus que développé. D'abord, on parlait tout à l'heure que justement au niveau des commerces, parfois vous avez une offre sur un seul commerce et évidemment, c'est plus compliqué de se dire on va en centre-ville de Melun pour trouver telle chose, s'il n'y a qu'un commerce. Donc la concurrence n'a jamais nuit à qui que ce soit, au contraire, bien au contraire, ça permet d'avoir le choix. Et l'objectif c'est quand même que le client reste sur Melun. C'est quand même l'objectif et c'est ce que beaucoup de commerçants font. Et c'est parfait de dire ben écoute, je n'ai pas ça va dans tel ou tel commerce. Donc ça, forcément que la concurrence ne nuit pas. Donc le fleuriste, il y aura deux fleuristes, il y en avait trois ou quatre à l'époque, il y en avait un juste en face d'où il va s'installer d'ailleurs. On en avait un à l'époque à la place de Just MyPhone. Donc pour le coup, ce n'est pas exagéré on va dire. Maintenant pour les activités choisies, mais ça rejoint ce qu'on disait tout à l'heure, c'est à dire qu'on multiplie justement des offres de façon à faire la recherche du commerçant idéal, ce qu'on disait, là c'est ciblé. Par contre, là, c'est ouvert. On a proposé, vous avez vu les affiches dessus, c'était « venez nous voir ». Qu'est-ce que vous proposez ? Parce que c'est aussi ça, parce qu'il y a des commerces auxquels on peut ne pas penser, bien sûr. Et puis on n'a pas à décider, nous ; à part pour ce commerce idéal ; d'une activité. Donc pour le coup, là, on a eu ces offres-là qui nous ont séduit, qui ont séduit. Et en même temps, au niveau de la concurrence, comme vous dites, je parlerai plus, moi, de complémentarité parce que, notamment pour Collection Corp, nous avons évidemment, nous l'avons mis en relation, ce Monsieur, ce propriétaire, ce porteur de projet, nous l'avons mis en relation tout de suite avec les autres commerces de la ville qui, nous avons pensé au départ, pouvaient faire concurrence un peu justement. Et ce ne sont pas des commerces qu'on a envie de perdre. C'est sûr, on a envie de perdre aucun commerce nous, donc voilà, on les a mis en relation avec pour justement que ce soit complémentaire et donc en aucun cas c'est pour ça que, quand Monsieur le Maire a parlé de Manga tout à l'heure, je disais non, ce n'est pas ce qui est prévu. Ils se sont contactés après nous, on donne les contacts et évidemment on n'assiste pas aux débats. Et donc ça, ce n'est pas pareil. C'est vraiment complémentaire, ça va vraiment être complémentaire. Donc voilà.

Mr Mebarek : Merci Catherine. Donc on avait pensé à un magasin informatique, mais

finalement ça ne s'est pas fait. Ok, il y a-t-il des questions ? On peut délibérer ? Donc sur la 17. Donc qui s'oppose ? Qui s'abstient ? Adopté

Adopté à l'unanimité le Conseil Municipal :

DECIDE la mise en location-gérance du fonds de commerce, sis 26 rue René Pouteau à Melun, afin de permettre à la Ville de déléguer la gestion du fonds à la société « LA PIUME » qui l'exploitera à ses risques et périls.

APPROUVE le contrat de location-gérance du fonds de commerce sis 26 rue René Pouteau à conclure entre la Ville de Melun et la société « LA PIUME », ci-annexé.

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant, à signer ledit contrat et tout document y afférent.

PRECISE que les frais de réalisation de ce contrat sont à la charge de la Ville, propriétaire dudit fonds.

DIT que les recettes et dépenses en résultant seront inscrites au budget communal.

18 - CONTRAT DE LOCATION-GÉRANCE DU FONDS DE COMMERCE SITUÉ AU 35 RUE RENÉ POUTEAU A MELUN ENTRE LA VILLE DE MELUN ET LA SOCIETE A RESPONSABILITE LIMITEE BEEFLECK

Mr Mebarek : 18 : Qui s'oppose ? Qui s'abstient ? Adopté. Merci Catherine et merci au service Commerce pour le travail. Agathe.

Adopté à l'unanimité le Conseil Municipal :

DECIDE la mise en location-gérance du fonds de commerce, sis 35 rue René Pouteau à Melun, afin de permettre à la Ville de Melun de déléguer la gestion du fonds à la société à responsabilité limitée « Beefleck » qui l'exploitera à ses risques et périls ;

APPROUVE le contrat de location-gérance du fonds de commerce sis 35 rue René Pouteau à conclure entre la Ville de Melun et la société « Beefleck », ci-annexé ;

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant, à signer ledit contrat et tout document y afférent ;

PRECISE que les frais de réalisation de ce contrat sont à la charge de la Ville de Melun, propriétaire dudit fonds ;

DIT que les recettes et dépenses en résultant seront inscrites au budget communal.

19 - CONVENTION D'ADHESION AU FONDS DE SOLIDARITE LOGEMENT 2025

Mr Mebarek : Délibération numéro 19 Guillaume Dezert.

Mr Dezert : Merci Monsieur le Maire. Je vous présente comme chaque année, la convention d'adhésion au Fonds de Solidarité Logement qui est une convention qui est passée entre le Département et la Ville de Melun. Ce sera l'association Initiative 77 qui portera ces fonds pour aider effectivement les plus démunis ou tout du moins pour venir en aide aux ménages en difficulté. Conformément aux modalités de participation, la commune s'engage à contribuer à ce Fonds à hauteur de 0,30 € d'euros par habitant, ce qui fait, au vu du nombre d'habitants 43 919, une participation communale de 13 176 €. Je vous demande donc d'approuver ladite convention et d'autoriser Monsieur le Maire à signer cette convention.

Mr Mebarek : Merci Guillaume Dezert. Des questions ? Oui, Madame. Madame Mothay.

Mme Mothay : Juste une petite remarque, je trouve que c'est dommage que ce n'est pas indiqué dans la délibération que le montant de la cotisation est fixé par le Département, parce que j'ai été vérifié, parce que je ne sais pas comment c'était basé en fait, fixé en fait 0,30 € par habitant, je me suis demandé ce que c'était et voilà, j'ai su que c'était par le Département et j'ai vu que ça n'avait pas bougé depuis 2013, donc ça aurait été bien de le mettre dans la délibération.

Mr Mebarek : Mr Dezert

Mr Dezert : Oui il me semble que c'est marqué donc 0,30 € par habitant. Donc la multiplication 13 176 €, c'était ça la question ?

Mr Mebarek : Ce n'est pas ça la question !

Mr Dezert : Ce n'est pas ça la question !

Mr Mebarek : Vous pouvez répéter, Madame, très rapidement pour Monsieur Dezert ?

Mme Mothay : Non, c'était juste pour dire qu'en fait, moi, quand j'ai vu 0,30 € d'euro par habitant, je me suis posé la question comment ça avait été fixé. Et j'ai compris donc que c'était par le Département et que j'avais vu que ça n'avait pas été vu. Ça n'avait pas bougé depuis 2013 et donc je m'étais dit que ça aurait été intéressant de le noter quoi. C'est tout.

Mr Mebarek : Ok.

Mr Dezert : Ok.

Mr Mebarek : Non, faudrait voir. Je ne sais pas, est ce que le Département lui-même est dans un cadre réglementaire ? Est ce qu'il a une marge ? Je ne sais pas. C'est tous les partenaires du fond, d'accord ? Ah oui, donc ce n'est pas c'est pas le Département qui encaisse. Donc il y a aussi une autre question ? Qui s'oppose ? Qui s'abstient ? Merci. Adopté.

Adopté à l'unanimité le Conseil Municipal :

AUTORISE le Maire ou son représentant à signer la convention, ci-annexée, et tous les documents y afférents.

DIT que les crédits sont inscrits à l'article 6558 intitulé « Autres contributions obligatoires » du Budget Primitif 2025.

20 - MODIFICATION SIMPLIFIÉE N°1 DU PLAN LOCAL D'URBANISME 2024-2035 DE MELUN : DÉFINITION DES OBJECTIFS ET MODALITÉS DE MISE À DISPOSITION DU PUBLIC

Mr Mebarek : Très bien Monsieur, Monsieur Dezert du numéro 20.

Mr Dezert : Merci. Donc je vous présente aujourd'hui la délibération concernant la modification simplifiée, donc la numéro 1 du Plan Local d'Urbanisme. Vous savez qu'un PLU, qui vient d'être approuvé en janvier 2025, a vocation à bien sûr à évoluer, comme la Ville évolue également. Du coup, suite à l'approbation de 2025, il faut savoir que la plaine de la SASP de Montaigu, qui est l'aménageur de Woodi, a émis un recours gracieux à l'encontre de la délibération du PLU, ce qui a engendré qu'on s'est rapproché d'eux pour voir quelles étaient les problématiques afin de clarifier les différents points. Donc on a effectivement pu modifier quelques points pour coller au traité de concession pour lequel on est lié avec eux, qui vont évidemment dans leur sens et c'est bien légitime. Et d'autres points aussi ont fait l'objet, qui nous ont été monté par les services de la Ville, donc les instructeurs qui sont directement en contact avec les dossiers pour clarifier et faciliter les instructions des dossiers. Du coup, des règles relatives à l'implantation des constructions et des exceptions possibles ont été modifiées, notamment pour les piscines et on en a profité aussi pour ajouter en annexe un nuancier pour les façades en complément de celui déjà existant. Il est donc proposé au Conseil Municipal de délibérer pour clarifier ces règles. Donc le projet de modification simplifiée, il y aura un registre d'observations, forcément, pour lancer cette procédure de concertation. Elle durera un mois, à compter du 1^{er} septembre 2025 jusqu'au 30 septembre 2025. Un registre d'observation sera évidemment mis à disposition en Mairie et le dossier sera consultable aussi sur le site de la Ville. A l'issue de cette concertation, bien sûr, on fera un retour. Enfin, le Maire ou moi-même ferons un retour en Conseil Municipal pour tirer le bilan de cette concertation. Je vous demande donc d'autoriser le lancement de cette procédure de modification simplifiée, d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer l'ensemble des documents afférents à cette procédure.

Mr Mebarek : Merci beaucoup, Madame Prim.

Mme Prim : Alors moi je m'interroge sur le point 3.3 relatif aux règles de division dans les éco-quartiers. Il y a une obligation, il y avait avant ce nouveau point, s'il est adopté. Le document prévoit donc maintenant d'exempter excusez-moi, d'exempter ce secteur spécifique qui est situé en ZAC de l'article 6.3 du règlement écrit, lequel impose jusqu'à présent que les règles du PLU soient appliquées lot par lot en cas de lotissements de constructions multiples. Alors ça n'a pas l'air de vous arranger. Cependant, cette règle assurerait une cohésion fine et avec une bonne lisibilité pour les riverains et garantit que chaque parcelle respecte les gabarits, les reculs, les densités, bref, les objectifs d'aménagement que nous avons nous mêmes adopté en commission. Or voilà, dans le cadre de l'éco-quartier, cette obligation serait

désormais levée au motif que cela complique les opérations foncières et contrevient aux documents contractuels de la ZAC. Donc, j'imagine entre la Ville et l'aménageur, en choisissant de s'adapter aux contraintes de l'aménageur plutôt que de maintenir un cadre commun à tous les projets de la Ville. Cela ne revient-il pas à lui faire un cadeau, à l'exonérer d'un certain nombre de contraintes qui s'appliquent ailleurs sur le territoire ? Et surtout, quelles garanties avons-nous que cette souplesse ne se traduira pas à terme par des densités mal maîtrisées, des bâtiments mal intégrés ou un quartier ou une qualité urbaine et environnementale dégradée dans un éco-quartier déjà pas si homogène que ça. Et aussi, qu'est ce qui nous garantit que ça ne se reproduira pas dans d'autres nouveaux quartiers éco machin central bidule ? Voilà.

Mr Dezert : On va peut-être faire la réponse à deux voix. J'ai déjà pris le premier point concernant effectivement cette exonération de règles du PLU. On est tenu, comme je le rappelais, par un traité de concession qui nous lie avec l'aménageur. Donc déroger à ce traité de concession nous amènerait à d'autres problématiques qui seraient au niveau financier plus compliquées puisqu'il nous attaquerait l'aménageur, soyons clair sur ces différents sujets. Donc il est de bon ton de rester dans les règles du PLU de 2013 quand on avait justement contractualisé le traité. Et pour ce faire, il faut revenir à une règle établie. Ça c'est assez clair. Et pour revenir à ce qu'on leur avait promis par rapport au fond du sujet, ou plutôt de la forme, puisque finalement cette règle impacte la forme, là on analyse les projets du coup, non pas par rapport à la parcelle, mais par rapport à un lot, ce qui a pour effet de pouvoir justement au contraire donner la qualité architecturale puisque on pourra de fait, s'exonérer par exemple, de règles par rapport aux limites séparatives directement à la parcelle, mais par rapport et on gèrera par rapport au lot, ce qui impliquera notamment d'avoir une architecture de plot, donc avec des porosités et une architecture un peu plus rythmée qu'un simple bâtiment si on restait sur une analyse telle qu'elle est actuellement dans le PLU. Voilà pour les explications.

Mr Mebarek : Merci. D'autres questions ? Oui, Madame Monville.

Mme Monville : Non, mais simplement pour regretter que finalement vous reveniez sur des dispositions que vous avez prises et que vous avez annoncées en fanfare en disant que maintenant la Ville allait arrêter d'urbaniser, etc. Et on voit bien que vous prenez des décisions, vous faites des dérogations à vos propres décisions. Voilà comment vous croire.

Mr Mebarek : Merci. Oui, vous aviez un autre point, Madame Prim.

Mme Prim : Juste pour rebondir par exemple sur Central Nature. Est-ce que comme le projet est ultérieur, ça a été anticipé et il n'y aura pas besoin par exemple, de revenir dessus ?

Mr Mebarek : C'est fini.

Mr Dezert : Oui, alors ça sera un point, après on va en parler. Central Nature ne fait pas du tout l'objet de cette délibération, ou du moins l'exonération ne porte que sur Woodi et non pas sur Central.

Mr Mebarek : L'aménagement, il a été terminé définitivement. Donc il n'y a pas de nouvelle zone à aménager. C'est bon, on peut délibérer. Allez, qui s'oppose ? Qui s'abstient ? Merci. Vous vous abstenez ?

Mr Mellier: Donc deux contre, deux abstentions.

Mr Mebarek : Qui s'abstient du coup ? D'accord, Madame Contre ? Ok, très bien, Merci. Adopté.

Adopté par 2 voix contre et 39 voix pour le Conseil Municipal :

DIT, qu'en application des articles L.153-45 et L.153-46 du Code de l'Urbanisme, une procédure de modification simplifiée n°1 du Plan Local d'Urbanisme 2024-2035 est engagée.

PRÉCISE que la modification simplifiée n°1 du Plan Local d'Urbanisme 2024-2035 a pour objectifs (cf. rapport de présentation joint à la présente) :

- De modifier le règlement graphique sur le secteur de l'éco-quartier WOODI afin de lever une imprécision de délimitation de zones ;
- D'adapter les règles relatives aux voies en impasse et aux divisions sur le secteur de l'éco-quartier afin d'en assurer la cohérence avec celles contenues dans les documents contractuels applicables dans la ZAC WOODI ;
- De clarifier les règles relatives à l'implantation des constructions et les exceptions possibles dans certaines zones ;
- D'ajouter en annexe le nuancier des enduits de façades en complément de celui des menuiseries et ferronneries.

DIT, qu'en application de l'article L.153-40 du Code de l'Urbanisme, le projet de modification simplifiée n°1 sera notifié aux Personnes Publiques Associées (PPA) mentionnées aux articles L.132-7 et L.132-9 du Code de l'Urbanisme.

DÉFINIT, conformément à l'article L.153-47 du Code de l'Urbanisme, les modalités de mise à disposition du projet de modification simplifiée n°1 sont :

- Le projet de modification simplifiée ainsi qu'un registre d'observations seront mis à disposition du public au service urbanisme du lundi 1^{er} septembre 2025 au 30 septembre 2025 inclus, aux jours et heures habituels d'ouverture du service urbanisme ;
- Un avis précisant l'objet de la modification simplifiée n°1, le lieu, les jours et heures où le public pourra consulter le dossier et formuler ses observations, sera publié au moins huit jours avant le début de la mise à disposition du public, en caractères apparents, dans un journal diffusé dans le Département, affiché en Mairie et sur l'ensemble des panneaux d'affichage administratif, dans le même délai et pendant toute la durée de la mise à disposition ;
- L'avis et le dossier mis à disposition seront consultables sur le site internet de la ville.

DIT qu'à l'issue de cette mise à disposition, Monsieur le Maire en présentera le bilan au Conseil Municipal qui en délibérera et se prononcera sur le projet de modification

éventuellement amendé pour tenir compte des avis des PPA et des observations du public.

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant, à signer l'ensemble des documents afférents à cette procédure.

**21 - CESSION A LA SDC LE VAL DE L'ALMONT DE PLUSIEURS
EMPRISES ISSUES DE LA PARCELLE CADASTREE ZA N°153
SITUEE 12-22 RUE DES MEZEREUX.
DECLASSEMENT DES LOTS B-D-F-H-J-L et N
AUTORISATION DE SIGNATURE DE L'ACTE DE CESSION**

Mr Mebarek : Délibération 21.

Mr Dezert : Oui, là il s'agit d'une session à la SDC Le Val de l'Amont. Donc c'est un bâtiment qui est rue des Mézereaux, donc au douze et 22, qui a la particularité d'être en retrait par rapport aux alignements et d'avoir une partie une bande végétalisée d'espaces verts. Ils nous ont fait la demande de pouvoir justement ravalier leur bâtiment et finir par une clôture le long de cet espace vert afin de résidentialiser leur copropriété. Pour ce faire, ils nous ont demandé qu'on leur cède effectivement cette partie de végétation et c'est ce qu'on fait. Du coup, l'idée est de le revendre à l'euro symbolique pour qu'ils puissent réaliser leurs travaux de résidentialisation. Et je vous demande donc d'autoriser la cession de ces lots, donc à l'euro symbolique, et donc d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'acte de cession.

Mr Mebarek : Merci. Oui, Monsieur Tortillon.

Mr Tortillon : Du coup, c'est un terrain qui est constitué de pyracantha épineux, très désagréable, mais c'est quand même un espace vert. Donc qu'est ce qui nous dit que les futurs propriétaires vont en faire un usage en espaces verts de qualité. Rien. Pourquoi on leur cède à l'euro symbolique alors que cette copropriété, quand elle va s'en débarrasser un jour peut-être, c'est quand même un terrain qui va être valorisé pour eux. Donc je ne vois pas, la raison de leur faire ce don. Et oui, c'était la question parce que c'est plus de 10 000 € que le montant de valorisation pour l'estimation.

Mr Mebarek : Ok, vous avez vu l'objet ? L'objet de la rétrocession c'est pour permettre à la copro de faire des travaux d'isolation et de résidentialisation du pied d'immeuble. Voilà. Sinon si on ne fait pas cette règle..., c'est ça Guillaume ?

Mr Dezert: C'est tout à fait ça Monsieur.

Mr Mebarek : Voilà. Donc si on le rétrocède pas, il n'y a pas, pour eux, possibilité de faire ça. Alors, vous êtes... Oui, Allez-y, allez-y !

Mr Tortillon : Mais on ne peut pas leur donner un droit d'usage temporaire. Enfin, je veux dire, ça se fait pour Nexity, et là, ça serait...

Mr Mebarek : Mais c'est de la résidentialisation, ça va être dans leur emprise après. Une fois que c'est résidentialisé, c'est chez eux, ils vont mettre des clôtures. Ah oui.

Mr Tortillon : Ah oui, donc on leur donne du terrain alors que c'est la propriété de la ville, mais alors, qu'il est valorisé.

Mr Mebarek : Ouais bon.

Mr Tortillon : Ben moi je trouve ça, je trouve ça quand même.

Mr Mebarek : Ah ouais ? Bon. Et ben vous irez dire aux propriétaires, dites aux propriétaires de cet immeuble de la rue des Mézereaux que vous n'avez pas droit à avoir une residentialisation.

Mr Tortillon : Ce n'est pas ce que je dis.

Mr Mebarek : Si c'est ce que vous dites, parce que eux...

Mr Tortillon : Ils peuvent l'acheter pour un montant de 10 000 €. Je veux dire, ce n'est pas qu'ils ne peuvent pas dire c'est ça. Ne me faites pas dire ce que je ne dis pas.

Mr Mebarek : Je n'avais pas compris le point Monsieur Tortillon, je n'avais pas compris. Je pensais que vous étiez contre. Par principe, je pensais que vous étiez contre la rétrocession. Par principe, Monsieur. Oui, Guillaume

Mr Dezert : Oui, Pour répondre sur ce point-là, effectivement, il y a effectivement une analyse des domaines qui établit le montant à 11 500 €. En fait, ce qu'il faut voir, c'est aussi un transfert de charges puisque la Ville a aussi des charges sur cette végétalisation d'entretien. Et donc au fil des années, ce montant-là est bien supérieur au montant des domaines. Donc on ne fait pas finalement une si mauvaise affaire que ça de leur céder cette modeste bande. Parce que là, on parle du modeste banc de deux ou trois mètres pour vraiment un principe de résidentialisation. Voilà, on touche au bien et à la sécurité. Je pense que ça c'est primordial.

Mr Mebarek : Monsieur Tortillon.

Mr Tortillon : Et du coup, dans quelle mesure la commune de Melun va continuer de se débarrasser des espaces verts ?

Mr Mebarek : Non mais attendez...

Mr Tortillon : On commence par faire la suite. On ne sait pas tout à l'heure qu'il paraît...

Mr Mebarek : Non mais attendez...

Mr Tortillon : On a des espaces...

Mr Mebarek : Je ne sais pas qui parlait...

Mr Tortillon : On est en mesure de les gérer. On met le personnel qu'il faut, c'est un service qui est rendu à la population et on fleurit.

Mr Mebarek : Mais Monsieur Tortillon, est ce que vous savez de quoi on parle ? Vous

connaissez ou pas ? Je ne vous attaque pas. On parle d'un de buisson, d'une bande de buissons au pied d'un immeuble. On parle d'une bande de buissons. Et cette bande de buissons, potentiellement, elle va rester à sa place, à part que la copro va mettre une clôture derrière, il n'y a pas de dommage. Ce n'est pas dramatique pour la Ville et au contraire, la copro continuera à entretenir ce buisson plutôt que d'envoyer nos agents des espaces verts pour aller tailler le buisson. Il sera taillé par la copro. Donc il ne faut pas, franchement, il y a vraiment pas lieu d'exagérer, de polémiquer sur ce sujet, vraiment. Voilà. Madame Gillier.

Mme Gillier : Alors moi, je ne vais pas revenir sur la question de qui va tailler le buisson et de comment est-ce que finalement ça coûtera moins cher à la collectivité que ce soit plus nous qui le fassions. Je vais vous partager la..., moi je suis à Melun, ça fait une petite dizaine d'années et la chose qui m'a le plus choqué dans la ville, ça a été de voir les clôtures partout. Il y a des clôtures partout, il y a des clôtures partout, on a des immeubles, avec des clôtures dans tous les quartiers de Melun. Et ça, cette partie-là, pour une manière d'arriver à faire ville et d'avoir une vision du vivre ensemble, ça renvoie une image qui n'est vraiment pas la meilleure et que ce soit, on peut entendre à la question des habitants qui se sentent plus sécurisés parce qu'il va y avoir des clôtures autour de la copro, des clôtures autour de leur immeuble. Ça renvoie vraiment une image tout sauf apaisée de la ville. Et je pense que cette partie-là de se dire au-delà de, on cède à l'euro symbolique, pose quand même la question de la ville qu'on veut avoir, une ville qui est fermée, recroquevillée sur elle-même, avec des immeubles où chacun finalement vit dans un entre soi, derrière des barrières. Où est ce qu'on veut autre chose ? Et c'est vraiment, je pense qu'il y a une espèce d'acculturation d'avoir une ville qui est fermée avec des clôtures partout. Pour nous en tout cas, ce qu'on est, ce qu'on souhaite, c'est d'avoir une ville qui est apaisée et pas une ville qui est bunkerisée derrière tout un tas de barrières. Et c'est pour ça, et même si on comprend la question, mais nous ne sommes absolument pas favorables à cette délibération.

Mr Mebarek : C'est pour ça que c'est toujours des mots en fait. Vous employez toujours des mots, vous n'êtes pas dans la réalité de la vie des gens. Merci, parce que tout ça, c'est théorique. Madame Gillier Vous savez bien, vous n'êtes pas dans la réalité des gens et la résidentialisation qui avait été portée. Après, on peut adhérer ou pas sur ce que ça renvoie, mais sur les attentes des gens. Alors là, on parle d'une copro, mais les enjeux de résidentialisation sont d'abord posés dans le cadre du renouvellement urbain. Le plan Borloo, devenu NPRU, c'était l'un de ses axes. Il y a certains immeubles où ça ne fonctionne pas. Déjà parce que c'est cassé, donc ça ne sert à rien. Mais il y a d'autres immeubles pour lequel ça fonctionne très bien. Et ce côté ce sentiment de se retrouver dans sa résidence, oui, sécurisé, ça rassure les gens, mais il faut se mettre à la place des gens. Il ne faut pas vivre dans un monde idéalisé. Et aujourd'hui, les gens veulent ça, les habitants. Alors peut être que demain, les habitants, une fois que la vie dans notre société française sera totalement apaisée, il y aura plus d'enjeux, de sécurité, de tranquillité. À ce moment-là, les gens diront on fait péter ces barrières et on sera tous contents pour les faire péter. Aujourd'hui, c'est plutôt l'inverse. Mais rendez-vous à terme.

Mme Monville : Ça, c'est quand on vous aura mis dehors et qu'on aura un gouvernement qui répartira les richesses et qui arrêtera de creuser les inégalités sociales. Je suis d'accord avec vous. C'est un horizon désirable et nous y travaillons.

Mme Gillier : Merci, mais si je peux me permettre.

Mr Mebarek : Allez-y Madame Gillier. On ne va pas faire la campagne municipale ce soir. Moi je m'attendais à un Conseil assez court, finalement, il est long. C'est vrai. Je vous donne beaucoup, mais moi c'est sympa parce qu'après les événements. Bon, allez-y, allez-y Madame.

Mme Gillier : Merci Monsieur le Maire. Ce n'est pas une question de ne pas savoir ce que veulent les gens, hein, c'est à dire les gens. J'ai les mêmes remarques que ce que vous avez aussi d'avoir besoin de sécurité. On a ça et on a notre parti aussi avec nos anciens qui sont dans certains immeubles, qui sont avec des barrières partout, avec des difficultés de mobilité. On n'a pas de bancs. Donc j'entends cette nécessité de se sentir sécurisée dans l'immeuble dans lequel on est, avec des petites barrières. Mais la notion même d'une politique publique responsable, c'est comment est-ce qu'on organise des espaces qui sont du commun. Plus on met de barrières, moins on a des espaces communs dans la ville. Et ça, cette politique-là, elle mérite ; et ce n'est pas une histoire idéologique ; mais c'est comment la puissance publique, dans ce qu'on fait en tant qu'élus, permet de retrouver ces espaces du commun. Et vraiment la question de ces barrières-là. Et je comprends pourquoi les habitants font la demande, mais ça a des conséquences. Donc on peut discuter après de quelle politique on met en place de sécurité, quelle politique on met en place sociale, qui permette de pouvoir maintenir le vivre ensemble partout dans la ville. Mais vraiment, je pense qu'il faut trouver d'autres solutions que de mettre des barrières partout.

Mr Mebarek : Les politiques sociales, on en met en place et d'ailleurs on va encore en remettre davantage. Et on vise notamment le quartier de l'Almont, où la Ville de Melun et de l'Agglomération ont été lauréats d'un appel à projet dont l'objectif est l'un des axes de lutte. Là, j'ouvre une digression, j'en sors, ça va nous amener pendant 1 h de débat. Mais juste une info. Dans le cadre de la lutte contre le trafic de drogue, il est l'un des axes au-delà des enjeux de répression, de police judiciaire, etc. Il y a également un axe de politique sociale et de réappropriation des espaces publics, comme vous dites Madame Gillier, réappropriation des espaces publics par les habitants et faire que les habitants prennent pleinement pied dans le quartier, notamment sur les dalles, etc. Et donc vous parlez de cet enjeu-là, on y répond et on a proposé un projet assez ambitieux à l'État qui nous a retenu et qui nous accompagnera pendant trois ans, à raison de 90 000 € par an pendant trois ans, pour justement travailler sur ces enjeux de réappropriation de l'espace public. Voilà. Donc on n'est pas que sur des barrières. Aller, on peut délibérer ? Qui s'oppose ? Qui s'abstient ? Merci. Ainsi adopté.

Adopté par 6 voix contre et 35 voix pour le Conseil Municipal :

PRONONCE le déclassement des lots B-D-F-H-J-L et N issus de la parcelle ZA 153 afin de les incorporer dans le domaine privé communal.

AUTORISE la cession des lots B-D-F-H-J-L et N issus de la parcelle ZA 153 d'une superficie totale de 246 m², situés 12-22 rue des Mézereaux à Melun, au prix de 1 euro.

DECIDE que cette cession sera formalisée au profit de la SDC le Val de l'Almont.

DESIGNE Maître Nicolas Guenot, Notaire à Melun, 36 rue du Général de Gaulle, aux fins de rédaction de l'acte.

PRECISE qu'une servitude de passage et une servitude de réseau (éclairage public) seront inscrites dans l'acte notarié.

PRECISE que les frais de notaire inhérents à l'acte d'acquisition, seront pris en charge par l'acquéreur.

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer ledit acte et tous documents s'y rapportant.

PRECISE qu'en application de l'article L.2131-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, la présente délibération sera notifiée à la SDC le Val de l'Almont.

22 - CESSION A LA VILLE DE MELUN PAR L'ASSOCIATION SYNDICALE LIBRE 'MELUN CENTRAL NATURE' DES PARCELLES CADASTREES AO 356 - AO 318 - AO 265 - AO 368 - AM 35- AO 281 ET AO 252, D'UNE CONTENANCE DE 16 069 M² SISES OPERATION IMMOBILIERE CENTRAL NATURE
AUTORISATION DE SIGNATURE DE L'ACTE D'ACQUISITION
CLASSEMENT DANS LE DOMAINE PUBLIC COMMUNAL

Mr Mebarek : Délibération numéro 22.

Mr Dezert : Du coup, la 22, c'est une cession puisque là on repart sur Constance Pascal. Donc ce quartier a été livré. Les voiries sont finalisées, les bâtiments bien sûr également. Et la finalité du moins c'est que la Ville reprenne tout ce qui est voirie, mais pas seulement puisqu'il y a aussi également une aire de jeux, vous savez, dans ce quartier qu'on va reprendre en gestion. Et il y a aussi dans l'axe, Est/Ouest je crois, la partie réserve de biodiversité, tout ce qui est talus et escalier qu'on va également reprendre en gestion. Bien sûr, cette cession ne se fera qu'au vu d'une conformité du projet, du permis de construire bien évidemment, mais aussi de tout ce qui est voirie concernant l'assainissement, l'eau potable et tout ce qui est bon enterré pour les ordures ménagères. C'est seulement à la levée de l'ensemble de ces réserves que l'on pourra faire cette rétrocession. L'acquisition donc, se fait auprès de COGEDIM, donc à 1 € symbolique. Ou du moins, ce n'est pas comme j'ai dit, c'est à l'Association Syndicale Libre, l'ASL. Les parcelles acquises par Vilmorin seront bien sûr classées dans le domaine public. Il est donc demandé d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'acte de cession.

Mr Mebarek : Des questions ? Parfait ! Qui s'oppose ? Qui s'abstient ? Merci. Adopté

Adopté à l'unanimité le Conseil Municipal :

DECIDE d'acquérir, auprès de l'Association Syndicale Libre « Melun Central Nature », les parcelles cadastrées AO 356 - AO 318 - AO 265 - AO 368 - AM 235- AO 281 ET AO 252, d'une surface d'environ 16 069 m², moyennant le montant de 1 € TTC ;

DECIDE d'affecter ces parcelles à un usage de voirie communale et d'espaces publics communaux et de les classer dans le domaine public de la Commune ;

DESIGNE Maître Nicolas Guenot, Notaire à Melun, 36 rue du Général de Gaulle, aux fins de rédaction de l'acte ;

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer ledit acte et tous documents s'y rapportant ;

PRECISE que les frais de notaire inhérents à l'acte d'acquisition seront pris en charge par la Commune ;

DIT que les crédits nécessaires sont inscrits au budget 2025 ;

PRECISE que la Ville de Melun ne sera pas membre de l'Association Syndicale Libre « Melun Central Nature » ;

PRECISE qu'en application de l'article L.2131-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, la présente délibération sera notifiée à l'Association Syndicale Libre « Melun Central Nature » et la société ALTAREA COGEDIM.

23 - EXPROPRIATION POUR CAUSE D'UTILITÉ PUBLIQUE DE LA PROPRIÉTÉ SISE À L'ANGLE DES RUES DU GÂTINAIS ET DE BELLE OMBRE CADASTRÉE BD N°184p ET BD N°185 : LANCEMENT DE LA PROCÉDURE DE DÉCLARATION D'UTILITÉ PUBLIQUE ET D'ENQUÊTE PARCELLAIRE CONJOINTE AVEC SAISINE DU PRÉFET

Mr Mebarek : Guillaume.

Mr Dezert : Là on est sur la partie collège, donc dans Melun Sud. Vous le savez, le collège, la création, le permis, les travaux ont commencé, le permis a été validé et on accompagne comme habituellement dans ce genre de cas, le Département pour la création d'un gymnase qui viendra bien sûr permettre aux enfants de faire du sport. Nous avons précédemment dans le PLU visé une orientation d'aménagement et de programmation, une OAP sur le secteur de Enedis et on avait pastillé d'un emplacement réservé la superficie de ce gymnase qui ferait potentiellement 3 508m². Cet emplacement est donc vraiment réservé et cadré par le PLU. Suite à quoi nous avons évoqué ce projet d'acquisition auprès du propriétaire et au vu du prix des domaines, il n'a pas été forcément d'accord quand on a voulu acquérir le projet auprès des Domaines. Du coup, on lui a demandé par courrier sa validation et pour l'instant, il n'y a pas de réponse. Donc considérons que la procédure d'acquisition amiable n'a pas pu aboutir finalement, et afin d'avancer sur ce dossier, la commune a besoin, pour s'assurer de cette maîtrise foncière, pour réaliser le gymnase, on a décidé d'enclencher la procédure d'expropriation pour cause d'utilité publique sur cette parcelle qui fait partie d'un emplacement réservé au titre du PLU. Il est donc demandé et donc proposé au Conseil Municipal de délibérer pour approuver le recours à cette procédure d'expropriation, d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant, donc à saisir Monsieur le Préfet, afin qu'il prescrive donc l'enquête d'utilité publique et parcellaire, d'autoriser Monsieur le Maire de saisir la justice dans le cadre de la procédure d'expropriation et d'autoriser enfin à nouveau Monsieur le Maire ou son représentant, à signer tous les documents permettant le suivi et le bon déroulement de ce dossier.

Mr Mebarek: Merci. Des questions ? Monsieur Guion.

Mr Guion : Alors je note que vous tentez d'exproprier cette parcelle en vue d'établir un gymnase, notamment avec l'arrivée du collège Anne de Kiev. J'ai participé à la réunion publique de présentation du collège et j'ai bien noté aussi que ce gymnase, par conséquent, sera en retard d'au moins 1 année après l'ouverture prévue du collège de 2027. Ce qui est dommage, mais bon, on ne peut pas faire autrement. Je trouve aussi dommage que la taille de la parcelle ne permette pas de faire un terrain de sport extérieur qui serait utile pour le futur collège et aussi pour l'école Gatelier. Certes, on peut, les élèves pourront aller jusqu'au stade Marinelli ou Paul Fischer pour aller jouer au foot ou faire du sport d'extérieur. Mais ces terrains sont déjà exploités, surexploités et sur utilisés par les associations et les écoles. Il aurait été intéressant de pouvoir avoir un terrain de sport extérieur et pas uniquement un gymnase sur cet emplacement ou à proximité. Mais peut être que c'est dans votre, dans vos projets dont vous n'avez pas encore parlé.

Me Dezert : Alors si moi, si je peux me permettre 3 500 m², ça permettra de faire un gymnase. Mais il y aura tout de même, je pense, dans les éléments de programmation qui sont en cours, je pense, une bande sportive qui permettra au moins de faire du 60 ou du 80 mètre. Monsieur Boursin ?

Mr Boursin : Pour l'instant le besoin en terrains extérieurs n'est pas sur cette zone là en priorité, On en a besoin ailleurs. Sur cet espace-là, d'un espace, une salle plate, fermée, à destination notamment de toutes les disciplines qu'on appelle douces, gym, danse, Taï Chi...qui aujourd'hui, sont un peu maltraitées parce qu'on les balade dans toute la Ville et on a besoin de désengorger des espaces fermés où on a beaucoup trop de pratiquants par rapport au mètre carré mis à leur disposition.

Mr Mebarek : Merci. Monsieur Guion.

Mr Guion : Oui, enfin, je pense que les 800 collégiens du futur collège ont quand même besoin d'un espace extérieur de sport qui n'est pas prévu dans l'enceinte du collège. C'est quand même important un petit au moins un petit terrain de foot, un petit terrain de basket. Je ne pense pas qu'ils iront dans le parc, c'est pour ça.

Mr Mebarek : Après, il ne faut pas oublier que le collège, il y a des espaces à l'intérieur de l'emprise du collège, il y a de quoi faire. Voilà. Bon après, Mr Guion, chaque collège n'a pas de terrain extérieur spécifique. Et puis ils iront à Fischer qui n'est pas très loin. Oui Madame Monville.

Mme Monville : Oui. Alors moi je voudrais savoir pourquoi ce Monsieur, parce que visiblement vous avez eu un premier round de négociations, puis finalement il y a eu un désaccord sur le prix. D'ailleurs, le prix, en fait, il a été réévalué. C'est à dire que maintenant on est sur 177 100 €. Et puis donc, à la dernière, au dernier courrier que vous lui avez fait, ce Monsieur n'a pas répondu. Donc je voudrais savoir pourquoi est-ce que c'est sur le prix ce que semblait dire Monsieur Dezert ? Voilà. Qu'est-ce que signifie pour lui cette procédure d'expropriation. Voilà. Enfin voilà. Qu'est ce qui lui arrive à ce Monsieur ?

Mr Mebarek : C'est le prix. C'est qu'il y a une négociation qui a débuté. Il y a une offre qui lui

a été faite. Sa demande était largement supérieure. Combien ? 800 000, je crois. Sa demande était largement supérieure. La Ville refuse de, on a une valeur des domaines qui est celle qui est indiquée, donc on ne va pas aller plus loin. Et la loi nous permet d'avoir recours à la DUP pour l'exproprier si Monsieur n'est pas d'accord. Et donc un Monsieur, c'est une société. Cette société-là, a la possibilité jusqu'au dernier moment de se mettre d'accord avec nous. Mais en bout de chaîne, si elle n'est pas d'accord, ça sera le juge qui tranchera et on aura la valeur des domaines.

Mme Monville : Ça veut dire concrètement qu'il n'habite pas là.

Mr Mebarek : Non, ce n'est pas un habitant, c'est une société, c'est un investisseur, une société d'investissement qui est propriétaire de l'ensemble du foncier, qui est d'ailleurs propriétaire d'Enedis. Vous savez, les locaux d'Enedis et appartenant à cette société COVIVIO, et elle en est toujours propriétaire. Et donc la Ville souhaite acheter la partie pour faire le gymnase. Mais ce n'est pas un particulier, hein?

Mme Monville : D'accord, merci.

Mr Mebarek : Après le reste, la partie dont il est propriétaire, foncier, cette foncière, soit y faire quelque chose... À ce stade, il a eu des contacts avec les services de l'Urba, mais il n'y a rien de tangible. Nous, dans le cadre du PLU, mais Guillaume pourra le dire, on a mis une OAP pour maintenir à la fois une activité de logement et mixte, donc une capacité de réutiliser en activités tertiaires une tout ou partie des locaux. Donc je pense que ça doit l'embêter. C'est la raison pour laquelle il essaie de maximiser par ailleurs le foncier du gymnase. J'ai bien dit Monsieur. Merci. Qui s'oppose ? Qui s'abstient ? Merci. Adopté.

Adopté à l'unanimité le Conseil Municipal :

APPROUVE le recours à la procédure d'expropriation pour cause d'utilité publique sur les parcelles cadastrées BD n°184p et BD n°185 sises à l'angle des rues du Gâtinais et de Belle Ombre.

DÉCIDE d'engager une procédure de déclaration d'utilité publique et une procédure d'enquête parcellaire conjointe sur les parcelles susvisées.

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant, à saisir Monsieur le Préfet de Seine-et-Marne afin qu'il prescrive une enquête conjointe d'utilité publique et parcellaire, au profit de la commune de Melun et ce, en vue de l'obtention de la déclaration d'utilité publique du projet et de la cessibilité des parcelles nécessaires à celui-ci.

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant, à ester en justice dans le cadre de la procédure d'expropriation pour cause d'utilité publique pour défendre les intérêts de la commune.

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant, à signer tous documents permettant le suivi et le bon déroulement de ce dossier.

24 - REALISATION DU DIAGNOSTIC D'ARCHEOLOGIE PREVENTIVE DENOMME ' MELUN 77, PARKING LEBARBIER, PASSAGE LEBARBIER - RUE DE L'EPERON '

Mr Mebarek : Délibération suivante, c'est Gilles.

Mr Ravaudet : Merci, Monsieur le Maire. Des prescriptions archéologiques doivent être entreprises préalablement. Ok, je vais avancer un peu. Voilà.

Alors, des prescriptions archéologiques doivent être entreprises préalablement aux études techniques pour la construction d'un parking souterrain à plusieurs niveaux sur l'emplacement de l'actuel parking Lebarbier. L'INRAP a reçu pour mission de réaliser ces opérations d'archéologie préventive prescrites. La Convention, la présente Convention à conclure entre l'INRAP et la ville de Melun a pour objet de définir les modalités de l'opération ainsi que les droits et les obligations des deux parties. Il est demandé au Conseil Municipal d'approuver la Convention relative à la réalisation du diagnostic d'archéologie préventive, à conclure entre l'INRAP et la ville de Melun d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer ladite convention ainsi que tous les documents s'y rattachant. Merci, Monsieur le Maire.

Mr Mebarek : Merci. Merci. Oui, Madame Mothay. Jules, Tu as envie de danser ?

Mme Mothay : C'est moi.

Mr Mebarek : Oui, c'est vous, Madame Mothay.

Mme Mothay : Que prévoit la ville après ces fouilles ? Si le projet du parking souterrain, on découvre effectivement des vestiges anciens et potentiellement majeurs pour la desserte de notre ville, qu'est-ce que vous prévoyez en fait ? Est-ce que ça sera maintenu quoi qu'il en coûte, ce parking souterrain, quelles que soient les découvertes ? J'aimerais savoir si la municipalité envisage des scénarios alternatifs ou des adaptations du projet en fonction de ce qui sera découvert et du coup, je voulais poser aussi une question. Je voulais profiter pour savoir si les études de faisabilité ont été réalisées en amont comme c'était prévu, et je savais si ça a été fait ou pas. Ce sont des études de faisabilité pour la création de ce parking. On en avait discuté lors de la commission pour le stationnement et c'était prévu qu'il y ait des études soient faites et je ne sais pas du coup si elles ont été faites. Et donc je pose la question.

Mr Mebarek : Alors donc, sur la question de l'archéologie, déjà, laissons faire les travaux, attendons les prescriptions de l'INRAP, parce qu'en fonction de ce qui sera découvert, l'INRAP fera des prescriptions. Pas certain qu'on y trouve la tombe d'Anne de Kiev ou de Charlemagne. Donc attendons les prescriptions, là on ne sait pas. Là par exemple, au Département, enfin au collège, futur collège, il y a eu des choses qui ont été découvertes. l'INRAP pourra faire des prescriptions et le Département avisera S'il adapte ces travaux, s'il aménage, etc. Mais là on ne sait pas. Maintenant, compte tenu du fait qu'on a déjà fait des travaux dans la zone, place Saint Jean pas loin. Le cinéma surtout qui a une encablure. La probabilité d'y trouver la tombe de Charlemagne est assez réduite.

Mme Mothay : Au collège, on n'a pas trouvé la tombe non plus, mais par contre on a trouvé plein de puits.

Mr Mebarek : Mais là-bas, au collège aussi, là c'est sur toute cette partie sud de la ville...

Mme Mothay : Les archéologues nous ont dit qu'il y avait de grandes chances qu'au niveau de la place de la place Saint Jean et tout ça, on risquait de trouver.

Mr Mebarek : On n'a pas trouvé pour le cinéma, pourtant, on a creusé.

Mme Mothay : Donc au cas où on trouverait des...

Mr Mebarek : Au cas où, on verra, on verra ce qu'on trouve et on avisera à ce moment-là.

Mme Mothay : D'accord. Et du coup, pour le diagnostic, Pour le parking, les études du sol.

Mr Mebarek : Je ne sais pas.

Mme Mothay : Qui était prévu en fait.

Mr Mebarek : Alors forcément, je pense que les candidats ont dû faire une... On avait été accompagné par un AMO qui a fait, (un assistant maîtrise d'ouvrage) qui nous a confié dans le cadre de la consultation qu'il a fait une étude à son niveau de faisabilité. Cette étude, en réalité, c'est maintenant au délégataire qui sera choisi de la mener. Je pense que dans le cadre des candidatures qui ont été déposées, le délégataire a...

Mr Olzier : On est en train de les analyser.

Mr Mebarek : Mais ils ont étudié, ils ont fait les études les délégataires. Je pense que pour répondre à l'offre, les délégataires ont fait des études, ils ont fait des... Charles, allez-y, Fatiha vous donne la balle.

Mr Humblot : Je ne vais pas m'énerver, pas m'énerver. Simplement de rappeler, simplement de rappeler que dans les commissions adéquates, on a évoqué cette question de l'impossibilité pour la ville d'envisager de créer une délégation de service public pour l'exploitation de ce parking sans que la ville est préalablement, préalablement définie, sur combien de niveaux, et que dans la commission, dans la commission à laquelle j'ai, auxquelles j'ai assisté, on a bien dit ça et on n'est pas en jeu encore aujourd'hui. On n'est pas en capacité de savoir si c'est sur deux ou trois niveaux et que le doute était encore et dit encore lors de la dernière réunion. Pour ma part, l'étude de sol que vous évoquez, Monsieur le Maire, c'est un examen assez invasif, c'est à dire qu'on fait du carottage, on fait un certain nombre de choses, mais les candidats à la DSP ne l'ont pas fait ça.

Mr Mebarek : D'accord, Elle a été faite par nous. Donc, le cabinet de maîtrise d'œuvre a appris en a missionné un géomètre, un géologue, qui a fait cette étude de géologie. Cette étude, elle a été communiquée aux candidats qui, sur la base de cette étude ; il y a des trous qui ont été faits ; et sur la base de cette étude, les candidats ont déposé une proposition de parking à niveau, deux niveaux, trois niveaux... Je crois que le seul doute à priori, c'est quatre niveaux parce qu'il y a des enjeux de nappe, c'est ça ? De nappe et de roches, mais au-dessus de trois niveaux. L'étude a été faite. Voilà.

Mr Humblot : Alors moi je n'ai pas ce souvenir-là. Et d'autre part. Et d'autre part, ça veut dire aussi que la ville décide de faire un parking sur combien de niveaux et c'est elle qui le décide

et non pas le délégataire. C'est le projet.

Mr Mebarek : Si c'est nous quand même. C'est quand même la ville qui va décider. Fin de l'histoire selon le coût de l'investissement porté par le délégataire. Si faire quatre couches de parking coûte X et que finalement l'amortissement s'en trouve..., la rentabilité, tout ce que vous voulez, c'est très compliqué et que ça n'équilibre pas la DSP... Déjà deux couches, trois couches, on va devoir discuter mais à la fin de l'histoire, si, avec la durée de DSP qu'on va imposer au délégataire, je crois que ça a été évoqué dans vos discussions, la durée a été évoquée, neuf ans, est-ce que moi je souhaite, enfin la majorité, on souhaite qu'on ait une délégation courte. Je ne veux pas qu'elle dépasse un mandat et demi, deux mandats, pour avoir la capacité d'avoir du jeu de jambes, s'il faut changer de mode de gestion et pas repartir sur 30 ans comme on a pu connaître par le passé. Ça c'est mon souhait. Et ce qui suppose que si elle n'est pas complètement amortie à la fin de la délégation, il y a une soulte. On ne sait pas. Trois couches, quatre couches, ça dépendra du montant des travaux, ça dépendra du montant. Et c'est pour ça, Charles, que quand tu dis-là, c'est le délai, c'est la ville, c'est le délégataire qui décide. En fait, selon le prix que le délégataire va nous dire en terme de coût de travaux non amorti, la ville dira la soulte, elle est un peu chère. Donc on va faire deux couches ou trois, on ne va pas en faire quatre, c'est tout. Voilà. Oui, Madame Prim d'abord, Oui.

Mme Prim : Oui, c'est juste pour en rajouter une couche. Mais le parking de la Porte de Paris, j'imagine, avait eu toutes ses études de faites. Cependant, le quatrième sous-sol n'est pas exploitable. A-t-il déjà été exploité ? Et pourtant, on n'est pas proche de la Seine, mais on est dans des bancs d'argile qui, il me semble, court à peu près jusqu'au parking de Lebarbier. On n'est pas quatre, au troisième sous-sol, on ne sera pas loin du niveau de l'Almont. C'est très inquiétant.

Mr Mebarek : En fait, c'est le quatrième qui ... jusqu'à trois niveaux, on est au-dessus, donc il n'y a pas de sujet. C'est à partir d'un éventuel quatrième sous-sol que se posera la question de ce que vous dites. Donc peut être que ça s'arrêtera à trois parce qu'on n'aura pas envie d'aller mettre des dispositifs très compliqués pour éviter que... de cuvelage, etc. Et peut-être que ça s'arrêtera à trois. Sinon, le truc, ça va être le temple de Ramsès, en termes de coût d'amortissement, ça va être difficile, mais l'étude a été faite et les candidats l'ont bien en main. Et voilà. Monsieur Guion. Oui.

Mr Guion : Oui, j'ai participé aux mêmes réunions que Monsieur Humblot et on est encore dans le flou, je vous le confirme. Là, votre AMO a bien fait une étude, effectivement une étude préalable, mais elle a bien précisé dans les résultats de l'étude qu'il fallait une étude complémentaire pour en savoir plus. Quel que soit le nombre de niveaux, c'est bien écrit dans le résultat de l'AMO que j'ai bien lu. Et c'est donc aux délégataires, aux futurs délégataires de faire une étude complémentaire pour déterminer le nombre de niveaux, ce qui pose des risques de coût et de choix in fine qui sera fait par le délégataire. Parce que le risque, c'est qu'il augmente mécaniquement l'estimation des coûts. Et de toute façon, faut pas se leurrer, c'est la ville qui va payer le parking.

Mr Mebarek : Et enfin, là, on ne dit pas l'inverse. On dit qu'à la fin, s'il y a une soulte en fin de délégation, il y aura une soulte à financer. Est-ce que c'est la ville qui la récupérera ? (Parce que si elle veut la récupérer en régie), est ce que c'est un potentiel futur délégataire ? On n'en sait rien. En tout cas, on aura le choix. Juste Jérôme Olzier DGST, va nous dire ce qu'il en a sur les tuyaux.

Mr Olzier : Oui bonsoir, Juste pour préciser cette notion d'étude. Donc effectivement. Le cabinet Axe Urban qui nous a accompagné a fait une étude de faisabilité globale sur, trois niveaux de sous-sol avec une capacité de places de stationnement. Et c'est ce qui vous avait été d'ailleurs présenté lors de cette commission. Et en parallèle, on a missionné une étude géotechnique. C'est référencé G1, G2, effectivement, pour aller faire des sondages de sol ont été faits je crois, c'était en février, enfin j'ai plus la date en tête, mais il y a eu un rapport qui a été joint au dossier de consultation qui confirmait en effet le niveau de la nappe phréatique, les contraintes de sols par rapport aux différentes couches de terrain en sous-sol. Et sur cette base-là, effectivement, les délais, enfin les candidats en question sont en train de répondre sur ces éléments techniques. Après, il est vrai que lorsque le candidat sera retenu en fonction du projet en effet, que la ville choisira, au niveau des études vraiment détaillées, techniques, il y aura des sondages complémentaires en fonction des caractéristiques vraiment de fondations, du type de fondations, du type de paroi qui seront mis en œuvre par le candidat, par l'opérateur retenu au niveau des études d'exécution, de maîtrise d'œuvre. C'est un process classique de construction d'ouvrages en infrastructure de sous-sol.

Mr Humblot : Non, je suis désolé. Alors moi j'ai beaucoup moins, beaucoup moins de connaissances que Monsieur le Directeur Général des Services Techniques. Mais ce que je peux dire, c'est que, ce qu'on vient d'entendre là, moi, m'interpelle beaucoup, premier point. Autre point également, un des points d'achoppement de la candidature ou des candidatures de la DSP, c'est que justement la durée normale d'utilisation du candidat est de 50 ans. La Mairie vient de le rappeler. Neuf ans. Il y a un gros écart et que ça derrière, il y a des enjeux financiers, il y a des enjeux énormes, voilà. Mais que pour ma part, le sondage on ne peut pas demander à un délégataire de donner un prix, faire un descriptif de travaux, etc, et de lui dire après tu feras, tu feras ton sondage, c'est moi... C'est inentendable.

Mr Mebarek : Je vais arrêter de développer parce que c'est vrai que moi, j'ai laissé filer le débat, mais vous savez que la consultation n'est pas terminée et on est en train de divulguer des éléments de la consultation, là. Comment ça ? On a quand même donné des éléments. Si on revient sur la question de l'étude technique, moi je veux bien dans ce cas-là qu'on la communique. L'étude géotechnique ou géologique, on vous la fait passer. Voilà. Ouais, Monsieur Guion.

Mr Guion : Une dernière précision sans dévoiler quoi que ce soit par rapport aux conditions de stationnement. De toute façon, la mise en concurrence et les documents de la mise en concurrence ont été dévoilés et sont de toutes façons publiques. Je viens de regarder là, les études géologiques dont vous parlez. Ce sont les études du cinéma. Elles n'ont pas été mises à jour depuis, mais en tout cas elles ne sont pas dans la...

Mr Mebarek : Écoutez Mr Guion, l'on va arrêter là.

Mr Guion : Elles ne sont pas dans le dossier de mise en concurrence.

Mr Mebarek : Le Directeur Général des Services Techniques vous dit qu'une étude a été diligentée. Elle a été. Les rapports ont été faits, on va vous les envoyer. Il n'y a pas de raison de douter ce que vous dit un cadre de la ville.

Mr Guion : Non mais d'accord, mais il a des faits...

Mr Mebarek : Moi, vous pouvez peut-être douter...

Mr Guion : Il y a quand même des faits...

Mr Mebarek : Mais le cadre, non !

Mr Guion : C'est excusez-moi, il y a une mise en concurrence, donc il y a des dossiers, il y a des données qui ont été données pour les candidats...

Mr Olzier : Je peux apporter de suite.

Mr Mebarek : Allez-y, allez-y !

Mr Olzier : Alors, au moment du lancement du dossier de consultation, il est vrai qu'on n'avait pas encore le rapport définitif du cabinet GEM. Et donc effectivement, on l'a lancé en joignant les études géotechniques qui a été faites juste à côté et je crois, mais je vais retrouver toutes les dates, c'est dans la semaine qui a suivi ou les quinze jours qui ont suivi le lancement de la consultation, puisqu'on a laissé plus de deux mois aux candidats pour répondre, on a joint l'étude GEM que d'ailleurs je vais ressortir. Monsieur le Maire, si vous êtes d'accord, on le communiquera après la séance.

Mr Guion : Excusez-moi, c'est quand même dommage que vous n'ayez pas communiqué aux membres de la commission des espaces de stationnement qui sont les premiers concernés.

Mr Mebarek : Mais c'est une étude de sol, enfin non mais franchement ! Allez, on ne va pas...

Mr Humblot : On ne va pas, on va pas polémiquer. Simplement, simplement, cette étude de sol, elle est évoquée déjà depuis que le projet de parking Lebarbier est évoqué, cette étude de sol est évoquée parce que c'est la condition sine qua none de la faisabilité du truc.

Mr Mebarek : Complètement. Concrètement, donc, en conclusion, le rapport GEM, conclut à ce qu'il soit techniquement possible de réaliser un parking en sous-sol à Lebarbier. Une couche, deux couches, trois couches, ça, c'est acquis. Maintenant, est ce qu'on va en faire plus ? Ça sera financièrement, plus cher ? Voilà, je vous propose de délibérer sur un autre sujet peut être.

Mr Guion : Enfin, c'est toujours sur cette délibération, mais un autre sujet bien sûr. J'aimerais bien que les musées soient informés. Concrètement, à quelle date le parking va être fermé à l'utilisation ? Parce que là, il va falloir faire des fouilles archéologiques dessus. J'imagine que les fouilles archéologiques ne se font pas sur un parking ouvert, donc à quelle date va-t-il être fermé et pour combien de temps ?

Mr Mebarek : Alors sur les travaux en tant que tel de construction du parking, c'est trop tôt pour le dire. On n'a pas encore choisi le candidat. Donc sur les travaux du parking, non, sur l'archéologie c'est en période creuse.

Mr Olzier : Sur les périodes creuses et par demi niveaux puisque...

Mr Mebarek : C'est quand la période creuse de l'été, de l'année prochaine ? Période creuse donc été 2026. En alternance entre là...ça ne va pas être fait d'un coup. Donc il y aura la partie supérieure et inférieure du parking donc en deux fois pour pas neutraliser tout le parking évidemment et ça sera en période creuse donc au mois d'août. Ok ? Comment ?

Mr Guion: C'est noté ! J'espère que ce ne sera pas autrement.

Mr Mebarek : Et bien je vous garantis que je m'assurerai au mois de mai 26 que ça soit comme ça.

Mme Monville : Si vous êtes encore là...

Mr Mebarek : Oui, si je suis encore là. Mais évidemment, je suis encore là. Si les Melunais... c'est les Melunais qui décideront, Madame Monville évidemment. On peut délibérer. C'est bon. Qui s'oppose ? Qui s'abstient ? Merci beaucoup. Adopté.
Et donc nous vous communiquerons dès demain l'étude.

Adopté à l'unanimité le Conseil Municipal :

APPROUVE la convention relative à la réalisation du diagnostic d'archéologie préventive dénommé « Melun 77, parking Lebarbier, passage Lebarbier – rue de l'Eperon » à conclure entre l'INRAP et la Ville de Melun, ci-annexée.

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant, à signer ladite convention ainsi que tous les documents s'y rattachant.

25 - CESSION DE SEPT STRUCTURES MODULAIRES PREFABRIQUEES ET DEUX BOX DE STATIONNEMENT POUR VELOS A LA VILLE DE MELUN.

Mr Mebarek : Délibération numéro 25, C'est toi Gilles un Cette fois, l'une. Bénédicte, s'il vous plaît.

Mr Ravaudet : La CAMVS est propriétaire de sept structures modulaires préfabriquées, et de deux boxes de stationnement vélos. Dans le cadre des travaux du pôle-gare, les emplacements occupés par ces structures doivent être libérés. La CAMVS a lancé un appel à manifestation d'intérêt auprès des communes de son territoire en vue de céder ces équipements. Seule la ville de Melun a fait part de son intérêt à acquérir ces structures afin de les installer sur le site des serres municipales, en remplacement des modules qui sont loués actuellement. Il est donc proposé au Conseil Municipal d'approuver la cession à l'euro symbolique par la CAMVS à la ville de Melun, des sept structures préfabriquées, ainsi que des deux boxes de stationnement vélos, d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer toutes les pièces complémentaires à l'exécution de la présente délibération. Merci Monsieur le Maire.

Mr Mebarek: Merci Gilles. Des questions sur cette délibération ? Oui, Madame Monville.

Mme Monville : Je vais en profiter pour attirer l'attention des melunaises et des melunais sur la durée du chantier du pôle-gare. Donc, Mesdames et Messieurs, ce chantier va durer cinq

ans. Il va être extrêmement fastidieux, évidemment pour les gens qui prennent les transports pour aller travailler à Paris ou ailleurs en région parisienne tous les jours, qui sont déjà pénalisés par les travaux qui sont engagés par la SNCF pour la rénovation des voies qui n'a que trop tardé. Travaux qui nous privent tous les jours en semaine de trains pour aller et revenir de Paris tard le soir. Je rappelle que ce ne sont pas des trains de loisirs, que quand on prend les autobus de substitution, les gens qui sont avec nous dans le bus sont des gens qui rentrent du travail. Ce sont des gens qui travaillent dans la restauration, ce sont des gens qui travaillent dans le ménage. Ce sont des gens qui travaillent loin, qui rentrent loin pour aller dormir chez eux. Et donc les travaux du pôle-gare vont durer cinq ans pour un projet pharaonique ou mieux encore prométhéen, c'est à dire complètement fou, quoi, le délire de l'homme moderne dont vous parliez tout à l'heure. Moi, je suis moderne, je veux moderniser la ville. Ce qu'on voit, c'est que vous avez surtout abîmé la ville et ses capacités de résilience. Et donc ça va non seulement toucher les gens qui vont bosser, ça va toucher aussi également les gens qui sortent à Paris le soir et dans la journée. Et ça va toucher aussi évidemment les riverains. Ces travaux vont durer cinq ans. Nous n'aurons pas un train supplémentaire, nous n'aurons pas de toilettes dans les trains et la mise en accessibilité de la ville pourrait coûter la mise en accessibilité de la gare pourrait coûter dix fois moins cher. J'ai déjà eu l'occasion plusieurs fois de dire ce que je pense de ce projet pôle-gare totalement délirant, dont déjà des investisseurs se désengagent. Et là, parce que nous allons faire des travaux, nous allons supprimer les deux pauvres caisses de parking vélos là, qu'on a, enfin, je ne sais même plus comment...

Mr Mebarek : Ça se passe comme ça...

Mme Monville : Elles vont acheter par la ville, elles vont être rachetées par la ville. On a bien compris. Mais je veux dire, ce projet-là, c'est un projet qui n'aurait jamais dû voir le jour, qui va nous coûter très cher et qui va nous pourrir la vie pendant des années.

Mr Mebarek : Merci Madame Monville. Puisque vous parlez, vous l'avez dit, c'est des melunais, vous vous adressez aux melunais, etc, moi, je souhaite vous rafraîchir la mémoire Madame Monville, et de faire un petit saut, il y a quelques semaines ou quelques mois en arrière, lors de la réunion publique, sur la présentation du pôle-gare où vous avez fait strictement la même sortie, cette sortie là et vous vous êtes littéralement faite huer par les médias qui étaient dans la salle. Donc tout est dit et les melunais sont favorables à ce projet. Ils ont été très attentifs pendant les 2 h de présentation. On a eu des questions très intéressantes. Les habitants sont contents d'avoir une gare accessible, moderne. Ce n'est pas un gros mot « moderne », c'est pas un gros mot d'avoir une gare moderne, sécurisée, lumineuse. Et par ailleurs, sur des travaux, Madame Monville, sur un certain nombre de travaux qui concernent ; en plus, vous mélangez à la fois les travaux du pôle-gare et les travaux de la SNCF que la SNCF fait sur ses voies pour les moderniser, c'est des choses qui sont différentes. Oui, les travaux du pôle-gare, c'est une maîtrise d'ouvrage un peu collective entre la SNCF, l'Agglomération, etc. Mais ça, on est très contents. Et oui, ça pendant cinq ans et dans cinq ans, on aura une gare moderne, ne vous en déplaise. Mais là encore, je pense que les melunais sont d'accord avec ça ? Oui. Madame Monville.

Mme Monville : Alors, je ne me suis pas faite huer. Pas du tout. A aucun moment. Vous avez par contre eu un peu de difficulté à reprendre la parole après mon intervention. Vous avez d'ailleurs menti. Vous avez d'ailleurs ouvertement menti sur la somme engagée par la CAMVS. Mais c'est intéressant parce qu'il se trouve que sur ce projet-là, on a rendu lors de

l'enquête publique, un avis du groupe dans lequel il y a tous les chiffres qui ne nous ont jamais été contestés. Ce soir-là, par contre, vous avez menti. Mais ce qui était intéressant dans cette réunion publique qui était organisé dans le sud de la ville, je pense que ce n'est pas forcément pareil partout. Mais ce qui était intéressant dans cette réunion publique là, c'est qu'il y avait essentiellement en fait des retraités, ce jour-là, dans la salle, il y avait beaucoup de retraités et donc il y avait beaucoup de gens qui, pour des raisons qui sont tout à fait respectable, je veux dire, mais n'ont plus à aller à Paris tous les jours travailler et tant mieux pour eux qu'ils soient à la retraite. Moi j'aurais bien aimé pouvoir bénéficier d'une retraite comme eux en ont bénéficié à l'époque, ça ne sera pas le cas. Et puis il y en avait même, je vais vous dire une chose, il y en avait même qui, très probablement ne verront pas cette fameuse ville formidable qui leur est vendue, qui leur est vendue. Je leur souhaite de le voir. Mais enfin, visiblement, il y en a un certain nombre ...

Mr Mebarek : Madame, j'espère que des retraités voteront pour vous quand même.

Mme Monville : Non, non mais il y en a un certain nombre qui ne le verront pas. Donc je veux dire, je veux bien qu'on fasse rêver les gens, je veux bien qu'on fasse rêver les gens sur la perspective d'avoir dans cinq ans, dix ans, une ville formidable, entièrement renouvelée, etc. Mais ce qui nous intéresse, à nous les melunaises et melunais, et les retraités comme travailleur ou chômeur d'ailleurs, c'est d'avoir une ville où il fait bon vivre maintenant.

Mr Mebarek : D'accord.

Mme Monville : Maintenant ! Or, ce qu'on voit, excusez-moi, mais ce qu'on voit, et là, moi quand même, non, non, d'ailleurs, d'ailleurs ; vous ne, vous ne vous, de la même manière que je ne vous demande pas de vous calmer quand vous vous échauffez, ce qui vous est arrivé quelquefois, ce qui vous est arrivé quelques fois ; mais je vais vous dire, Monsieur Mebarek, moi je prends les transports en commun pour aller travailler loin. Quasiment tous les jours, d'accord. J'ai avec moi, dans le train des gens qui vont travailler loin quasiment tous les jours. Il m'arrive de prendre le train à 6 h du matin pour aller bosser et il m'arrive de rentrer tard, de rentrer tard à Melun parce que j'ai des réunions le soir, de travail. Demain par exemple, demain, je ne sais pas comment je vais faire pour rentrer à Melun après une soirée de travail à laquelle je suis requise. Il faut que j'aille, je ne sais pas comment je vais faire.

Speaker 1: C'est quoi le rapport Madame Monville ? Franchement, je ne vois pas c'est quoi le rapport ?

Mme Monville : Vous ne voyez pas le rapport ?

Mr Mebarek : Moi, je prends le train comme vous Madame Monville,

Mme Monville : Avec des travaux qui s'éternisent ?

Mr Mebarek : Ne mélangez pas tout. Les travaux du pôle-gare n'ont strictement rien à voir avec les travaux de réseau sur les voies de chemin de fer que la SNCF entreprend, ça n'a rien à voir.

Mme Monville : Sauf que vous pouvez ajouter cinq ans supplémentaires.

Mr Mebarek : Mais ça n'a rien à voir. On parle du pôle-gare. Madame, les travaux dont on parle, c'est des travaux d'aménagement de la gare. Il va y avoir des nuitées, je ne sais plus combien dans...

Mme Monville : 56 week end, mais moi je m'en souviens très bien.

Mr Mebarek : Mais ne vous énervez pas. Ne parlez pas trop fort, alors parlez pas trop fort.

Mme Monville : Non mais je ne parle pas si fort, si vous parlez pas en même temps que moi...

Mr Mebarek : C'est bruyant, franchement.

Mme Monville : Arrêtez de parler en même temps que moi.

Mr Mebarek : Alors, terminez.

Mme Monville : Donc pendant cinq ans, nous allons avoir 56 week end où les trains directs sont supprimés. Vous comprenez ce que ça veut dire ?

Mr Mebarek : Bon, on a entendu, c'est bon, le message est passé Madame Monville, Le message est passé. J'ai entendu ce que vous avez dit. C'est très bien.

Mme Monville : Pendant dix ans ça va être épouvantable, et le message est passé ?

Mr Mebarek : Madame, vous savez ce que les gens attendent d'un Maire ? Madame Monville, vous savez ce que les gens attendent d'un Maire et d'un élu ? Ils attendent que ce Maire gère à la fois le quotidien, mais qu'il ait également de la vision pour l'avenir de la ville. On ne gère pas une ville en regardant ses chaussures, on gère une ville en pensant à l'avenir de cette ville. On gère une ville en pensant non pas qu'aux retraités dont vous parlez, mais également aux jeunes générations qui vont fréquenter cette ville. Et je suis désolé, toutes les générations de notre ville qui fréquentent ou qui fréquenteront la gare de Melun seront heureuse d'avoir une gare accessible, moderne, lumineuse et sécurisée. Après, vous pouvez débattre, dire tout ce que vous voulez dire, que les travaux c'est gênant, ça va créer de la poussière, Ok. Mais comme je le dis à Mr Guion, dans ce cas-là faites rien. Et si vous souhaitez que les melunais vous donnent leur confiance...

Mme Monville : Détendez-vous !

Mr Mebarek : Si vous souhaitez... Non mais je me détend. Si vous souhaitez ...

Mme Monville : Détendez-vous, détendez-vous et arrêtez les caricatures...

Mr Mebarek: Mais non, je ne caricature pas Madame...Attendez, laissez-moi terminer. Je ne caricature pas ! Si vous souhaitez ne rien faire et gérer que le quotidien, le quotidien à 24 h près, et bien vous le direz aux melunais. Moi j'aspire à avoir de la vision pour la ville et des travaux de gare de ce niveau-là de cinq ans. C'est une vision.

Mme Monville : Pendant plus de 10 ans, vous pourrissez la vie des gens avec des travaux qui

rendent extrêmement pénible chaque déplacement.

Mr Mebarek : Si vous voulez. Madame Monville, si vous voulez, si vous voulez une vision, et bien vous, vous ne ferez rien, vous pourriez la vie de personne et vous ne ferez rien.

Mme Monville : Mais on ne pourra pas la vie des gens.

Mr Mebarek : Bien sûr.

Mme Monville : Et la priorité sera donnée en particulier à ceux qui bossent et qui ont des difficultés.

Mr Mebarek : Dans cette salle ce soir-là, c'est faux, c'est vous qui mentez. Il n'y avait pas que des retraités, il y avait des gens que je vois sur le quai le matin quand je prends le train. Ils étaient là et je les ai revus le lendemain, on a débriefé de la réunion, donc c'est faux ce que vous dites, c'est faux. Allez, on va arrêter. Je m'étais promis de pas m'énerver ce soir. Allez, on peut voter. Qui s'oppose ? Qui s'abstient ? Adopté.

Voyez-en plus un quart d'heure de palabres énérvé pour que vous votiez avec nous.

Mr Mellier : On était hors sujet.

Adopté à l'unanimité le Conseil Municipal :

APPROUVE la cession à l'Euro symbolique, par la CAMVS à la Ville de Melun, de sept structures modulaires préfabriquées ainsi que deux box de stationnement pour vélos.

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant, à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

26 - MODIFICATION DU REGLEMENT DE FONCTIONNEMENT DES ETABLISSEMENTS D'ACCUEIL DU JEUNE ENFANT

Mr Mebarek : Voilà. Délibération numéro 26. Un peu de douceur. Angélique, la petite enfance. Allez, on passe à la petite enfance, s'il vous plaît. Allez, Angélique Dehimi !

Mme Dehimi : Merci, Monsieur le Maire.

Mr Mebarek : S'il vous plaît, S'il vous plaît !

Mme Dehimi : Nous souhaitons aujourd'hui, apporter quelques modifications au règlement de fonctionnement des structures de la petite, du jeune enfant qui a été adopté par la délibération au Conseil Municipal en décembre 2023. Alors ces modifications sont minimales. La première chose, le premier point, concerne le temps d'échange. Il est recommandé d'intégrer le temps d'échange dans le contrat des familles et rajouter un quart d'heure le matin et un quart d'heure le soir dans le contrat. Actuellement, les familles font le pointage après le temps d'échange. Donc il est recommandé que la famille pointe après le temps d'échange. Deuxième point concerne les congés. Pour faciliter, les congés seront déduits sur le mois concerné et non plus

en avance. Ce mode de facturation plus compréhensible pour les familles. Troisième point donc pour limiter les écarts entre les temps de présence et les temps étant facturée, une nouvelle règle de facturation est mise en place. En cas de déplacement de cinq minutes par rapport aux horaires du contrat, un quart d'heure sera facturé. Jusqu'à présent, ces dépassements donnent lieu à la facturation d'une demi-heure. Et dernier point qui me semble important aussi en ce qui concerne donc le congé maternité. Dans le précédent règlement de fonctionnement, il était stipulé que l'aîné perd la place de crèche à la naissance du bébé. Donc là, actuellement la modification a été apportée, on maintient la place pour l'aîné. Toutefois, si la famille souhaite améliorer ou aménager le contrat pendant le congé maternité, cette demande peut être faite et ils gardent sa place à la fin du congé maternité. Alors donc voilà, je pense que j'ai globalement tout dit pour les points et les modifications à apporter. Donc le Conseil Municipal étant invité à adopter les termes du règlement de fonctionnement des établissements d'accueil du jeune enfant de la ville de Melun et ses annexes.

Mr Mebarek : Merci beaucoup Angélique. Madame Gillier.

Mme Gillier : Oui alors sur les modifications qui sont apportées. Mais je suis ravie que cette modification soit apportée puisque j'avais, me semble-t-il, j'en avais parlé au moment des questions d'égalité des égalités femmes hommes et il me semble, Monsieur le Maire me dit mais non, pas du tout, ils ne perdent pas leur place de crèche sur les pendant les congés maternité, on peut retrouver les films et que c'était un vrai problème, en tout cas pour les pour les mamans melunaises. Donc revenir dessus. En tout cas, nous en sommes-nous ravis d'avoir été pour le coup entendus. Je vais rentrer néanmoins quand même sur la question du règlement de fonctionnement et je pense qu'il y a un petit problème. Je ne sais pas s'il est juridique, mais en tout cas moi ça m'a sauté aux yeux, en tout cas en le lisant. Vous avez féminisé les fonctions. Moi j'aimerais savoir si toutes les crèches de Melun, il n'y a que des directrices et des coordinatrices. Est-ce que les postes, si jamais elles partent, c'est interdit aux hommes ? Non, mais cette question-là, elle n'est pas neutre non plus. Je ne veux pas mettre de l'idéologie à tout bras, mais il n'empêche que de pouvoir cantonner les questions de la petite enfance aux questions féminines, ça pose un petit sujet. Donc je pense qu'il est primordial de modifier. Voilà. Alors c'est bien, des fois c'est des directrices, mais par contre c'est un infirmier et c'est un médecin, un cuisinier et une lingère. Bref, tout ça pour dire que quand même, remettez une écriture qui est une écriture qui permette de dire que tous les métiers c'est pour des hommes et des femmes, et pas uniquement féminiser les fonctions parce que ça traduit quelque chose qui n'est pas, de mon point de vue, le plus intéressant. Il y a quelque chose par contre sur lequel on n'a toujours pas gain de cause. En tout cas, que nous souhaitons modifier en 2026, souhaitons-le, c'est sur la question des modalités d'admission à la crèche et c'est sur la question de la situation professionnelle des parents, sur les questions d'emploi et les justificatifs d'activité. J'en avais déjà parlé. Il peut arriver d'avoir des femmes ou des hommes qui perdent leur emploi quand leurs enfants sont en crèche. Ils ont trois mois pour retrouver une activité. Alors moi je ne sais pas si vous avez regardé récemment ce que donne le marché, le marché du travail, y compris à Melun, et du taux de chômage extrêmement important ; et de faire une différenciation comme ça entre finalement des gens qui seraient sans emploi et puis ceux qui en ont un, ça a quelque chose d'assez insupportable et ça a quelque chose d'insupportable, parce que sur un statut de demandeur d'emploi, ce sont des gens qui sont involontairement privés d'emploi. Comment est-ce qu'on fait quand on a 20 % d'augmentation des plans sociaux en France ? On en a dans le territoire aussi, ailleurs. Quand on a autant d'emplois qui disparaissent et des gens qui vont en être privés, est ce qu'ils vont plus perdre leurs places de crèche ? Est-ce que du coup on va satisfaire que des mamans

soient dans l'angoisse parce qu'elles ont déjà perdu leur taf, qu'elles perdent leurs places de crèche ? Et alors, avec le nombre de familles monoparentales qui peuvent être dans des situations extrêmement dramatiques, elles perdent leurs places de crèche et n'ont aucune chance de retrouver un travail parce que leurs enfants ne sont pas gardés. Et cette partie-là du règlement intérieur et d'une manière finalement de concevoir la garde de nos enfants ne nous va absolument pas, absolument pas. Alors je vais le redire. Oui, je le suis, depuis une petite dizaine d'années. J'ai eu la chance d'élever mes enfants dans des Mairies de gauche et dans des Mairies de gauche. Je le redis, il y avait des places pour les enfants, tous les enfants, y compris les mamans qui étaient en recherche d'emploi. Et malgré tout, cette partie-là, pour une politique sociale et pour une politique à hauteur d'homme et de femme, elle est primordiale pour la ville. Et si on veut réussir, sortir de l'ornière ; c'est la question d'avoir une ville moderne, mais juste une ville apaisée où chacun a sa place. Il faut revoir impérativement cet item là parce que c'est un vrai problème et c'est un vrai problème à Melun.

Mr Mebarek : Ok, je vais laisser Angelique... juste peut être sur la féminisation, après je te laisse répondre sur le fond des vrais sujets, mais sur la féminisation, effectivement, je pense qu'il faut corriger. Ce n'est pas tant qu'on a féminisé les postes, c'est pas ça, c'est pas une Directrice de crèche nécessairement une femme, c'est qu'actuellement il s'avère que c'est que des femmes et donc on a retranscrit ça. Mais je suis d'accord, il faut mettre Directeurs Directrices. Sur le fond Angélique.

Mme Dehimi : C'est justement ce que je voulais dire, c'est effectivement, c'est par habitude. Mais vous avez raison parce qu'effectivement éducateur jeune enfant, c'est plutôt métier, souvent femme. Un homme, c'est une espèce rare dans ce mode de travail. Alors après, en ce qui concerne donc votre remarque par rapport à l'aîné qui perdait la place, alors en réalité sur le règlement de fonctionnement, il était noté qu'effectivement l'aîné perdait la place, mais en sachant que la maman avait le petit quand l'aîné pratiquement devait aller à l'école. Donc il restait en général deux trois mois de place en crèche et en règle générale, on gardait la place pour l'aîné, pour la crèche. Alors, en ce qui concerne nos conditions d'admission sont faites ainsi que les familles doivent justifier soit en travail, soit inscrit en formation. Néanmoins, on développe quand même notre capacité d'accueil. On reçoit régulièrement des porteurs de projets. Dernièrement, on a reçu quelqu'un qui veut développer une crèche coopérative. Merci. On reçoit également des personnes qui souhaitent monter le projet en crèche, mini crèche, etc. Donc non, on met des choses en œuvre, on met en place des choses. Après, effectivement, on ne peut pas encore répondre à toutes les demandes, voilà. Mais on se mobilise.

Mr Mebarek : Aude, tu voulais compléter ?

Mme Rouffet : Oui, je voulais compléter sur quelque chose. Donc les travaux de révision de ce règlement de fonctionnement ne datent pas de notre dernier échange sur la question et effectivement, je m'étais avancée, j'étais déjà sur le règlement de fonctionnement à venir et pas sur le règlement de fonctionnement qui était en cours. Au temps pour moi, c'est dire qu'on était déjà en train de travailler dessus. Ça fait presque un an qu'on travaille sur la révision de ce règlement de fonctionnement. Il intervient actuellement parce qu'en fait, on devait vis à vis de la CAF faire quelques modifications dans des temps impartis. Vous n'êtes pas sans savoir que depuis le 1^{er} janvier 2025, les collectivités ont reçu la délégation d'être autorité organisatrice du service public de la petite enfance. Et dans ce cadre-là, on est en train de revoir l'ensemble du service et son fonctionnement pour que ce soit le plus opérationnel et que

ça corresponde au mieux à la réalité de notre territoire. Petit rappel quand même en 2020, on avait 435 places en crèche, aujourd'hui on en a 512. En 2026, on aura 572. On aura augmenté de 30% nos capacités d'accueil, que ce soit dans le privé ou dans le public, ce qui est quand même énorme. Ce qui est quand même la preuve d'une volonté forte en matière de petite enfance. Je vous rejoins également sur la question de l'emploi. Figurez-vous comme on a tellement de, c'est ce que disait ma collègue tout à l'heure, on a tellement de demandes qu'on est obligé de prioriser, de travailler avec un système de points. À chaque dossier est attribué un nombre de points en fonction des réalités de la famille et de l'enfant. La question de l'emploi, effectivement, on a tous des parcours, tout le monde peut avoir un parcours professionnel à trous on va dire, et ça, ça fait partie de la réalité de la vie. Ce qui est fait dans ces cas-là, effectivement, et c'est stipulé dans le règlement de fonctionnement qu'on vous propose aujourd'hui, c'est de garder ses enfants pendant trois mois, et après on se propose de, généralement, dans les faits, c'est de proposer des places en halte-garderie ou des contrats très courts de une journée à deux journées. Voilà, Mais principalement sur la halte-garderie. On sait que c'est compliqué et ce que je veux, ce que je répète encore une fois, on est sur le cas par cas avec un travail en dentelle et dans le cadre du SPPE, donc le service public à la petite enfance. On est en train de revoir tout ça pour être le plus adéquat aux besoins du territoire. Oui, on a des enfants, aussi dont les parents, dont les mamans sont en formation. On a des collégiennes, on a des lycéennes. Voilà, c'est aussi la réalité de terrain. On a des familles qui viennent de CADA. Voilà. Et pour votre information, parce que je trouve que c'est un chiffre quand même assez marquant, on a 40 % des familles qui payent moins de 1 € l'heure dans nos structures, ce qui est énorme. Enfin, ce qui est, c'est un chiffre vraiment marquant. On ne peut pas dire que nos crèches municipales ne sont pas en faveur des personnes qui sont en difficulté.

Mr Mebarek : Oui, juste Aude Luquet qui va prendre la parole. Après vous, vous pourrez en compléter ou non. Non, Aude Luquet en face. C'est vrai. Dès la première intervention ? Au temps pour moi. Allez-y.

Mme Gillier : Juste pour terminer et après je laisse la parole.

Mr Mebarek : Oui mais ok, allez-y, mais...

Mme Gillier : Juste pour être dans la continuité par rapport à cette réponse là et sur les petits sujets qui posent question, il n'y a pas de point spécifique pour les familles monoparentales, c'est pas pris en considération. En terme de points, ça fait partie des points ? Ok. Alors du coup c'est moi qui ai mal lu, j'ai mal lu sur la question de cette partie-là parce que pour moi la question était pas spécialement prépondérante, en tout cas dans la question des choix et sur les questions de moins de 1 €. Mais c'est normal parce que ça c'est les critères de la CAF, et ça, ça ressemble aussi à moins d'1 € de l'heure. C'est simplement pour dire que la tarification des caisses d'allocations familiales et des familles qui font garder leurs enfants à Melun, ça reflète aussi sociologiquement les familles melunaises.

Mme Rouffet : Je pense qu'il y a quelques précisions à apporter sur le tarif. Je spécifiais qu'il y avait 40 % des enfants que l'on accueille qui sont en situation de précarité selon la CAF puisqu'ils payent moins de 1 € de l'heure. Effectivement ce sont des indicateurs CAF, ce qui est quand même très important par rapport à d'autres collectivités. Voilà. Et ces 40 % sont quand même au-delà des 25 % de taux de pauvreté qui existent sur Melun. Vous voyez si on fait un ratio en terme de point. Et les familles monoparentales, donc, ce que je vous disais,

c'est qu'il y a un système de points que l'on met en place pour prioriser les familles. Donc, il y a la date à laquelle la demande a été faite, certes, et il y a aussi des considérations particulières pour les familles monoparentales, une considération particulière si l'enfant est en situation de handicap ou si son un de ses parents est en situation de handicap, si quelqu'un dans la famille est en situation de handicap, ça peut être aussi son frère ou sa sœur. Et il y avait un autre, un autre point qui est quand même assez saillant, quand ce sont des fratries ou des familles nombreuses. Donc voilà, il y a tous ces paramètres qui ne sont pas forcément spécifiés sur le règlement qu'on prend, en compte pour servir au mieux nos melunais.

Mr Mebarek : Madame Mothay.

Mme Gillier : Moi, je veux bien, mais les revenus et la composition de la famille, couple, famille monoparentale ne sont pas retenus dans les critères d'attribution, ce qui permet une mixité sociale au sein des crèches. Moi je veux bien que vous m'expliquiez que dans les faits, ce n'est pas comme ça que ça fonctionne, mais en tout cas, comment c'est inscrit dans le règlement intérieur, C'est comme ça que ça fonctionne.

Mme Rouffet : C'est juste la page, s'il vous plaît. Et puis comme ça, on fera la modification parce que ça m'étonne.

Mr Mebarek : Ok, on va vérifier le point pendant ce temps-là. Donc, Madame Mothay.

Mme Mothay: Je ne vais pas rebondir sur tout ce qu'a dit Madame Gillier. Je suis d'accord avec elle. Je vais juste préciser juste une chose, je vais être très courte, c'est par rapport aux vaccinations. Dans le règlement intérieur, mentionne que la crèche pourrait être en mesure de vérifier le suivi des vaccinations et il n'est pas indiqué du coup, parce que la formulation est juridiquement problématique, car la loi prévoit qu'elle ne peut être consultée que par des personnes expressément habilitée direction ou médecin référent. Donc s'il y avait possibilité de reformuler en fait au niveau du règlement intérieur.

Mme Rouffet : Je suis désolé, je suis en train de relire le. Est-ce que vous pouvez répéter la question ? Les vaccins ?

Mme Mothay : Ce n'est pas indiqué en fait. Qui est habilité à regarder le carnet de vaccination des enfants. Il faut bien noter que ce soit expressément la direction ou le médecin référent.

Mme Rouffet : Honnêtement, je n'ai pas la réponse. Je ne sais pas comment, qui vérifie le carnet des vaccins. On n'a pas de médecin. Je pense que ce sont les Directrices actuellement qui le vérifient.

Mr Mebarek : Angélique ?

Mme Dehimi : Oui, c'est effectivement. C'est la Directrice qui vérifie le carnet de vaccination.

Mme Mothay : Oui, mais ce n'est pas écrit dans le règlement intérieur, ce n'est pas notifié.

Mr Mebarek : Donc, on va préciser dans le règlement intérieur que vérifié par le Directeur de la structure ou la Directrice. Voyez, j'ai oublié le Directeur. Donc le sujet des familles monoparentales donc, Aude est en train de regarder En même temps, je repasse la parole à

l'autre Aude.

Mme Luquet : Donc très très rapidement. Je rejoins ce qui a été dit sur les femmes lorsque, c'est souvent les femmes, pas spécialement, mais lorsqu'on est sans emploi et qu'on a effectivement la garde de l'enfant et qu'on a que 3 mois pour trouver un travail. Moi j'ai été dans ce cas-là il y a longtemps, enfin, en même temps, pas si longtemps que ça. Mais j'avoue que c'est quelque chose d'extrêmement compliqué, lorsque vous additionnez une séparation, une perte d'emploi et votre vie qui explose. Trois mois, c'est quand même très très peu pour, déjà, retrouver un emploi, c'est compliqué, revenir à la vie, c'est compliqué, et je parle d'expérience. Et je crois qu'on a cette nécessité à prendre en compte ces situations-là, en situations exceptionnelles. Je ne sais pas, on doit pouvoir avoir des places qui peuvent permettre d'accueillir des enfants. Moi, j'avoue, mon fils a eu des places et j'ai été très bien accueillie, mais il a fallu que je retrouve un emploi, etc, etc. Mais voilà, je pense qu'on loupe quelque chose si on ne répond pas à cette demande-là. A la fois, sur les familles monoparentales et sur la perte de l'emploi. Ce délai de trois mois... Aujourd'hui, on ne trouve pas un travail en trois mois... difficilement.

Mr Mebarek : Aude Rouffet

Mme Rouffet : Je réitère ce qui est dit effectivement il y a trois mois sur le règlement intérieur. Mais par ailleurs, c'est ce que je vous redis, c'est un travail qui est fait en dentelle, un travail cas par cas. Et on propose des places de halte en halte-garderie jusqu'à ce qu'il y ait potentiellement un retour à l'emploi. Après, je sais, je partage tout à fait votre constat. Après, on est aussi face à un afflux de demandes dans quelques, temps, quand on aura 60 places supplémentaires avec « les Dauphins » donc en janvier et puis, 60 autres places avec la crèche anciennement de l'hôpital « les Ecoreuils ». Là on pourra arriver à être un peu plus large dans notre façon de voir les choses.

Mme Luquet : Pour juste sur la halte-garderie. Lorsqu'on nous propose Halte-garderie, une demie journée ou une journée, c'est vraiment cheap. Franchement, c'est vraiment très très peu. Mais voilà, enfin faut le vivre pour savoir ce que ça fait en fait, d'être en difficulté et de ne pas avoir de moyens de garde.

Mme Rouffet : Justement, vous faites bien de le rappeler. Donc quand je parlais du SPPE, le service public à la petite enfance, dans ce cadre-là, on retravaille sur la halte-garderie pour pouvoir accueillir en demi-journée et en journée entière. Et vous le savez peut-être aussi la halte-garderie « les poussinets loupis » va être transvaser sur « les Dauphins » parce que le local, on profite de ce projet pour la réhabilitation « des Dauphins » pour que le local actuel « des poussinets loupis » qui ne répond pas tout à fait aux exigences de la PMI, puisse repasser sur ce... Bref, une réorganisation du service pour que les enfants soient accueillis en journées continues, pour que si jamais maman doit aller à Paris pour un rendez-vous, elle puisse être libre de tout problème horaires, y aller sereinement revenir sereinement sans avoir à se préoccuper d'être à l'heure ou pas pour chercher son enfant. Donc on est dans cette dynamique-là.

Mr Mebarek : Ok, merci beaucoup. Oui, allez, on va clore.

Mme Gillier : C'est hyper important quand même. Je vois qu'en plus des femmes, on est quand même un peu dessus parce qu'à l'avoir vécu d'avoir juste rapidement... Mais maman,

elle retrouve du travail, d'accord, elle est en halte-garderie, elle, elle arrive à retrouver du travail six mois après. Qu'est ce qui lui garantit une place en crèche pérenne tout de suite ? Sur la question de : il y a une solution qui est la halte-garderie une fois qu'elle a retrouvé du boulot. Parce que la première question que va poser un employeur et elle, ce qu'elle va avoir en tête, c'est dire et si ça marche, qui va s'occuper de mes enfants ?

Mme Rouffet : Merci Madame Gillier. Je partage, toutes celles qui sont intervenues, Mesdames ces mêmes constats. Donc, on est tous au fait des difficultés du retour à l'emploi après une grossesse. Ce qui est fait, encore une fois, je reviens sur le cas par cas. On fait de la halte-garderie et quand maman travail, retrouve du travail, on peut aussi le mettre en priorité sur la liste d'attente. Voilà.

Mr Mebarek : Très bien, allez, on va délibérer.

Mme Dehimi : Je voulais juste rajouter que bien souvent, la promesse d'embauche, elle est aussi suffisante pour maintenir la place.

Mr Mebarek : Ok, merci. Allez, on délibère. Qui s'oppose ? Qui s'abstient ? Vous opposez ? Ok, très bien, merci. Adopté.

Adopté par 6 voix contre et 34 voix pour le Conseil Municipal :

ADOpte le présent règlement de fonctionnement des établissements d'accueil du jeune enfant de la Ville de Melun et ses annexes, ci-présents.

PRECISE que la mise en œuvre de ce règlement aura lieu le 1^{er} septembre 2025.

27 - SUPPRESSION D'EMPLOIS PERMANENTS AU TABLEAU DES EFFECTIFS

Mr Mebarek : Ok. Nous terminons avec la délibération numéro 27 vise à supprimer de la liste des emplois de la collectivité un certain nombre de postes qui ne sont pas pourvus, tout simplement parce que des créations de postes ont eu lieu pour souvent se substituer à cela. C'est par exemple des personnes qui ont changé de grade et pour lequel le poste précédent n'est plus utile et n'est plus pourvu. Et donc on procède à un nettoyage du listing de nos postes vacants. Ça correspond à 210 postes sur à peu près toutes les filières. On a les filières administratives, culturelles, sports, techniques, police, etc. Donc c'est un sujet, je crois, qui revient souvent, enfin qui était déjà revenu en Conseil en disant qu'on ne prend pas la liste des postes non pourvus. On vous propose de la supprimer puisque ces postes qui sont vacants et qui ne sont pas utiles. Y a-t-il des questions ? Oui, Madame Prim.

Madame Prim : Mais moi j'ai une question quand même sur les plus de 30 postes dans la filière artistique qui sont supprimés. Alors effectivement, ils avaient l'air d'être pas pourvus. Mais c'était quoi ces postes à l'origine ? Et enfin, fait les réponses Philippe ! Si tu veux, vas-y.

Mr Mebarek : Qu'est ce qui se passe ? Alors là c'est le conservatoire. Je pense que c'est lorsqu'on recrute un prof pour 3 h. 3 h, c'est un poste. Il suffit que l'année d'après où ce prof cesse de faire ces 3 h, on en a prof qui en fait 8, et ben on va devoir supprimer. Donc c'est un

vrai poste, on n'a pas dégradé l'offre, c'est un vrai poste à temps partiel. Ce ne sont des agents de la fonction publique territoriale et en général, ils travaillent. Il cumule plusieurs postes dans plusieurs conservatoires.

Speakers multiples : inaudible

Mr Mebarek : Pas dans la collectivité. On va avoir un agent, qui va faire 3 h de de viole de gambe. Vous savez, la viole de gambe ? Et il va en faire un autre à Vaux le Pénil et peut être même dans d'autres conservatoires. Et tout ça, ça va faire son temps de travail hebdomadaire. A Melun, il est là que pour 3 h. Et cet agent, là-bas, l'année d'après, il n'est plus là parce qu'on a quelqu'un d'autre qui fait une amplitude plus importante. Et donc le poste de 3 h disparaît. Voilà, c'est donc ça pour le conservatoire. Mais après on a des cas de filière, notamment administrative, où on a un poste qui est créé, il est pourvu. L'agent en question a une promotion, il change de grade et on recrée un nouveau poste. Et puis le poste qu'il a quitté, en général, on le laissait et on n'a pas besoin de supprimer. Là, on fait un nettoyage. Désolé l'expression, mais c'est purement administratif. Y a-t-il d'autres questions ? Oui Madame Monville.

Mme Monville : En fait, c'est difficile d'apprécier ce que vous dites parce que on n'a pas, on n'a pas d'éléments qui nous démontrent que, en effet, ces postes ne sont pas des suppressions nettes de postes au service des habitants.

Mr Mebarek : Vous imaginez que...

Mme Monville : Vous dites que non...

Mr Mebarek : Vous imaginez Madame Monville, que comme ça, un jour, un 2 juillet, en catimini, je vais aller supprimer 210 postes d'agents à la ville de Melun ?

Mme Monville : C'est quand même étonnant cette propension que vous avez à me couper systématiquement la parole.

Mr Mebarek : Pardon !

Mme Monville : Franchement, je suis assez étonnée. Donc ce que je dis, ce que je relève, c'est qu'on n'a pas d'éléments qui nous permettent d'apprécier ce que vous dites. Moi, je veux bien vous croire, Monsieur Mebarek.

Mr Mebarek : Est-ce que vous croyez les syndicats ?

Mme Monville : On n'a pas d'exemple.

Mr Mebarek : Est ce que les organisations représentatives, elles ont été consultées ?

Mme Monville : Parlez pas en même temps que moi ? C'est fatigant !

Mr Mebarek : Mais c'est bon, j'arrête, j'arrête.

Mme Monville : C'est fatigant. Donc effectivement, si vous avez des éléments comme cela,

donnez-les-nous parce que ce sont des éléments importants pour nous, pour apprécier si effectivement la décision que vous prenez est juste ou pas.

Mr Mebarek : Et très bien, je peux intervenir maintenant, vous me donnez la parole ? Madame Monville, c'est écrit dans la délibération. On a un « considérant » qui vise l'avis du CST, qui a donné un avis unanime, qui est favorable à cette...voilà. Je vous assure, s'il y avait des suppressions ne serait-ce que de cinq postes non justifiés, ça serait monter au créneau. Donc là, c'est vraiment du nettoyage administratif. Je vous rassure. Et désolé de vous avoir coupé Madame Monville. Qui dit alors ? qui s'oppose ? Qui s'abstient ? Merci beaucoup. Adopté.

Adopté à l'unanimité le Conseil Municipal :

DECIDE de supprimer au tableau des effectifs les emplois listés ci-après :

Filière	Grade	Temps	Obs.	Cat.	Poste
FILIERE ADMINISTRATIVE	ATTACHE TERRITORIAL	Complet		A	6
FILIERE ADMINISTRATIVE	ADJOINT ADMINIS. TER.PL. 2E	Complet		C	20
FILIERE ADMINISTRATIVE	ADJOINT ADMINISTRATIF TER.	Complet		C	5
FILIERE ANIMATION	ADJOINT TER. D'ANIMATION	Complet		C	5
FILIERE CULTURELLE - ENSEIGNEMENT	PROFESSEUR ENS. ART. HORS CL	Complet		A	1
FILIERE CULTURELLE - ENSEIGNEMENT	PROFESSEUR ENS. ART. HORS CL	Complet		A	1
FILIERE CULTURELLE - ENSEIGNEMENT	PROFESSEUR ENS. ART. HORS CL	Non complet	14H15	A	1
FILIERE CULTURELLE - ENSEIGNEMENT	PROFESSEUR ENS. ART. HORS CL	Non complet	3H	A	1
FILIERE CULTURELLE - ENSEIGNEMENT	PROFESSEUR ENS. ART. HORS CL	Non complet	4H	A	1
FILIERE CULTURELLE - ENSEIGNEMENT	PROFESSEUR ENS ART. CLASSE NLE	Non complet	10H	A	1
FILIERE CULTURELLE - ENSEIGNEMENT	PROFESSEUR ENS ART. CLASSE NLE	Non complet	11H	A	1
FILIERE CULTURELLE - ENSEIGNEMENT	ASSISTANT D'ENS ART PPAL 1CL	Non complet	9H30	B	1
FILIERE CULTURELLE - ENSEIGNEMENT	ASSISTANT D'ENS ART PPAL 2 CL	Non complet	14H30	B	1
FILIERE CULTURELLE - ENSEIGNEMENT	ASSISTANT D'ENS ART PPAL 2 CL	Non complet	10H	B	1
FILIERE CULTURELLE - ENSEIGNEMENT	ASSISTANT D'ENS ART PPAL 2 CL	Non complet	16H	B	1
FILIERE CULTURELLE - ENSEIGNEMENT	ASSISTANT D'ENS ART PPAL 2 CL	Non complet	04H	B	1
FILIERE CULTURELLE - ENSEIGNEMENT	ASSISTANT D'ENS ART PPAL 2 CL	Non complet	03H	B	1
FILIERE CULTURELLE -	ASSISTANT D'ENS ART	Non	12H	B	1

ENSEIGNEMENT	PPAL 2 CL	complet			
FILIERE CULTURELLE - ENSEIGNEMENT	ASSISTANT D'ENS ART PPAL 2 CL	Non complet	7H	B	1
FILIERE CULTURELLE - ENSEIGNEMENT	ASSISTANT D'ENS ART PPAL 2 CL	Non complet	9H	B	1
FILIERE CULTURELLE - ENSEIGNEMENT	ASSISTANT D'ENSEIGN. ARTISTIQ	Non complet	11H50	B	1
FILIERE CULTURELLE - ENSEIGNEMENT	ASSISTANT D'ENSEIGN. ARTISTIQ	Non complet	8H30	B	1
FILIERE CULTURELLE - ENSEIGNEMENT	ASSISTANT D'ENSEIGN. ARTISTIQ	Non complet	19H	B	1
FILIERE CULTURELLE - ENSEIGNEMENT	ASSISTANT D'ENSEIGN. ARTISTIQ	Non complet	19H	B	1
FILIERE CULTURELLE - ENSEIGNEMENT	ASSISTANT D'ENSEIGN. ARTISTIQ	Non complet	19H	B	1
FILIERE CULTURELLE - ENSEIGNEMENT	ASSISTANT D'ENSEIGN. ARTISTIQ	Non complet	11H50	B	1
FILIERE CULTURELLE - ENSEIGNEMENT	ASSISTANT D'ENSEIGN. ARTISTIQ	Non complet	6H20	B	1
FILIERE CULTURELLE - ENSEIGNEMENT	ASSISTANT D'ENSEIGN. ARTISTIQ	Non complet	8H	B	1
FILIERE CULTURELLE - ENSEIGNEMENT	ASSISTANT D'ENSEIGN. ARTISTIQ	Non complet	8H	B	1
FILIERE CULTURELLE - ENSEIGNEMENT	ASSISTANT D'ENSEIGN. ARTISTIQ	Non complet	7H50	B	1
FILIERE CULTURELLE - ENSEIGNEMENT	ASSISTANT D'ENSEIGN. ARTISTIQ	Non complet	4H	B	1
FILIERE CULTURELLE - ENSEIGNEMENT	ASSISTANT D'ENSEIGN. ARTISTIQ	Non complet	3H	B	1
FILIERE CULTURELLE - ENSEIGNEMENT	ASSISTANT D'ENSEIGN. ARTISTIQ	Non complet	5H	B	1
FILIERE CULTURELLE - ENSEIGNEMENT	ASSISTANT D'ENSEIGN. ARTISTIQ	Non complet	7H	B	1
FILIERE CULTURELLE - ENSEIGNEMENT	ASSISTANT D'ENSEIGN. ARTISTIQ	Non complet	7H	B	1
FILIERE CULTURELLE - PATRIMOINE ET BIBLIOTHEQUES	ADJOINT TER. PATRI PPAL 2E CL	Complet		C	3
FILIERE CULTURELLE - PATRIMOINE ET BIBLIOTHEQUES	ADJOINT TERRITORIAL PATRIMOINE	Complet		C	1
FILIERE MEDICO- SOCIALE - ENFANCE	CADRE DE SANTE	Complet		A	2
FILIERE MEDICO- SOCIALE - ENFANCE	INFIRMIER EN SOINS GENERAUX	Complet		A	1
FILIERE MEDICO- SOCIALE - ENFANCE	PUERICULTRICE	Complet		A	2
FILIERE MEDICO- SOCIALE - ENFANCE	AUXILIAIRE DE CLASSE NORMALE	Complet		B	10
FILIERE POLICE	GARDIEN BRIGADIER POL	Complet		C	13

	MUN				
FILIERE SOCIALE	EDUCATEUR DE JEUNES ENFANTS	Complet		A	2
FILIERE SOCIALE	ASSISTANT SOCIO-EDUCATIF	Complet		A	1
FILIERE SOCIALE	AGENT SOCIAL PPAL DE 2E CLASSE	Complet		C	1
FILIERE SOCIALE	AGENT SOCIAL	Complet		C	6
FILIERE SOCIALE	AGENT SPE. MAT. PPAL 1E CLASSE	Complet		C	1
FILIERE SOCIALE	AGENT SPE. MAT. PPAL 2E CLASSE	Complet		C	4
FILIERE SPORTIVE	EDUCATEUR TER. APS PL 1ERE CL	Complet		B	1
FILIERE SPORTIVE	EDUCATEUR TER. APS PL 2EME CL	Complet		B	1
FILIERE SPORTIVE	EDUCATEUR TERR. DES APS	Complet		B	2
FILIERE TECHNIQUE	TECHNICIEN PRINCIPAL 1ERE CL	Complet		B	3
FILIERE TECHNIQUE	TECHNICIEN PRINCIPAL 2EME CL	Complet		B	4
FILIERE TECHNIQUE	AGENT DE MAITRISE	Complet		C	5
FILIERE TECHNIQUE	ADJOINT TECH. TER. PPAL 2E CL	Complet		C	50
FILIERE TECHNIQUE	ADJOINT TECHNIQUE TERRITORIAL	Complet		C	30
TOTAL					210

INDIQUE que le tableau des effectifs est ainsi modifié à compter de la transmission de la présente délibération au contrôle de légalité.

28 - PERSONNEL TERRITORIAL - CREATION D'EMPLOIS PERMANENTS AU TABLEAU DES EFFECTIFS

Mr Mebarek : Et donc inverse cette fois ci. Comme quoi il n'y a pas d'embrouille. Cette fois ci, on va créer des postes d'emplois permanents au tableau des effectifs. Donc vous avez dans la délibération ; ça, ça tient compte, là encore, des avancements de grade ou des futurs recrutements, puisqu'il y a également des recrutements, notamment sur le pôle sécurité. On crée 2 emplois d'agent de maîtrise principale, 14 emplois de brigadier-chef principal, 14 emplois d'adjoint administratif de première classe, 23 d'adjoint technique de première classe, 4 adjoint d'animation première classe, 1 adjoint du patrimoine première classe et 1 adjoint animation deuxième classe. Voilà, donc ça c'est des postes qui sont créés. L'objectif, évidemment, c'est de les pourvoir lorsqu'ils ne sont pas recrutés ou d'acter un avancement de grade. Oui. Madame Monville.

Mme Monville : Alors justement, du coup, combien de ces postes sont en fait un, disons une pérennisation, mais en le transformant ? Parce que... et combien sont des créations nettes.

Mr Mebarek : Je n'ai pas la réponse tout de suite. La police c'est sûr, des créations nettes. Je n'ai pas la réponse tout de suite. Peut-être, on vous dit effectivement. Il y a du net, je pense que c'est la sécurité, là pour le coup c'est du net. Pour les autres, à priori, je pense que c'est des avancements, mais on vous dit ça.

Mme Monville : Du coup, je vais revenir sur les créations nettes qui concernent la police. Bon, vous savez, ce qu'on en pense, mais ça va me permettre de répondre au post que vous avez fait aujourd'hui en soutenant Madame Péresse par rapport à ce que les, le groupe communiste au Département a proposé, et on est exactement dans ce cas-là, puisque vous vous plaignez de la possibilité que soit retiré à la Région, son, la possibilité pour elle de financer la sécurisation des communes. Et en effet, la Région a souvent soutenu Melun dans sa volonté d'embaucher des policiers municipaux, de les équiper en armes et d'équiper aussi la ville en vidéosurveillance qui aujourd'hui s'est déployée un peu partout. Et là, on a en fait une compétence d'Etat à la sécurité qui est de plus en plus prise en charge par les par la ville, par les villes, pardon, d'ailleurs en infraction évidente du principe d'égalité, parce que toutes les villes n'ont pas les mêmes moyens de répondre à ces impératifs de sécurité. Et donc, de fait, certaines vont pouvoir le faire quand d'autres ont beaucoup plus de difficultés à le faire sans compensation financière de la part de l'Etat, puisque c'est nous qui allons le dépenser, éventuellement en étant aidé par d'autres collectivités locales et sans non plus les mêmes formations des agents puisqu'on sait que la police municipale n'a pas la même formation que la police nationale. Donc moi je m'étonne. Je m'étonne que, aujourd'hui, Monsieur Mebarek, vous souteniez une politique qui vise progressivement à remettre en cause un principe quand même assez fondamental, c'est que tout le monde sur le territoire a le droit à la sécurité. C'est une prérogative d'Etat et l'Etat n'a pas à se décharger en plus sans compenser sur les collectivités locales pour qu'elles le fassent. Ceci mis à part notre désaccord sur votre orientation que moi je juge sécuritaire et non plus seulement visant à garantir la sécurité, ce qui est deux choses qui sont deux choses totalement différentes, je pense que vous faites en sorte ici d'avoir une ville qui sera la plus surveillée possible et pour des raisons qui ne sont pas les bonnes raisons à mon sens. Mais par ailleurs, voilà, il y a cette question quand même que c'est une prérogative d'Etat.

Mr Mebarek : Ok, bon ben je vous invite pour ceux qui ne savaient pas de quoi on parle, à lire le post que j'ai fait cet après-midi sur la position du...

Mme Monville : D'ailleurs, votre dernier argument est particulièrement spécieux...

Mr Mebarek : Mais c'est vrai...

Mme Monville : Parce que penser un seul instant que le parti communiste pourrait empêcher la Région de financer des...

Mr Mebarek : Maisons de santé et c'est la même...

Mme Monville : Maisons de santé...

Mr Mebarek : C'est exactement la même logique. Parce que je suis désolé pour les élus et les collègues, mais...

Mme Monville : Mais pas dutout.

Mr Mebarek : L'argument du parti communiste, au-delà de la gauche, c'est de dire la Région n'est pas compétente, c'est pas sa compétence, donc elle ne peut financer la sécurité. Et de la même manière la santé n'est pas sa compétence. Donc juridiquement, même causes, mêmes effets ! Donc si la sécurité tombe demain, n'importe qui pourrait contester les subventions données par la Région sur les maisons de santé. Je vais vous donner un exemple. À Melun, par exemple, il y a un projet qui est porté par un privé avec des médecins, de création d'une maison médicale à Patton. Cette maison médicale fait l'objet d'une subvention de 200 000 € par la Région. Techniquement, elle n'a pas la compétence la Région, elle n'est pas compétente. Donc cette subvention, elle est illégale. Si on suit la même logique que pour la sécurité, c'est pareil. C'est ce que je dis dans mon post. Et juste pour l'anecdote, ce que je dis dans mon post, c'est que ça n'empêche pas des villes communistes par ailleurs, d'avoir bénéficié des subventions de la Région pour équiper leur police. Donc c'est ça ou on comprend plus, on marche sur la tête en fait. Mais bon, ce n'est pas l'objet. On vote ? c'était quoi ? Les créations de postes. Qui s'opposent ? Qui s'abstient ? Merci beaucoup. Adopté.

Adopté par 2 voix contre, 36 voix pour et 2 abstentions, le Conseil Municipal :

DECIDE de créer à temps complet :

- 2 emplois d'agent de maîtrise principal
- 14 emplois de brigadier-chef principal
- 14 emplois d'adjoint administratif principal de 1^{ère} classe
- 23 emplois d'adjoint technique principal de 1^{ère} classe
- 4 emplois d'adjoint d'animation principal de 1^{ère} classe
- 1 emploi d'adjoint du patrimoine principal de 1^{ère} classe
- 1 emploi d'adjoint d'animation principal de 2^{ème} classe

INDIQUE que le tableau des effectifs est ainsi modifié à compter de la transmission de la présente délibération au contrôle de légalité.

DIT que les crédits sont inscrits au budget, chapitre 012.

QUESTIONS ORALES

Mr Mebarek : On avait deux questions. Vous avez vu les questions ou pas ?

Speakers multiples : Inaudible

Mr Mebarek : Non, on ne va pas le faire. Parce que moi je n'ai pas envie d'avoir des commentaires sur les réseaux ou je ne suis pas d'accord, des commentaires de Madame Asdrubal dans lequel je ne suis pas démocrate, etc. Donc on va voir, on va dire la question. Donc et comme en plus c'est une question... Comment vous dites ? Madame Monville.

Mme Monville : Non, non, mais allez-y sur la question.

Mr Mebarek : Oui, oui, on va essayer d'aller vite, il n'y aura pas de débat. Vous posez votre question, je réponds et puis on termine, Madame Asdrubal, je vous laisse poser votre question

et moi j'ai la réponse ou pas ? Oui, j'ai la réponse. Allez-y.

Mme Asdrubal : Ok, je voulais commencer par là. Alors oui, la question orale était concernant le Color Run. Samedi 28 juin dernier, s'est tenu à Melun un événement festif, le Color Run, organisé dans le but de rassembler les melunais autour d'un moment convivial et sportif. Mes collègues et moi-même étions présents et nous avons constaté avec regret une fréquentation très faible avec moins de 80 participants, dont seize ayant gagné des places gratuites. Ça, c'était un petit peu le jeu que vous aviez fait sur la ville de Melun. Voilà tout ce beau monde sur un espace largement sous occupé, les trois quarts du parking étant vides. Le concert prévu en fin d'événement, dont nous saluons par ailleurs la qualité musicale, s'est déroulé devant un public restreint, composé principalement, voire uniquement de membres de l'opposition, nous étions deux et d'agents municipaux mobilisés pour l'occasion et ça, c'est véridique. J'ai quand même mis des photos parce que je me suis dit je vais être de mauvaise foi. Nous nous interrogeons sur le choix de maintien de cette manifestation en pleine période de fortes chaleurs, alors même que d'autres communes voisines comme le Mée sur Seine, ont pris la décision de reporter leur propre Color Run au 30 août, invoquant à juste titre la sécurité des participants. Paradoxalement, Saint-Fargeau Ponthierry a maintenu son Color Run dimanche avec un taux de participation de plus de 1000 personnes. Dans un souci de transparence, j'ai demandé effectivement dans cette question la bonne gestion des deniers publics et nous souhaitons connaître le coût global de l'événement, incluant la prestation de l'animateur matériel, le coût du concert, la valorisation des heures de travail des agents municipaux mobilisés dont nous saluons le travail. Parce que ça, je ne vais pas le nier, il y avait quand même une participation et même les personnes qui ont géré ce Color Run, je ne vais pas négliger ça parce que j'ai vu la déception qu'ils pouvaient avoir. Mais moi, ce sont surtout les... Je suis allé en dehors de ma question, excusez-moi, mais c'est surtout la leçon à en tirer de cela. J'ai bien compris que c'était sport en fête, je ne sais plus comment vous l'appellez, mais ça ressemble à chaque fois étrangement...

Mr Mebarek : Madame Asdrubal, vous posez votre question. Il ne s'agit pas de... poser votre question et je réponds.

Mme Asdrubal : Je sais, mais vous y répondez. Et puis vous allez me dire ce que j'ai eu comme réponse qui ne répond absolument pas, en fait.

Mr Mebarek : Dans ce cas-là, on laisse tomber. Moi je passe à la question suivante franchement non ?

Mme Asdrubal : Non. Alors attendez, on se n'est pas beaucoup exprimés, on a été parfois sur des hors sujet. Là j'estime que j'ai posé une question orale, il est légitime de la poser et d'avoir pas un débat mais au moins un retour sur ce...

Mr Mebarek : Vos réponses...

Mme Asdrubal : Ce n'est pas négatif. Surtout qu'à un moment donné...

Mr Mebarek : Non c'est sûr venant de votre bouche et rien n'est négatif, c'est sûr. Allez, je vais répondre. Vous avez posé votre question, Je vais répondre Madame Asdrubal.

Mme Asdrubal : Une estimation ?

Mr Mebarek : Si je ne réponds pas....

Mme Asdrubal : Les exposant..., je continue alors notamment les stands de boissons, glaces ou confiseries dont la fréquentation est elle aussi nulle. Nous vous remercions par avance pour vos réponses, espérant qu'un bilan pourra être tiré de cette édition afin d'envisager... / Je n'ai pas fini !/... Pour l'avenir, une meilleure planification et concertation sur ce type d'événements. Alors moi je vais quand même dire une chose, vous pouvez quand même à chaque fois couper, que ce soit la gauche ou nous, mais je pense qu'on n'a pas eu beaucoup de participation, il y a eu beaucoup de hors sujet, donc respectez ça au moins

Mr Mebarek : Là, je ne vous ai pas coupé !

Mme Asdrubal : Au moins, ça changera !

Mr Mebarek : Mais là, je ne vous ai pas coupé, Madame Asdrubal et vous pouvez vous exprimer librement. Ce n'est pas de ma faute si vous n'avez rien à dire ce soir, c'est pas de ma faute si vous n'avez rien à dire ce soir, Madame Asdrubal. Le micro est ouvert, vous levez la main, vous parlez. Donc manifestement, vous n'avez rien à dire. Donc voilà, toutes les personnes qui ont levé la main se sont exprimées. Ne me reprochez pas le fait que vous ayez pas forcé... ou bossé le dossier ou êtes d'accord avec nous surtout. Allé, sur votre question, le coût. Effectivement, merci de l'avoir précisé. Effectivement, l'événement n'était pas une Color Run au sens événement spécifique, c'était bien un événement qui était, qui s'insérait dans une fête du sport. Avec un programme qui était sur toute la journée, toute la semaine. Il s'agissait de l'aboutissement de la semaine « Melun sport en fête », au cours de laquelle se sont déroulés le cross des écoles qui a regroupait 1200 enfants, une olympiade réunissant 230 jeunes à l'école multisports et au centre de loisirs, des initiations scolaires avec les clubs sportifs pour 21 classes et 500 élèves et des portes ouvertes dans les clubs sportifs. Donc la Color Run, c'était un événement parmi cet ensemble sur toute la semaine. La priorité pour nous, c'était bien la fête du sport au sens large. Et effectivement, les fortes chaleurs qui étaient imprévisibles au moment de l'organisation de l'événement, c'était bien en amont, ont rendu... c'était, imprévisible et le choix de la date s'en est trouvé malheureusement finalement pas adapté. La même époque, c'est vrai que l'année dernière, on avait annulé plusieurs événements dont Cross des écoles du fait de la pluie et en anticipation, et il n'y a pas eu, il n'y a pas eu de question là-dessus. Par ailleurs, il n'était pas possible d'annuler brutalement comme ça la fête du sport. Rappelons-nous ce qu'on s'était dit tout à l'heure sur les écoles. J'ai pris la décision le samedi pour le mardi, parce que c'est à partir surtout du samedi que l'enjeu de canicule... Vous n'écoutez pas ce que je dis en fait. Franchement, franchement, j'aurais pu vous envoyer la réponse et puis on s'en est terminé là.

Mme Asdrubal : On répond à notre voisin qui lui, n'a pas eu la question et qui nous dit mais finalement, il n'y a pas de débat, on se doute.

Speaker multiples : Inaudible.

Mr Mebarek : Bon, donc ce que je disais, c'est que contrairement à ce qu'on a évoqué tout à l'heure sur les écoles et autres, où la décision a été prise le samedi pour le mardi, là, la fête... Et donc c'est à partir du samedi, globalement, que la canicule, les alertes ont été données au niveau national, globalement, c'est surtout le week end. Il faisait chaud dans la semaine effectivement, mais les alertes vigilance orange étaient plutôt à partir du week end... et donc

le samedi il était trop tard pour le jour « J », dire « on annule tout » et ce d'autant plus qu'on avait des partenaires qui étaient mobilisés et surtout que cette Color Run, elle était portée par une association elle-même et non pas par la ville. Donc pour en revenir à vos questions. Le coût global de l'événement c'était sur la journée. Je parle de la journée et pas de l'événement Color Run seul. Donc c'est 9 000 € : communication, structures gonflables, DJ, concerts, jeux en bois, gardiennage de nuit, catering donc alimentation, électricité, logistique. Donc tout ça 9 000 € pour la journée mais pas que pour la Color Run en tant que telle. La prestation Color Run était assurée donc par l'association « Terre Festive » qui elle apportait tout le matériel et les animateurs. Donc la Color Run stricto sensu a coûté 0 € pour la Ville puisque c'était porté et pris en charge par l'association « Terre Festive » qui était organisateur de l'événement. Le concert du soir, c'est 800 € à la charge de la ville. En ce qui concerne donc les agents municipaux qui ont été mobilisés, effectivement, il y a eu des heures supplémentaires qui ont été engagées pour le démontage le samedi soir par les « fêtes des cérémonies ». Donc les heures supplémentaires, on les a sollicités. Elles ne sont pas encore remontées par le service, donc on les donnera. Donc par contre, il n'y a pas eu d'heures supplémentaires pour d'autres services comme pour le service des sports et pas d'heures supplémentaires pour la police municipale. L'estimation des pertes des exposants, notamment sur le stand des boissons, glaces et confiseries. Là encore, la buvette était tenue par l'association « Terre Festive » et le seul commerçant qui était concerné par cette opération était un commerçant, un marchand de bonbons donc, je ne sais pas s'il a perdu de l'argent. En tout cas ces bonbons je pense que c'est son stock et il revend. Et puis par ailleurs, l'USM effectivement avait un stand de crêpes. Effectivement, avec vous on a constaté la faible participation de cet événement. On le regrette. La chaleur était été une cause. Mais pas que ça, sans doute pas que ça. Tu veux compléter Noël ?

Mr Boursin : Juste deux trois mots. D'abord, il est trop tôt pour faire un bilan à mes yeux, puisque le bilan c'est pas du tout la ville qui doit la faire. Il y avait la participation d'énormément d'associations sur toute la semaine, il faisait chaud, la date était tardive. Ce n'est surement pas un bon choix de date, on n'a pas pu trouver de date avant. Donc il y a un vrai bilan à faire. Un bilan de type qualitatif. Par ailleurs, on s'est aperçu sur cette date qu'on avait énormément de manifestations connexes. On avait de très gros clubs qui étaient, soit en manifestation sportive, en compétition par exemple, l'Aviron qui était tous partis à Brive la Gaillarde, la fête du rugby, la fête de l'escrime, la fête de la gym. Tout ça a fait qu'on a perdu énormément. Rajoutez la chaleur dessus, on s'est loupé. Je ferai juste remarquer que ce n'est pas la première fois. On avait fait pire il y a une dizaine d'années avec un 14 juillet avec personne et plus de 25 000 €, un écran géant, un soir de coupe du monde, c'était extraordinaire. Mais on n'avait pas eu de questions à l'époque. Et quand, l'année dernière, effectivement, on a eu, ben il pleuvait un peu. Les instits ont dit on ne vient pas faire le cross des écoles, on avait une organisation pour 1200 enfants qui a été annulée. On n'a pas eu de question non plus, mais je suis tout à fait prêt à faire un bilan, mais un bilan qualitatif. Le quantitatif ne m'intéresse que très peu là-dessus pour les sommes engagées.

Mr Mebarek : Bon, je repasse la parole, je vous fais savoir Madame. Mais vous noterez...

Mme Asdrubal : Que positif, non, non.

Mr Mebarek : Ce n'est pas dramatique, c'est pas dramatique.

Mme Asdrubal : Non, pas dramatique. Mais justement. Moi je tenais à remercier quand même

parce qu'il faut quand même le souligner, j'ai vu quand même les agents de la ville dépitée et j'ai dit c'est dommage, sur un tel événement, c'est vraiment positif ce que je dis. Et justement, l'année prochaine, c'est peut-être d'envisager déjà une date, un lieu peut être. On est sur le bitume et je pense que c'est beaucoup plus difficile. Et j'ai regardé les villes voisines, ce qu'ils proposaient, ça pouvait être à Spelthorn ou autre avec des aménagements. Peut-être.

Mr Boursin : Au départ il y avait un tournoi énorme de basket qui devait se faire.

Mr Mebarek : Bon ok. On fera le bilan, on fera le bilan pour la fois d'après et on essaiera de faire mieux, en espérant qu'il n'y ait pas de chaleur ce jour-là. Mais bon, on en conviendra tous que ce n'est pas l'affaire du siècle, il y a rien de dramatique. Encore une question. Oui, c'est Monsieur Guion qui n'a pas encore eu de réponse. Je vais Vous voulez la lire ? Allez-y.

Mr Guion : Oui, ça vous reposera.

Mr Mebarek : Je ne suis pas fatigué.

Mr Guion : Je souhaite attirer votre attention sur une situation préoccupante signalée par plusieurs riverains au 32 quai Hippolyte Rossignol, à Melun, dans le quartier de L'écluse. Depuis l'acquisition de l'ancienne maison « au rendez-vous de la Marine » par l'association Equalis pour y installer un centre d'hébergement. De nombreuses nuisances ont été constatées de façon répétée, créant une situation d'insécurité. Tapage diurne et nocturne, cris fréquents, comportement bruyant dans et aux abords immédiats de la maison, jets d'objets et de déchets sur la voie publique et dans les jardins des propriétés voisines, présence signalée de rats qui pourrait être liée à une gestion inadéquate des déchets ou des extérieurs. Ces faits nuisent à la tranquillité publique, à la salubrité du quartier et à la qualité de vie des habitants. Malgré des tentatives de dialogue, la situation semble persister, voire s'aggraver. Les habitants du quartier vous ont envoyé une lettre sous forme de pétition. Aussi, je vous demande, Monsieur le Maire, quelles mesures la municipalité envisage-t-elle de prendre pour faire cesser ces troubles ? Une intervention des services municipaux de la police municipale est-elle prévue ? Enfin, pouvez-vous nous indiquer si des échanges ont eu lieu avec Equalis pour leur rappeler leurs responsabilités en tant que gestionnaire de cette structure ? Je vous remercie de votre attention et de la réponse que vous apporterez à cette situation préoccupante.

Mr Mebarek : Merci Monsieur Guion. Donc la réponse. Donc vous nous l'avez adressée hier je crois, et deux jours avant hier. Monsieur Guion, les services de la ville n'ont pas connaissance de nuisances sonores ni de troubles, jusqu'à votre interpellation. Les services des villes n'ont pas connaissance de nuisances sonores, ni de troubles de voisinage, ni de présence de rongeurs à l'adresse indiquée. La ville n'a pas non plus été destinataire de la pétition que vous évoquez. Ça a été vérifié. La ville avait été sollicitée lors d'une permanence du marché, effectivement, le 4 mai dernier, non l'année dernière 2024, et lors de cette permanence, un riverain nous avait effectivement signalé la présence de rongeurs. Nous sommes alors intervenus auprès d'Equalis qui a fait le nécessaire et avait fait intervenir une entreprise pour la dératisation. Donc ça, c'était lorsqu'on avait été alerté en mai de l'année dernière. Suite à votre alerte, la Police Municipale s'est rendue sur place hier et a échangé avec un voisin direct qui a indiqué à nos agents qu'il n'y avait pas de nuisances. Ils ont pu constater que la cour était propre et saine. Aucune présence de détritres ni de déchets à l'intérieur comme aux abords du reste concernant la voie publique. En outre, le voisin nous a confirmé ne pas avoir été sollicité pour une pétition de voisinage. Suite, je lis votre email, les services sociaux et le service

hygiène et propreté ont pris contact avec Equalis pour faire un point de situation. L'assistante sociale d'Equalis est présente tous les jours sur le site et elle va repréciser les règles de bon voisinage pour qu'il n'y ait plus de dérapages. Enfin, Monsieur Guion, vous serait-il possible, s'il vous plaît, de demander aux riverains qui ont rédigé cette pétition ou qui vous ont alerté sur cette situation de prendre directement attache avec le service Hygiène et Prévention par mail avec les éléments que vous indiquez dans votre mail. Voilà. Donc voilà, qu'ils nous renvoient la pétition si elle est...Mais je ne dis pas que ça n'existe pas, mais on a pas reçu la pétition et apparemment le voisin dit rien.

Mr Guion : C'est quand même très étonnant !

Mr Mebarek : Voyez avec vos voisins. Merci, Bonne soirée. Bon été.

la séance est levée à 23h08.